

**RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS  
DU  
SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE MEURTHE-ET-MOSELLE**



**REVUE D'INFORMATIONS OFFICIELLES**

**N° 102—ÉDITION DU 13 AVRIL 2017**

***SDIS de Meurthe-et-Moselle – 27a rue du Cardinal Mathieu – CS 14305 – 54043 NANCY CEDEX***

Tél. 03 83 41 18 00 – Fax. 03 83 41 18 59

[www.sdis54.fr](http://www.sdis54.fr)

**Dépôt légal 1297**

**- Édition du 13 avril 2017-**

**SOMMAIRE**

**1 – Décisions du Conseil d'Administration**

Conseil d'administration du 6 avril 2017

- DÉLIBÉRATION N° D2017\_032 Approbation du procès-verbal de la séance du conseil d'administration du 8 décembre 2016
- DÉLIBÉRATION N° D2017\_033 Information du conseil d'administration sur les délibérations prises par le bureau
- DÉLIBÉRATION N° D2017\_034 Information sur les actes effectués dans le cadre de la délégation accordée au Président du Conseil d'administration en matière d'emprunts
- DÉLIBÉRATION N° D2017\_037 Compte de gestion 2016
- DÉLIBÉRATION N° D2017\_036 Compte administratif 2016
- DÉLIBÉRATION N° D2017\_038 Annexes au compte administratif 2016
- DÉLIBÉRATION N° D2017\_039 Affectation du résultat 2016
- DÉLIBÉRATION N° D2017\_040 Autorisations de programme et crédits de paiement
- DÉLIBÉRATION N° D2017\_041 Budget supplémentaire 2017
- DÉLIBÉRATION N° D2017\_042 Demande de subvention auprès du Ministère de l'Intérieur dans le cadre de la dotation de soutien aux investissements structurants des SDIS
- DÉLIBÉRATION N° D2017\_043 Création emplois fonctionnels de Directeur Départemental et Directeur Départemental Adjoint
- DÉLIBÉRATION N° D2017\_044 Création de la prime de fonctionnalisation
- DÉLIBÉRATION N° D2017\_045 Mise à jour des taux de l'indemnité de responsabilité des SPP
- DÉLIBÉRATION N° D2017\_046 Mise à jour de l'indemnité de spécialité "systèmes d'information et de communication" (SIC) des chefs de salle CTA
- DÉLIBÉRATION N° D2017\_047 Mise à jour du tableau des emplois
- DÉLIBÉRATION N° D2017\_048 Modification des ratios d'avancement pour l'année 2017
- DÉLIBÉRATION N° D2017\_049 Convention de participation au titre du risque santé - Bilan 2017 et perspectives 2018
- DÉLIBÉRATION N° D2017\_050 Prestations d'action sociale - CESU-gardes d'enfants 2017 - coupons sport - nouvelles modalités en faveur des agents 2017

- DÉLIBÉRATION N° D2017\_035 Création du règlement départemental de défense extérieure contre l'incendie
- DÉLIBÉRATION N° D2017\_051 Liste des marchés publics conclus en 2016
- DÉLIBÉRATION N° D2017\_052 Autorisation de signature d'avenants à marchés publics
- DÉLIBÉRATION N° D2017\_053 Autorisation de signature d'une convention avec le SDIS de la Côte d'Or concernant les modalités de participation au bataillon de sapeurs-pompiers qui participera au défilé du 14 juillet 2017 à Paris
- DÉLIBÉRATION N° D2017\_054 Logement du XXX: prolongation temporaire du bail en cours pour une période allant du 1er mai au 30 juin 2017, et modalités de remboursement des loyers et charges
- DÉLIBÉRATION N° D2017\_055 Donation de véhicule

## **2– Arrêtés réglementaires**

- Arrêté SDIS n°2017-1286 portant délégation de signature au Commandant Laurent JUILLERAT, chef du groupement territorial de Nancy et abrogeant l'arrêté n°2016-3098 du 19 décembre 2016
- Arrêté SDIS n°2017-1287 portant délégation de signature au Commandant Olivier DUMOULIN, chef du groupement territorial de Pont à Mousson Toul et abrogeant l'arrêté n°16-1729 du 1<sup>er</sup> juillet 2016
- Arrêté SDIS n°2017-1288 portant délégation de signature au Lieutenant-colonel Bertrand LEPOUTERE, chef du groupement territorial du Pays Haut et abrogeant l'arrêté n°16-1707 du 1<sup>er</sup> juillet 2016
- Arrêté SDIS n°2017-1290 portant délégation de signature au Commandant Lionel SAUVAGEOT, chef du groupement territorial du Lunévillois et abrogeant l'arrêté n°1020/15 du 19 juin 2015
- Arrêté SDIS n°2017-1291 portant délégation de signature au Lieutenant-colonel Manuel PIGNE, chef du groupement de soutien des ressources humaines et abrogeant l'arrêté n°2016-3101 du 19 décembre 2016
- Arrêté SDIS n°2017-1292 portant délégation de signature au Lieutenant-colonel Daniel WARIN, chef du groupement de planification et de coordination opérationnelles et abrogeant l'arrêté n°16-1703 du 1<sup>er</sup> juillet 2016
- Arrêté SDIS n°2017-1293 portant délégation de signature au Médecin de classe exceptionnelle Michaël PIERRAT, chef du service de santé et de secours médical et abrogeant l'arrêté n°1020/16 du 4 mai 2016
- Arrêté SDIS n°2017-1294 portant délégation de signature au Lieutenant-colonel Philippe SIGNE, chef de groupement officier supérieur adjoint et abrogeant l'arrêté n°2016-1763 du 1<sup>er</sup> juillet 2016

- Arrêté préfectoral DDSIS 2017-1238 fixant la liste d'aptitude opérationnelle des équipes cynotechniques du département de Meurthe-et-Moselle pour l'année 2017

- Arrêté préfectoral DDSIS 2017-1240 fixant la liste d'aptitude opérationnelle des personnels sapeurs-pompiers du GRIMP (Groupe de reconnaissance et d'intervention et milieux périlleux) du département de Meurthe-et-Moselle pour l'année 2017

- Arrêté préfectoral DDSIS 2017-1241 fixant la liste d'aptitude opérationnelle des personnels sapeurs-pompiers d'intervention face aux risques radiologiques du département de Meurthe-et-Moselle pour l'année 2017

- Arrêté préfectoral DDSIS 2017-1242 fixant la liste d'aptitude opérationnelle des personnels sapeurs-pompiers d'intervention face aux risques chimiques du département de Meurthe-et-Moselle pour l'année 2017

- Arrêté préfectoral DDSIS 2017-1243 fixant la liste d'aptitude opérationnelle des plongeurs de la sécurité civile du département de Meurthe-et-Moselle pour l'année 2017

- Arrêté préfectoral DDSIS 2017-1244 fixant la liste d'aptitude opérationnelle des personnels sapeurs-pompiers sauveteurs déblayeurs du département de Meurthe-et-Moselle pour l'année 2017

- Arrêté préfectoral DDSIS 2017-1236 fixant la liste d'aptitude opérationnelle des personnels sapeurs-pompiers du groupe animalier habilités au tir par propulseur hypodermique du département de Meurthe-et-Moselle pour l'année 2017

- Arrêté préfectoral DDSIS 2017-1237 fixant la liste d'aptitude opérationnelle des personnels sapeurs-pompiers titulaires de l'emploi d'échelier, formateur échelier, chef d'agrès échelier, conducteur échelier du département de Meurthe-et-Moselle pour l'année 2017

- Arrêté préfectoral DDSIS 2017-1239 fixant la liste d'aptitude à l'encadrement des activités physiques et sportives des sapeurs-pompiers du département de Meurthe-et-Moselle pour l'année 2017

**DÉCISIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**  
**Du 6 AVRIL 2017**



**SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS**  
**DE MEURTHE-ET-MOSELLE**

## RÉUNION du 6 AVRIL 2017

---

### DÉLIBÉRATION N° D2017\_032 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 8 DÉCEMBRE 2016

Le Conseil d'administration,

Vu le rapport soumis à son examen,  
Après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents :

- **adopte** le procès-verbal de la séance du conseil d'administration du 8 décembre 2016.

### DÉLIBÉRATION N° D2017\_033 INFORMATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LES DÉLIBÉRATIONS PRISES PAR LE BUREAU

Le Conseil d'administration,

Vu le rapport soumis à son examen,  
Après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents :

- **Prend acte** des délibérations prises par le bureau du conseil d'administration.

### DÉLIBÉRATION N° D2017\_034 INFORMATION SUR LES ACTES EFFECTUÉS DANS LE CADRE DE LA DÉLÉGATION ACCORDÉE AU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION EN MATIÈRE D'EMPRUNTS

Le Conseil d'administration,

Vu la délibération du conseil d'administration n°2016-145 du 8 décembre 2016,

Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents :

- **prend acte** de l'opération de renégociation du taux de marge du prêt n°9329879 souscrit auprès de la Caisse d'Epargne Lorraine Champagne-Ardenne, conclu en 2013 pour un montant de 2 millions d'euros, à taux variable indexé sur le livret A + marge de 1,2 %, et de l'avenant signé le 17/02/2017 par le Président du Conseil d'administration visant à réduire ce taux de marge à 0,85 %;

- **prend acte** des autres opérations en cours et envisagées, telles que décrites dans le présent rapport.

### DÉLIBÉRATION N° D2017\_037 COMPTE DE GESTION 2016

Le Conseil d'administration,

Vu le rapport soumis à son examen,  
Après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents :

- **adopte** le compte de gestion transmis par Madame le Payeur Départemental de Meurthe-et-Moselle pour l'exercice 2016.

**DÉLIBÉRATION N° D2017\_036** COMPTE ADMINISTRATIF 2016

Le Conseil d'administration,  
Vu le compte de gestion 2016 présenté par Madame le Payeur Départemental,  
Vu le rapport soumis à son examen,  
Après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents :

- **prend acte** de la concordance du compte administratif 2016 avec le compte de gestion 1016 présenté par Madame le Payeur Départemental,

- **adopte** le compte administratif 2016 ainsi que ses annexes, tels que joints à la présente délibération.

**DÉLIBÉRATION N° D2017\_038** ANNEXES AU COMPTE ADMINISTRATIF 2016

Le Conseil d'administration,  
  
Vu le rapport soumis à son examen,  
Après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents :

- **prend acte** des ratios du compte administratif 2016 et de leur évolution par rapport à 2015, tels que présentés en annexe,

- **prend acte** de l'état des restes à réaliser en investissement, tels que présentés en annexe.

**DÉLIBÉRATION N° D2017\_039** AFFECTATION DU RÉSULTAT 2016

Le Conseil d'administration,  
  
Vu le rapport soumis à son examen,  
Après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents :

- **décide** d'affecter l'intégralité du résultat de fonctionnement cumulé excédentaire de 2016, d'un montant de 1 709 143,82 €, tel que constaté lors du vote du compte administratif 2016, en recettes d'investissement au budget 2017 (R001).

**DÉLIBÉRATION N° D2017\_040** AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CRÉDITS DE PAIEMENT

Le Conseil d'administration,  
Vu la délibération n°2016-114 prise par le Conseil d'administration le 13 octobre 2016,  
Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents :

- **prend acte** du présent rapport sur l'avancement de l'exécution des autorisations de programme et crédits de paiement,

- **prend acte** des ajustements entre les crédits de paiement 2016 et 2017 pour les autorisations de programme concernées, du fait des mandats émis effectivement en 2016 et dont fait état le compte administratif 2016 et du basculement des crédits non consommés en 2016 sur les crédits de paiement 2017, tels que présentés en annexe,

- **décide** l'ajustement de l'autorisation de programme n°2015-01 relative à l'acquisition de 3 CCR sur le montant du crédit de paiement 2016 afférent, conformément aux dépenses réalisées en 2016 et tel qu'en atteste le compte administratif 2016, soit 770 532,56 €,

- **décide** la clôture de l'autorisation de programme n°2015-01 susmentionnée, en raison de la réalisation complète de son objet.

#### **DÉLIBÉRATION N° D2017\_041** BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2017

Le Conseil d'administration,

Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents :

- **adopte** le budget supplémentaire de l'exercice 2017.

#### **DÉLIBÉRATION N° D2017\_042** DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR DANS LE CADRE DE LA DOTATION DE SOUTIEN AUX INVESTISSEMENTS STRUCTURANTS DES SDIS

Le Conseil d'administration,

Vu l'article L 1424-36-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents :

- **prend acte** des dossiers de demandes de financement que le SDIS auprès de la préfecture de zone dans le cadre de cet appel à projets lancé par la DGSCGC, au titre de 2017, concernant : l'acquisition d'un nouveau système de gestion opérationnelle, l'acquisition de VSAV ainsi que l'étude sur la réalisation d'un robot expérimental en partenariat avec l'Université de Lorraine et plus particulièrement sa composante, l'IUT Génie Electrique Informatique Industrielle.

#### **DÉLIBÉRATION N° D2017\_043** CRÉATION EMPLOIS FONCTIONNELS DE DIRECTEUR DÉPARTEMENTAL ET DIRECTEUR DÉPARTEMENTAL ADJOINT

Le Conseil d'administration,

Vu la loi n° 2016-1867 du 27 décembre 2016 relative aux sapeurs-pompiers professionnels et aux sapeurs-pompiers volontaires,



Vu le décret n° 2016-2001 du 30 décembre 2016 modifiant plusieurs décrets relatifs aux sapeurs-pompiers professionnels,  
Vu le décret n° 2016-2002 du 30 décembre 2016 portant statut particulier du cadre d'emplois de conception et de direction des sapeurs-pompiers professionnels,  
Vu le décret n° 2016-2003 du 30 décembre 2016 relatif à l'emploi de directeur départemental et directeur départemental adjoint des services d'incendie et de secours,  
Vu le décret n° 2016-2005 du 30 décembre 2016 portant échelonnement indiciaire applicable au cadre d'emplois de conception et de direction des sapeurs-pompiers professionnels,  
Vu le décret n° 2016-2006 du 30 décembre 2016 portant échelonnement indiciaire applicable aux emplois de directeur et directeur adjoint des services départementaux d'incendie et de secours,  
Vu le décret n° 2017-94 du 26 janvier 2017 portant attribution de la nouvelle bonification indiciaire à certains personnels de la fonction publique territoriale,  
Vu l'arrêté ministériel n°INTE1631280A du 2 janvier 2017 fixant les critères de classement des services départementaux d'incendie et de secours,  
Vu l'avis du comité technique ,  
Vu le rapport soumis à son examen,  
Après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents :

- **Décide** que les emplois de directeur départemental et de directeur départemental adjoint des services d'incendie et de secours de Meurthe & Moselle sont des emplois fonctionnels à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017.

#### **DÉLIBÉRATION N° D2017\_044**    CRÉATION DE LA PRIME DE FONCTIONNALISATION

Le Conseil d'administration,  
Vu le décret n° 2016-2003 du 30 décembre 2016 relatif à l'emploi de directeur départemental et directeur départemental adjoint des services d'incendie et de secours crée un statut d'emplois de directeurs départementaux et directeurs départementaux adjoints des services d'incendie et de secours,  
Vu l'avis du comité technique,  
Vu le rapport soumis à son examen,  
Après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents :

- **Décide** l'adoption de la prime de fonctionnalisation à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017.

#### **DÉLIBÉRATION N° D2017\_045**    MISE À JOUR DES TAUX DE L'INDEMNITÉ DE RESPONSABILITÉ DES SPP

Le Conseil d'administration,  
Vu le décret n° 90-850 du 25 septembre 1990 et notamment son annexe (Tableau I ),  
Vu l'avis du comité technique,  
Vu le rapport soumis à son examen,  
Après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents :

- **adopte** les taux de l'indemnité de responsabilité des sapeurs-pompiers professionnels tels que présentés en annexe.

#### **DÉLIBÉRATION N° D2017\_046**    MISE À JOUR DE L'INDEMNITÉ DE SPÉCIALITÉ "SYSTÈMES D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION" (SIC) DES CHEFS DE SALLE CTA

Le Conseil d'administration,

Vu décret n° 90-850 du 25 septembre 1990 et notamment son annexe (Tableau II),  
Vu l'arrêté du 13 décembre 2016 relatif à la formation aux systèmes d'information et de communication,  
Vu l'avis du comité technique,  
Vu le rapport soumis à son examen,  
Après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents :

- **adopte** le taux d'indemnité maximum de spécialité SIC, soit un taux de 10.

**DÉLIBÉRATION N° D2017\_047** MISE À JOUR DU TABLEAU DES EMPLOIS

Le Conseil d'administration,  
Vu l'avis du comité technique,  
Vu le rapport soumis à son examen,  
Après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents :

- **adopte** les modifications proposées au tableau des emplois 2017 du SDIS telles que présentées en annexe.

**DÉLIBÉRATION N° D2017\_048** MODIFICATION DES RATIOS D'AVANCEMENT POUR L'ANNÉE 2017

Le Conseil d'administration,  
Vu l'avis du comité technique,  
  
Vu le rapport soumis à son examen,  
Après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents :

- **adopte** les ratios annuels proposés pour l'année 2017 tels que présentés en annexe

**DÉLIBÉRATION N° D2017\_049** CONVENTION DE PARTICIPATION AU TITRE DU RISQUE SANTÉ - BILAN 2017 ET PERSPECTIVES 2018

Le Conseil d'administration,  
Vu la n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,  
Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,  
Vu le décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection complémentaire de leurs agents,  
Vu la délibération du conseil d'administration du 21 décembre 2012,  
Vu la délibération du conseil d'administration n°2013-47 du 21 mars 2013,  
Vu la délibération du conseil d'administration n°2013-88 du 28 juin 2013,  
Vu l'avis du comité technique,  
Vu le rapport soumis à son examen,  
Après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents :

- **prend acte** du bilan 2016 de la convention de participation au titre du risque santé tel que présenté en annexe,

- **prend acte** de l'analyse des perspectives 2018 du dispositif de participation du SDIS de Meurthe-et-Moselle à la complémentaire santé des agents.

**DÉLIBÉRATION N° D2017\_050** PRESTATIONS D'ACTION SOCIALE - CESU-GARDES D'ENFANTS 2017 - COUPONS SPORT - NOUVELLES MODALITÉS EN FAVEUR DES AGENTS 2017

Le Conseil d'administration,  
Vu l'avis du comité technique,  
Vu le rapport soumis à son examen,  
Après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents :

- **Décide** la mise en œuvre de prestations d'action sociale au titre de l'année 2017 en faveur des personnels PATS et SPP du SDIS : l'attribution de chèques emploi service universel (CESU) préfinancés en faveur des enfants de 0 à 6 ans et des enfants scolarisés du CP au CM2, ainsi que l'attribution de coupons sport,

- **fixe** les modalités de mise en œuvre des dites prestations, telles que définies en annexe,

- **précise** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2017, en section de fonctionnement au chapitre 012 « dépenses de personnel » (article 64881), soit 27 400 €.

**DÉLIBÉRATION N° D2017\_035** CRÉATION DU RÈGLEMENT DÉPARTEMENTAL DE DÉFENSE EXTÉRIEURE CONTRE L'INCENDIE

Le Conseil d'administration,  
Vu l'avis de la Commission Administrative et Technique des Services d'Incendie et de Secours du 29 mars 2017,  
Vu le rapport soumis à son examen,  
Après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents :

- **Donne** un avis favorable au règlement départemental de défense extérieure contre l'incendie tel que présenté en annexe.

**DÉLIBÉRATION N° D2017\_051** LISTE DES MARCHÉS PUBLICS CONCLUS EN 2016

Le Conseil d'administration,  
Vu l'article 133 du Code des marchés publics,  
Vu l'arrêté du 21 juillet 2011 pris en application de l'article 133 du code des marchés publics et relatif à la liste des marchés publics conclus l'année précédente par les pouvoirs adjudicateurs et les entités adjudicatrices,  
Vu le rapport soumis à son examen,  
Après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents :

- **prend acte** des marchés attribués par le SDIS 54 pour l'année 2016.

**DÉLIBÉRATION N° D2017\_052** AUTORISATION DE SIGNATURE D'AVENANTS À MARCHÉS PUBLICS

Le Conseil d'administration,

Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents :

- **autorise** son Président à signer l'avenant n°2 au marché n°54-15-35 relatif aux travaux pour l'aménagement de l'école départementale du SDIS 54 - Lot n°2 : terrassement VRD attribué à la société EUROVIA rédigé comme joint en annexe.

- **autorise** son Président à signer l'avenant n°5 au marché n°54-15-35 relatif aux travaux pour l'aménagement de l'école départementale du SDIS 54 - Lot n°7 : Menuiseries intérieures attribué à la société BALDINI rédigé comme joint en annexe.

- **autorise** son Président à signer l'avenant n°3 au marché n°54-15-35 relatif aux travaux pour l'aménagement de l'école départementale du SDIS 54 - Lot n°9 : Revêtements sols carrelages faïence attribué à la société PIERRE LEMBO rédigé comme joint en annexe.

- **autorise** son Président à signer l'avenant n°5 au marché n°54-15-35 relatif aux travaux pour l'aménagement de l'école départementale du SDIS 54 - lot n° 11 Électricité attribué à la société SODEL rédigé comme joint en annexe.

**DÉLIBÉRATION N° D2017\_053** AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC LE SDIS DE LA CÔTE D'OR CONCERNANT LES MODALITÉS DE PARTICIPATION AU BATAILLON DE SAPEURS-POMPIERS QUI PARTICIPERA AU DÉFILÉ DU 14 JUILLET 2017 À PARIS

Le Conseil d'administration,

Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents :

- **adopte** la convention entre le Service Départemental d'Incendie et de secours (SDIS) de la Côte d'Or et le SDIS de Meurthe-et-Moselle, relative aux modalités de participation au bataillon de sapeurs-pompiers des SDIS constitué au sein de la zone de défense et de sécurité Est, qui participera au défilé du 14 juillet 2017 à Paris.

- **autorise** le Président du Conseil d'administration à signer ladite convention.

**DÉLIBÉRATION N° D2017\_054** LOGEMENT DU XX : PROLONGATION TEMPORAIRE DU BAIL EN COURS POUR UNE PÉRIODE ALLANT DU 1ER MAI AU 30 JUIN 2017, ET MODALITÉS DE REMBOURSEMENT DES LOYERS ET CHARGES

Le Conseil d'administration,

Vu la délibération du conseil d'administration du 23 décembre 2004 relative à l'attribution d'un logement de fonction,

Vu la délibération du bureau du conseil d'administration n°2016-106 relative à l'attribution d'un logement pour nécessité absolue de service au XXX

Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents :

- **décide** de prolonger le bail actuellement conclu entre le SDIS et les conjoints XX, portant sur un appartement sis résidence « XXX, dont le loyer mensuel est fixé à 1 060,00 € charges comprises, destiné au logement attribué par nécessité absolue de service au XX jusqu'au 30 juin 2017, date de sa résiliation,

- **prévoit** que, pour la période du 1<sup>er</sup> mai au 30 juin 2017, la charge liée au paiement du loyer et des charges afférents à ce logement soit conservée par le SDIS à titre exceptionnel, et soit refacturée au XX pour remboursement,

- **autorise** l'encaissement des recettes correspondant aux montants des loyers et charges des mois de mai et juin 2017, liées au remboursement par le XXX ceux-ci

**DÉLIBÉRATION N° D2017\_055** DONATION DE VÉHICULE

Le Conseil d'administration,

Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents :

- **autorise** la donation de la camionnette immatriculée BK 384 FS à l'Entente pour la Forêt Méditerranéenne.

**ARRÊTÉS RÉGLEMENTAIRES**



**SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS**  
**DE MEURTHE-ET-MOSELLE**



**REPUBLIQUE FRANCAISE**

**ARRETE SDIS N° 2017-1286 PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE AU COMMANDANT LAURENT JUILLERAT, CHEF DU GROUPEMENT TERRITORIAL DE NANCY ET ABROGEANT L'ARRETE N° 2016-3098 DU 19 DECEMBRE 2016**

**LE PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SDIS**

**VU** le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1424-1 et suivants et R.1424-1 et suivants, en particulier l'article L.1424-33 ;

**VU** l'arrêté DIFAJE/ASS N°969MCA15 du 12 mai 2015 de Monsieur le Président du Conseil Départemental de Meurthe-et-Moselle portant désignation de Monsieur Gauthier BRUNNER, Conseiller départemental du canton du Meine-au-Saintois, en qualité de Président du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours ;

**VU** l'arrêté SDIS n° 16-1202 portant nomination dans l'emploi de chef du groupement territorial de Nancy au commandant Laurent JUILLERAT affecté au groupement territorial de Nancy le 1<sup>er</sup> juillet 2016 ;

**VU** l'arrêté SDIS n° 2016-3098 du 19 décembre 2016 portant délégation de signature au commandant Laurent JUILLERAT, Chef du groupement territorial de Nancy ;

**Considérant** que pour l'exercice des missions de gestion administrative et financière du service départemental d'incendie et de secours de Meurthe-et-Moselle, il est nécessaire que le Chef du groupement territorial de Nancy dispose d'une délégation de signature accordée par le Président du Conseil d'Administration ;

**SUR** proposition du Directeur départemental des services d'incendie et de secours de Meurthe-et-Moselle ;

**- ARRETE -**

**Article 1er** : Délégation permanente de signature est donnée au commandant Laurent JUILLERAT, Chef du Groupement territorial de Nancy, à l'effet de signer, dans la limite des attributions de son groupement, sous la surveillance et sous la responsabilité du Président du Conseil d'Administration, les actes suivants :

**1.1 Gestion administrative du groupement**

- les correspondances, telles que courriers ou bordereaux d'envoi, relatives à l'organisation et au fonctionnement du groupement ;
- les correspondances, telles que courriers, bordereaux d'envoi, convocations, ainsi que les documents, tels que procès-verbaux et comptes rendus divers, relatifs aux relations avec les centres d'incendie et de secours (CIS) du groupement ;
- les notes de service et les notes d'information strictement internes au groupement, sous réserve qu'elles n'aient aucune répercussion sur d'autres entités du SDIS ou sur la cohérence départementale ;
- les convocations aux réunions, les comptes rendus internes au groupement ;
- les correspondances, telles que courriers ou bordereaux d'envoi, concernant la transmission d'informations aux CIS du groupement ainsi qu'aux autres chefs de groupement ;
- les simples transmissions de décisions ou documents signés par le directeur départemental ou le directeur départemental adjoint ;

- les correspondances, telles que courriers ou bordereaux d'envoi, relatives à l'organisation et au fonctionnement des comités de centre et comités intercentres (CC et CIC) des sapeurs-pompiers volontaires ;
- les correspondances, telles que courriers ou bordereaux d'envoi, relatives à l'organisation de la journée d'accueil des sapeurs-pompiers volontaires ;
- les correspondances, telles que courriers, bordereaux d'envoi ou convocations relatives aux demandes d'occupation de sites pour manœuvres intercentres à l'exclusion des manœuvres départementales ;
- les correspondances, telles que courriers ou bordereaux d'envoi, et les actes de gestion, tels que avis, comptes rendus, bilans, à l'attention des maires uniquement pour ce qui concerne le fonctionnement du groupement, notamment, rendez-vous d'études de défense extérieur contre d'incendie (DECI), comptes rendus de visites, bilans du contrôle des points d'eau, avis lors de consultations préalables à la dépose d'un dossier, avis sur les projets d'aménagement urbain ;
- les correspondances, telles que courriers ou bordereaux d'envoi, et les actes de gestion, tels que avis, comptes rendus, bilans, relatifs aux visites d'établissements, à l'élaboration de fiches ou plans des établissements répertoriés (ER), aux problèmes touchant à l'accessibilité et aux moyens de secours ;
- les réponses aux sollicitations directes telles que celles relatives à des exercices d'évacuation ;
- les correspondances, telles que courriers ou bordereaux d'envoi, ainsi que les conventions de stage relatives à l'accueil de stagiaires scolaires non rémunérés de collège et lycée ;

### 1.2 Gestion financière et commande publique du groupement

- les bons de commande relevant de son groupement d'un montant inférieur ou égal à 5 000 euros hors taxe, dans les limites des crédits votés au budget, et uniquement pour les dépenses imputées sur les articles budgétaires suivants :
  - En section de fonctionnement : 60623 ; 60631 ; 60632 ; 6064 ; 62511 ;
- les correspondances, telles que courriers ou bordereaux d'envoi, relatives aux relations avec les fournisseurs à l'exclusion des procédures formalisées ;

### 1.3 Gestion des ressources humaines du groupement

- les actes de gestion courante des agents et des sapeurs-pompiers volontaires du groupement tels que les autorisations d'absence, les congés annuels, la gestion du temps de travail, les attestations temps de service, les attestations de formations, les attestations de présence, les convocations aux stages du groupement, les convocations à un entretien hors procédure disciplinaire, les convocations aux visites médicales, les demandes d'examens médicaux ;
- les ordres de mission des agents du groupement ;
- les correspondances relatives aux mises en demeure adressées aux sapeurs-pompiers volontaires de reprendre leur activité après l'expiration de la durée d'une suspension d'engagement ainsi que lorsque, sans motif valable, le sapeur-pompier volontaire n'a pas accompli d'activité depuis au moins 3 mois ;

**Article 2** : En cas d'absence ou d'empêchement de toute nature du commandant Laurent JUILLERAT, la délégation qui lui est consentie est exercée dans l'ordre du tableau suivant :

Domaines de délégation	Suppléant n°1	Suppléant n°2	Suppléant n°3
Gestion administrative du groupement	Commandant Cyril GIBIERGE, adjoint au chef du groupement territorial de Nancy	Colonel Jean-Jacques HORB, Directeur départemental adjoint services d'incendie et de secours	
Gestion financière et commande publique du groupement	Commandant Cyril GIBIERGE, adjoint au chef du groupement territorial de Nancy	Colonel Jean-Jacques HORB, Directeur départemental adjoint services d'incendie et secours de	Mme Laetitia LANDSHEERE, Cheffe du groupement de soutien administratif et financier



Gestion des ressources humaines du groupement	Commandant Cyril GIBIERGE, adjoint au chef du groupement territorial de Nancy	Colonel Jean-Jacques HORB, Directeur départemental adjoint services d'incendie et de secours	N° 254-285400016-20170323-A2017_1236A-AR
---	---	--	--

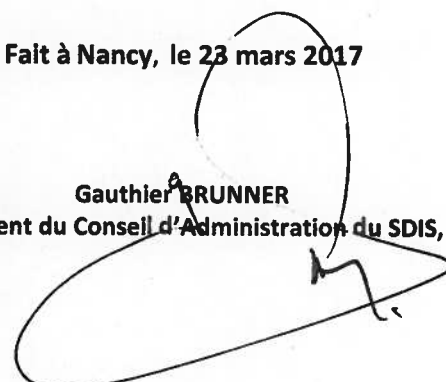
**Article 3** : Le précédent arrêté SDIS n° 2016-3098 du 19 décembre 2016 portant délégation de signature au commandant Laurent JUILLERAT, Chef du groupement territorial de Nancy est abrogé et remplacé par le présent arrêté.

**Article 4** : En vertu de l'article R.421-1 du Code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nancy dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

**Article 5** : Le Directeur départemental des Services d'Incendie et de Secours est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du SDIS et dont ampliation sera adressée à Mme le Payeur Départemental ainsi qu'à l'intéressé.

Fait à Nancy, le 23 mars 2017

Gauthier BRUNNER  
Président du Conseil d'Administration du SDIS,



**DESTINATAIRES :**

Original : Registre central DDSIS  
Ampliations : Dossier  
: Paierie  
: Intéressé



**REPUBLIQUE FRANCAISE**

---

**ARRETE SDIS n° 2017-1287 PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE AU COMMANDANT OLIVIER DUMOULIN, CHEF DU GROUPEMENT TERRITORIAL DE PONT-A-MOUSSON/TOUL ET ABROGEANT L'ARRETE n° 16-1729 DU 1<sup>ER</sup> JUILLET 2016**

**LE PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SDIS**

**VU** le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1424-1 et suivants et R.1424-1 et suivants, en particulier l'article L.1424-33 ;

**VU** l'arrêté DIFAJE/ASS N°969MCA15 du 12 mai 2015 de Monsieur le Président du Conseil Départemental de Meurthe-et-Moselle portant désignation de Monsieur Gauthier BRUNNER, Conseiller départemental du canton du Meine-au-Sainctois, en qualité de Président du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours ;

**VU** l'arrêté SDIS n° 16-1178 portant nomination dans l'emploi de Chef du groupement territorial de Pont-à-Mousson/Toul au Commandant Olivier DUMOULIN affecté au groupement territorial de Pont-à-Mousson/Toul au 1<sup>er</sup> juillet 2016 ;

**VU** l'arrêté SDIS n° 16-1729 du 1<sup>er</sup> juillet 2016 portant délégation de signature au commandant Olivier DUMOULIN, Chef du groupement territorial de Pont-à-Mousson/Toul ;

**Considérant** que pour l'exercice des missions de gestion administrative et financière du service départemental d'incendie et de secours de Meurthe-et-Moselle, il est nécessaire que le Chef du groupement territorial de Pont-à-Mousson/Toul dispose d'une délégation de signature accordée par la Président du Conseil d'Administration ;

**SUR** proposition du Directeur départemental des services d'incendie et de secours de Meurthe-et-Moselle ;

**- ARRETE -**

**Article 1er** : Délégation permanente de signature est donnée au commandant Olivier DUMOULIN, Chef du Groupement territorial de Pont-à-Mousson/Toul, à l'effet de signer, dans la limite des attributions de son groupement, sous la surveillance et sous la responsabilité du Président du Conseil d'Administration, les actes suivants :

**1.1 Gestion administrative du groupement**

- les correspondances, telles que courriers ou bordereaux d'envoi, relatives à l'organisation et au fonctionnement du groupement ;
- les correspondances, telles que courriers, bordereaux d'envoi, convocations, ainsi que les documents, tels que procès-verbaux et comptes rendus divers, relatifs aux relations avec les centres d'incendie et de secours (CIS) du groupement ;
- les notes de service et les notes d'information strictement internes au groupement, sous réserve qu'elles n'aient aucune répercussion sur d'autres entités du SDIS ou sur la cohérence départementale ;
- les convocations aux réunions, les comptes rendus internes au groupement ;
- les correspondances, telles que courriers ou bordereaux d'envoi, concernant la transmission d'informations aux CIS du groupement ainsi qu'aux autres chefs de groupement ;
- les simples transmissions de décisions ou documents signés par le directeur départemental ou le directeur départemental adjoint ;

- les correspondances, telles que courriers ou bordereaux d'envoi, relatives à l'organisation et au fonctionnement des comités de centre et comités intercentres (CC et CIC) des sapeurs-pompiers volontaires ;
- les correspondances, telles que courriers ou bordereaux d'envoi, relatives à l'organisation de la journée d'accueil des sapeurs-pompiers volontaires ;
- les correspondances, telles que courriers, bordereaux d'envoi ou convocations relatives aux demandes d'occupation de sites pour manœuvres intercentres à l'exclusion des manœuvres départementales ;
- les correspondances, telles que courriers ou bordereaux d'envoi, et les actes de gestion, tels que avis, comptes rendus, bilans, à l'attention des maires uniquement pour ce qui concerne le fonctionnement du groupement, notamment, rendez-vous d'études de défense extérieur contre d'incendie (DECI), comptes rendus de visites, bilans du contrôle des points d'eau, avis lors de consultations préalables à la dépose d'un dossier, avis sur les projets d'aménagement urbain ;
- les correspondances, telles que courriers ou bordereaux d'envoi, et les actes de gestion, tels que avis, comptes rendus, bilans, relatifs aux visites d'établissements, à l'élaboration de fiches ou plans des établissements répertoriés (ER), aux problèmes touchant à l'accessibilité et aux moyens de secours ;
- les réponses aux sollicitations directes telles que celles relatives à des exercices d'évacuation, des visites de centres, des piquets de sécurité, des manifestations ou forums métiers ;
- les correspondances, telles que courriers ou bordereaux d'envoi, ainsi que les conventions de stage relatives à l'accueil de stagiaires scolaires non rémunérés de collège et lycée ;

### **1.2 Gestion financière et commande publique du groupement**

- les bons de commande relevant de son groupement d'un montant inférieur ou égal à 5 000 euros hors taxe, dans les limites des crédits votés au budget, et uniquement pour les dépenses imputées sur les articles budgétaires suivants :
  - En section de fonctionnement : 60623 ;60631 ;60632 ;6064 ;62511 ;
- les correspondances, telles que courriers ou bordereaux d'envoi, relatives aux relations avec les fournisseurs à l'exclusion des procédures formalisées ;

### **1.3 Gestion des ressources humaines du groupement**

- les actes de gestion courante des agents et des sapeurs-pompiers volontaires du groupement tels que les autorisations d'absence, les congés annuels, la gestion du temps de travail, les attestations temps de service, les attestations de formations, les attestations de présence, les convocations aux stages du groupement, les convocations à un entretien hors procédure disciplinaire, les convocations aux visites médicales, les demandes d'examens médicaux ;
- les ordres de mission des agents du groupement ;
- Les correspondances relatives aux mises en demeure adressées aux sapeurs-pompiers volontaires de reprendre leur activité après l'expiration de la durée d'une suspension d'engagement ainsi que lorsque, sans motif valable, le sapeur-pompier volontaire n'a pas accompli d'activité depuis au moins 3 mois ;

**Article 2 :** En cas d'absence ou d'empêchement de toute nature du commandant Olivier DUMOULIN, la délégation qui lui est consentie est exercée dans l'ordre du tableau suivant :

Domaines de délégation	Suppléant n°1	Suppléant n°2	Suppléant n°3
Gestion administrative du groupement	Colonel Jean-Jacques HORB, Directeur départemental adjoint services d'incendie et de secours		
Gestion financière et commande publique du groupement	Colonel Jean-Jacques HORB, Directeur départemental adjoint services d'incendie et de secours	Mme Laetitia LANDSHEERE, Cheffe du groupement de soutien administratif et financier	
Gestion des ressources humaines du groupement	Colonel Jean-Jacques HORB, Directeur départemental adjoint services d'incendie et de secours		

**Article 3 :** Le précédent arrêté SDIS n° 16-1729 du 1<sup>er</sup> juillet 2016 portant délégation de signature au commandant Olivier DUMOULIN, Chef du groupement territorial de Pont-à-Mousson/Toul est abrogé et remplacé par le présent arrêté.

**Article 4 :** En vertu de l'article R.421-1 du Code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nancy dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

**Article 5 :** Le Directeur départemental des Services d'Incendie et de Secours est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du SDIS et dont ampliation sera adressée à Mme le Payeur Départemental ainsi qu'à l'intéressé.

Fait à Nancy, le 23 mars 2017

Gauthier BRUNNER  
Président du Conseil d'Administration du SDIS

**Destinataires :**

Original : Registre central SDIS

Ampliations : Dossier

: Paerie

: Intéressé





**REPUBLIQUE FRANCAISE**

---

**ARRETE SDIS N° 2017-1288 PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE AU LIEUTENANT-COLONEL BERTRAND LEPOUTERE, CHEF DU GROUPEMENT TERRITORIAL DU PAYS HAUT ET ABROGEANT L'ARRETE N° 16-1707 DU 1<sup>ER</sup> JUILLET 2016**

**LE PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SDIS**

**VU** le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1424-1 et suivants et R.1424-1 et suivants, en particulier l'article L.1424-33 ;

**VU** l'arrêté DIFAJE/ASS N°969MCA15 du 12 mai 2015 de Monsieur le Président du Conseil Départemental de Meurthe-et-Moselle portant désignation de Monsieur Gauthier BRUNNER, Conseiller départemental du canton du Meine-au-Sainctois, en qualité de Président du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours ;

**VU** l'arrêté SDIS n° 16-1176 portant nomination dans l'emploi de chef de groupement territorial du Pays-Haut au Commandant Bertrand LEPOUTERE affecté au groupement territorial du Pays-Haut au 1<sup>er</sup> juillet 2016 ;

**VU** l'arrêté SDIS n° 16-1707 du 1<sup>er</sup> juillet 2016 portant délégation de signature au commandant Bertrand LEPOUTERE, Chef du groupement territorial du PAYS-Haut ;

**Considérant** que pour l'exercice des missions de gestion administrative et financière du service départemental d'incendie et de secours de Meurthe-et-Moselle, il est nécessaire que le Chef du groupement territorial du Pays Haut dispose d'une délégation de signature accordée par le Président du Conseil d'Administration ;

**SUR** proposition du Directeur départemental des services d'incendie et de secours de Meurthe-et-Moselle ;

**- ARRETE -**

**Article 1er** : Délégation permanente de signature est donnée au lieutenant-colonel Bertrand LEPOUTERE, Chef du Groupement territorial du Pays Haut, à l'effet de signer, dans la limite des attributions de son groupement, sous la surveillance et sous la responsabilité du Président du Conseil d'Administration, les actes suivants :

**1.1 Gestion administrative du groupement**

- les correspondances, telles que courriers ou bordereaux d'envoi, relatives à l'organisation et au fonctionnement du groupement ;
- les correspondances, telles que courriers, bordereaux d'envoi, convocations, ainsi que les documents, tels que procès-verbaux et comptes rendus divers, relatifs aux relations avec les centres d'incendie et de secours (CIS) du groupement ;
- les notes de service et les notes d'information strictement internes au groupement, sous réserve qu'elles n'aient aucune répercussion sur d'autres entités du SDIS ou sur la cohérence départementale ;
- les convocations aux réunions, les comptes rendus internes au groupement ;
- les correspondances, telles que courriers ou bordereaux d'envoi, concernant la transmission d'informations aux CIS du groupement ainsi qu'aux autres chefs de groupement ;
- les simples transmissions de décisions ou documents signés par le directeur départemental ou le directeur départemental adjoint ;

- les correspondances, telles que courriers ou bordereaux d'envoi, relatives à l'organisation et au fonctionnement des comités de centre et comités inter-centres (CC et CIC) des sapeurs-pompiers volontaires ;
- les correspondances, telles que courriers ou bordereaux d'envoi, relatives à l'organisation de la journée d'accueil des sapeurs-pompiers volontaires ;
- les correspondances, telles que courriers, bordereaux d'envoi ou convocations relatives aux demandes d'occupation de sites pour manœuvres inter-centres à l'exclusion des manœuvres départementales ;
- les correspondances, telles que courriers ou bordereaux d'envoi, et les actes de gestion, tels que avis, comptes rendus, bilans, à l'attention des maires uniquement pour ce qui concerne le fonctionnement du groupement, notamment, rendez-vous d'études de défense extérieur contre d'incendie (DECI), comptes rendus de visites, bilans du contrôle des points d'eau, avis lors de consultations préalables à la dépose d'un dossier, avis sur les projets d'aménagement urbain ;
- les correspondances, telles que courriers ou bordereaux d'envoi, et les actes de gestion, tels que avis, comptes rendus, bilans, relatifs aux visites d'établissements, à l'élaboration de fiches ou plans des établissements répertoriés (ER), aux problèmes touchant à l'accessibilité et aux moyens de secours ;
- les réponses aux sollicitations directes telles que celles relatives à des exercices d'évacuation, des visites de centres, des piquets de sécurité, des manifestations ou forums métiers ;
- les correspondances, telles que courriers ou bordereaux d'envoi, ainsi que les conventions de stage relatives à l'accueil de stagiaires scolaires non rémunérés de collège et lycée ;

### **1.2 Gestion financières et commande publique du groupement**

- les bons de commande relevant de son groupement d'un montant inférieur ou égal à 5 000 euros hors taxe, dans les limites des crédits votés au budget, et uniquement pour les dépenses imputées sur les articles budgétaires suivants :
  - En section de fonctionnement : 60623 ;60631 ;60632 ;6064 ;62511 ;
- les correspondances, telles que courriers ou bordereaux d'envoi, relatives aux relations avec les fournisseurs à l'exclusion des procédures formalisées ;

### **1.3 Gestion des ressources humaines du groupement**

- les actes de gestion courante des agents et des sapeurs-pompiers volontaires du groupement tels que les autorisations d'absence, les congés annuels, la gestion du temps de travail, les attestations temps de service, les attestations de formations, les attestations de présence, les convocations aux stages du groupement, les convocations à un entretien hors procédure disciplinaire, les convocations aux visites médicales, les demandes d'examens médicaux ;
- les ordres de mission des agents du groupement ;
- Les correspondances relatives aux mises en demeure adressées aux sapeurs-pompiers volontaires de reprendre leur activité après l'expiration de la durée d'une suspension d'engagement ainsi que lorsque, sans motif valable, le sapeur-pompier volontaire n'a pas accompli d'activité depuis au moins 3 mois ;

**Article 2 :** En cas d'absence ou d'empêchement de toute nature du lieutenant-colonel Bertrand LEPOUTERE, la délégation qui lui est consentie est exercée dans l'ordre du tableau suivant :

Domaines de délégation	Suppléant n°1	Suppléant n°2	Suppléant n°3
Gestion administrative du groupement	Colonel Jean-Jacques HORB, Directeur départemental adjoint services d'incendie et de secours		
Gestion financière et commande publique du groupement	Colonel Jean-Jacques HORB, Directeur départemental adjoint services d'incendie et de secours	Mme Laetitia LANDSHEERE, Cheffe du groupement de soutien administratif et financier	
Gestion des ressources humaines du groupement	Colonel Jean-Jacques HORB, Directeur départemental adjoint services d'incendie et de secours		

**Article 4 :** Le précédent arrêté SDIS n° 16-1707 du 1<sup>er</sup> juillet 2016 portant délégation de signature au commandant Bertrand LEPOUTERE, Chef du groupement territorial du Pays Haut est abrogé et remplacé par le présent arrêté.

**Article 5 :** En vertu de l'article R.421-1 du Code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nancy dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

**Article 6 :** Le Directeur départemental des Services d'Incendie et de Secours est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du SDIS et dont ampliation sera adressée à Mme le Payeur Départemental ainsi qu'à l'intéressé.

Fait à Nancy, le 23 mars 2017

Gauthier BRUNNER  
Président du Conseil d'Administration du SDIS,

**Destinataires :**

Original : Registre central DDSIS  
Ampliations : Dossier  
: Paerie  
: Intéressé



**REPUBLIQUE FRANCAISE**

**ARRETE SDIS N°2017-1290 PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE AU COMMANDANT LIONEL SAUVAGEOT, CHEF DU GROUPEMENT TERRITORIAL DU LUNEVILLOIS ET ABROGEANT L'ARRETE n° 1020/15 DU 19 JUIN 2015**

**LE PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SDIS**

**VU** le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1424-1 et suivants et R.1424-1 et suivants, en particulier l'article L.1424-33 ;

**VU** l'arrêté DIFAJE/ASS N°969MCA15 du 12 mai 2015 de Monsieur le Président du Conseil Départemental de Meurthe-et-Moselle portant désignation de Monsieur Gauthier BRUNNER, Conseiller départemental du canton du Meine-au-Saintois, en qualité de Président du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours ;

**VU** l'arrêté SDIS n°1020/15 du 19 juin 2015 portant délégation de signature au Commandant Lionel SAUVAGEOT, Chef du groupement territorial du Lunévillois ;

**Considérant** que pour l'exercice des missions de gestion administrative et financière du service départemental d'incendie et de secours de Meurthe-et-Moselle, il est nécessaire que le Chef du groupement territorial du Lunévillois dispose d'une délégation de signature accordée par le Président du Conseil d'Administration ;

**SUR** proposition du Directeur départemental des services d'incendie et de secours de Meurthe-et-Moselle ;

**- ARRETE -**

**Article 1er** : Délégation permanente de signature est donnée au Commandant Lionel SAUVAGEOT, Chef du Groupement territorial du Lunévillois, à l'effet de signer, dans la limite des attributions de son groupement, sous la surveillance et sous la responsabilité du Président du Conseil d'Administration, les actes suivants :

**1.1 Gestion administrative du groupement**

- les correspondances, telles que courriers ou bordereaux d'envoi, relatives à l'organisation et au fonctionnement du groupement ;
- les correspondances, telles que courriers, bordereaux d'envoi, convocations, ainsi que les documents, tels que procès-verbaux et comptes rendus divers, relatifs aux relations avec les centres d'incendie et de secours (CIS) du groupement ;
- les notes de service et les notes d'information strictement internes au groupement, sous réserve qu'elles n'aient aucune répercussion sur d'autres entités du SDIS ou sur la cohérence départementale ;
- les convocations aux réunions, les comptes rendus internes au groupement ;
- les correspondances, telles que courriers ou bordereaux d'envoi, concernant la transmission d'informations aux CIS du groupement ainsi qu'aux autres chefs de groupement ;
- les simples transmissions de décisions ou documents signés par le directeur départemental ou le directeur départemental adjoint ;



- les correspondances, telles que courriers ou bordereaux d'envoi, relatives à l'organisation et au fonctionnement des comités de centre et comités intercentres (CC et CIC) des sapeurs-pompiers volontaires ;
- les correspondances, telles que courriers ou bordereaux d'envoi, relatives à l'organisation de la journée d'accueil des sapeurs-pompiers volontaires ;
- les correspondances, telles que courriers, bordereaux d'envoi ou convocations relatives aux demandes d'occupation de sites pour manœuvres intercentres à l'exclusion des manœuvres départementales ;
- les correspondances, telles que courriers ou bordereaux d'envoi, et les actes de gestion, tels que avis, comptes rendus, bilans, à l'attention des maires uniquement pour ce qui concerne le fonctionnement du groupement, notamment, rendez-vous d'études de défense extérieur contre d'incendie (DECI), comptes rendus de visites, bilans du contrôle des points d'eau, avis lors de consultations préalables à la dépose d'un dossier, avis sur les projets d'aménagement urbain ;
- les correspondances, telles que courriers ou bordereaux d'envoi, et les actes de gestion, tels que avis, comptes rendus, bilans, relatifs aux visites d'établissements, à l'élaboration de fiches ou plans des établissements répertoriés (ER), aux problèmes touchant à l'accessibilité et aux moyens de secours ;
- les réponses aux sollicitations directes telles que celles relatives à des exercices d'évacuation, des visites de centres, des piquets de sécurité, des manifestations ou forums métiers ;

### **1.2 Gestion financière et commande publique du groupement**

- les bons de commande relevant de son groupement d'un montant inférieur ou égal à 5 000 euros hors taxe, dans les limites des crédits votés au budget, et uniquement pour les dépenses imputées sur les articles budgétaires suivants :
  - En section de fonctionnement : 60623 ;60631 ;60632 ;6064 ;62511 ;
- les correspondances, telles que courriers ou bordereaux d'envoi, relatives aux relations avec les fournisseurs à l'exclusion des procédures formalisées ;

### **1.3 Gestion des ressources humaines du groupement**

- les actes de gestion courante des agents et des sapeurs-pompiers volontaires du groupement tels que les autorisations d'absence, les congés annuels, la gestion du temps de travail, les attestations temps de service, les attestations de formations, les attestations de présence, les convocations aux stages du groupement, les convocations à un entretien hors procédure disciplinaire, les convocations aux visites médicales, les demandes d'examens médicaux ;
- les ordres de mission des agents du groupement ;
- les correspondances relatives aux mises en demeure adressées aux sapeurs-pompiers volontaires de reprendre leur activité après l'expiration de la durée d'une suspension d'engagement ainsi que lorsque, sans motif valable, le sapeur-pompier volontaire n'a pas accompli d'activité depuis au moins 3 mois ;

**Article 2 :** En cas d'absence ou d'empêchement de toute nature du commandant Lionel SAUVAGEOT, la délégation qui lui est consentie est exercée dans l'ordre du tableau suivant :

Domaines de délégation	Suppléant n°1	Suppléant n°2	Suppléant n°3
Gestion administrative du groupement	Colonel Jean-Jacques HORB, Directeur départemental adjoint services d'incendie et de secours		
Gestion financière et commande publique du groupement	Colonel Jean-Jacques HORB, Directeur départemental adjoint services d'incendie et de secours	Mme Laetitia LANDSHEERE, Cheffe du groupement de soutien administratif et financier	
Gestion des ressources humaines du groupement	Colonel Jean-Jacques HORB, Directeur départemental adjoint services d'incendie et de secours		

**Article 3 :** Le précédent arrêté SDIS n°1020/15 du 19 juin 2015 portant délégation de signature au Commandant Lionel SAUVAGEOT, Chef du groupement territorial du Lunévillois est abrogé et remplacé par le présent arrêté.

**Article 4 :** En vertu de l'article R.421-1 du Code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nancy dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

**Article 5 :** Le Directeur départemental des Services d'Incendie et de Secours est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du SDIS et dont ampliation sera adressée à Mme le Payeur Départemental ainsi qu'à l'intéressé.

Fait à Nancy, le 24 mars 2017

Gauthier BRUNNER  
Président du Conseil d'Administration du SDIS,

**Destinataires :**

Original : Registre central DDSIS  
Ampliations : Dossier  
: Paierie  
: Intéressé



**REPUBLIQUE FRANCAISE**

---

**ARRETE SDIS N° 2017-1291 PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE AU LIEUTENANT-COLONEL MANUEL PIGNE, CHEF DUGROUPEMENT DE SOUTIEN DES RESSOURCES HUMAINES ET ABROGEANT L'ARRETE n° 2016-3101 DU 19 DECEMBRE 2016**

**LE PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SDIS**

**VU** le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1424-1 et suivants et R.1424-1 et suivants, en particulier l'article L.1424-33 ;

**VU** l'arrêté DIFAJE/ASS N°969MCA15 du 12 mai 2015 de Monsieur le Président du Conseil Départemental de Meurthe-et-Moselle portant désignation de Monsieur Gauthier BRUNNER, Conseiller départemental du canton du Maine-au-Sainctois, en qualité de Président du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours ;

**VU** l'arrêté SDIS n° 2016-3101 du 19 décembre 2016 portant délégation de signature au Lieutenant-Colonel PIGNE, Chef du groupement de soutien des ressources humaines ;

**Considérant** que pour l'exercice des missions de gestion administrative et financière du service départemental d'incendie et de secours de Meurthe-et-Moselle, il est nécessaire que le Chef du groupement de soutien des ressources humaines dispose d'une délégation de signature accordée par la Président du Conseil d'Administration ;

**SUR** proposition du Directeur départemental des services d'incendie et de secours de Meurthe-et-Moselle ;

**- ARRETE -**

**Article 1er** : Délégation permanente de signature est donnée au Lieutenant-Colonel Manuel PIGNE, Chef du Groupement de soutien des ressources humaines, à l'effet de signer, dans la limite des attributions de son groupement, sous la surveillance et sous la responsabilité du Président du Conseil d'Administration, les actes suivants :

**1.1 Gestion administrative du groupement**

- les correspondances, telles que courriers ou bordereaux d'envoi, relatives à l'organisation et au fonctionnement du groupement ;
- les notes de service et les notes d'information strictement internes au groupement, sous réserve qu'elles n'aient aucune répercussion sur d'autres entités du SDIS ou sur la cohérence départementale ;
- les convocations aux réunions internes au groupement ;
- les correspondances, telles que courriers ou bordereaux d'envoi, concernant la transmission d'informations du groupement aux autres chefs de groupement ;
- les simples transmissions de décisions ou documents signés par le directeur départemental ou le directeur départemental adjoint ;
- les correspondances, telles que courriers ou bordereaux d'envoi, ainsi que les conventions de stage relatives à l'accueil de stagiaires scolaires non rémunérés de collège et lycée ;

**1.2 Gestion financière et commande publique du groupement**

- les bons de commande relevant de son groupement d'un montant inférieur ou égal à 5 000 euros hors taxe, dans les limites des crédits votés au budget, et uniquement pour les dépenses imputées sur les articles budgétaires suivants :

- En section de fonctionnement : 60623 ; 60631 ; 60632 ; 6064 ; 611 ; 6132 ; 6135 ; 61558 ; 6156 ; 61828 ; 6184 ; 6188 ; 6232 ; 6236 ; 625141 ; 62511 ; 62514 ; 625142 ; 625143 ; 625144 ; 6225 ; 6255 ; 6331 ; 6332 ; 6336 ; Chapitre 012 ;
- En section d'investissement : 21562 ; 2184 ;

- les correspondances, telles que courriers ou bordereaux d'envoi, relatives aux relations avec les fournisseurs à l'exclusion des procédures formalisées ;

**1.3 Gestion des ressources humaines du groupement**

- les actes de gestion courante des agents des services du groupement tels que les autorisations d'absence, les congés annuels, la gestion du temps de travail ; les convocations à un entretien hors procédure disciplinaire ;

- les ordres de mission des agents du groupement ;

- les correspondances, telles que courriers, bordereaux d'envoi, attestations ou convocations, relatives à la formation notamment en ce qui concerne la gestion des stages, des jurys d'examen ou de concours, l'envoi de diplômes ;

- les correspondances relatives aux mises en demeure adressées aux sapeurs-pompiers volontaires de reprendre leur activité après l'expiration de la durée d'une suspension d'engagement ainsi que lorsque, sans motif valable, le sapeur-pompier volontaire n'a pas accompli d'activité depuis au moins 3 mois ;

**Article 2** : En cas d'absence ou d'empêchement de toute nature du Lieutenant-Colonel Manuel PIGNE, la délégation qui lui est consentie est exercée dans l'ordre du tableau suivant :

Domaines de délégation	Suppléant n°1	Suppléant n°2	Suppléant n°3
Gestion administrative du groupement	Commandant Stéphane IMBERT, Adjoint au Chef du groupement de soutien des ressources humaines	Colonel Jean-Jacques HORB, Directeur départemental adjoint services d'incendie et de secours	
Gestion financière et commande publique du groupement	Commandant Stéphane IMBERT, Adjoint au Chef du groupement de soutien des ressources humaines	Colonel Jean-Jacques HORB, Directeur départemental adjoint services d'incendie et de secours	Mme Laetitia LANDSHEERE, Cheffe du groupement de soutien administratif et financier
Gestion des ressources humaines du groupement	Commandant Stéphane IMBERT, Adjoint au Chef du groupement de soutien des ressources humaines	Colonel Jean-Jacques HORB, Directeur départemental adjoint services d'incendie et de secours	

**Article 3** : Le précédent arrêté SDIS n° 2016-3101 du 19 décembre 2016 portant délégation de signature au Lieutenant-Colonel Manuel PIGNE, Chef du groupement de soutien des ressources humaines est abrogé et remplacé par le présent arrêté.

**Article 4** : En vertu de l'article R.421-1 du Code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nancy dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

**Article 5** : Le Directeur départemental des Services d'Incendie et de Secours est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du SDIS et dont ampliation sera adressée à Mme le Payeur Départemental ainsi qu'à l'intéressé.

Fait à Nancy, le 24 mars 2016

Gauthier BRUNNER  
Président du Conseil d'Administration du SDIS,



**Destinataires :**

Original : Registre central DDSIS

Ampliations : Dossier

: Paerie

: Intéressé





**REPUBLIQUE FRANCAISE**

---

**ARRETE SDIS N° 2017-1292 PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE AU LIEUTENANT-COLONEL DANIEL WARIN, CHEF DU GROUPEMENT DE PLANIFICATION ET DE COORDINATION OPERATIONNELLES ET ABROGEANT L'ARRETE N° 16-1703 DU 1<sup>ER</sup> JUILLET 2016**

### **LE PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SDIS**

**VU** le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1424-1 et suivants et R.1424-1 et suivants, en particulier l'article L.1424-33 ;

**VU** l'arrêté DIFAJE/ASS N°969MCA15 du 12 mai 2015 de Monsieur le Président du Conseil Départemental de Meurthe-et-Moselle portant désignation de Monsieur Gauthier BRUNNER, Conseiller départemental du canton du Meine-au-Santois, en qualité de Président du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours ;

**VU** l'arrêté SDIS n°16-1163 portant nomination dans l'emploi de chef du groupement de planification et de coordination opérationnelles au commandant Daniel WARIN affecté au groupement de planification et de coordination opérationnelles au 1<sup>er</sup> juillet 2016 ;

**VU** l'arrêté SDIS n°16-1703 du 1<sup>er</sup> juillet 2016 portant délégation de signature au commandant Daniel WARIN, Chef du groupement de planification et de coordination opérationnelles ;

**Considérant** que pour l'exercice des missions de gestion administrative et financière du service départemental d'incendie et de secours de Meurthe-et-Moselle, il est nécessaire que le Chef du groupement de planification et de coordination opérationnelles dispose d'une délégation de signature accordée par le Président du Conseil d'Administration ;

**SUR** proposition du Directeur départemental des services d'incendie et de secours de Meurthe-et-Moselle ;

**- ARRETE -**

**Article 1er** : Délégation permanente de signature est donnée au Lieutenant-colonel Daniel WARIN, Chef du groupement de planification et de coordination opérationnelles, à l'effet de signer, dans la limite des attributions de son groupement, sous la surveillance et sous la responsabilité du Président du Conseil d'Administration, les actes suivants :

#### **1.1 Gestion administrative du groupement**

- les correspondances, telles que courriers ou bordereaux d'envoi, relatives à l'organisation et au fonctionnement du groupement ;
- les notes de service et les notes d'information strictement internes au groupement, sous réserve qu'elles n'aient aucune répercussion sur d'autres entités du SDIS ou sur la cohérence départementale ;
- les convocations aux réunions internes au groupement ;
- les correspondances, telles que courriers ou bordereaux d'envoi, concernant la transmission d'informations du groupement aux autres chefs de groupement ;
- les simples transmissions de décisions ou documents signés par le directeur départemental ou le directeur départemental adjoint ;
- les correspondances, telles que courriers ou bordereaux d'envoi, relatives à la prévision dans les domaines de la défense extérieure contre l'incendie (DECI), de l'urbanisme, des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE), des manifestations sportives ;

- les correspondances, telles que courriers, bordereaux d'envoi ou attestations, relatives aux interventions notamment suite à des demandes d'attestations, à des réquisitions judiciaires ou administratives, à des injonctions formulées par les instances judiciaires, à des demandes d'experts judiciaires ;
- les correspondances, telles que courriers, bordereaux d'envoi ou attestations, relatives aux facturations d'un montant maximal de 1000 euros, des interventions non urgentes et non rattachées aux missions du SDIS, des interventions pour lesquelles un texte prévoit un droit au remboursement, des mises à disposition de matériel et de service de sécurité ;
- les correspondances, telles que courriers, bordereaux d'envoi ou convocations (ordres d'opération), relatives aux piquets de sécurité, détachements, manœuvres et exercices départementaux ;
- les correspondances, telles que courriers ou bordereaux d'envoi, ainsi que les conventions de stage relatives à l'accueil de stagiaires scolaires non rémunérés de collège et lycée ;

### **1.2 Gestion des ressources humaines du groupement**

- les actes de gestion courante des agents des services du groupement tels que les autorisations d'absence, les congés annuels, la gestion du temps de travail ; les convocations à un entretien hors procédure disciplinaire ;
- les ordres de mission des agents du groupement ;
- les correspondances relatives aux mises en demeure adressées aux sapeurs-pompiers volontaires de reprendre leur activité après l'expiration de la durée d'une suspension d'engagement ainsi que lorsque, sans motif valable, le sapeur-pompier volontaire n'a pas accompli d'activité depuis au moins 3 mois ;

**Article 2 :** En cas d'absence ou d'empêchement de toute nature du Lieutenant-colonel Daniel WARIN, la délégation qui lui est consentie est exercée par le Commandant Damien CUNAT, adjoint au Chef du groupement de planification et de coordination opérationnelles.

**Article 3 :** Le précédent arrêté SDIS n° 16-1703 du 1<sup>er</sup> juillet 2016 portant délégation de signature au Commandant Daniel WARIN, Chef du groupement de planification et de coordination opérationnelles est abrogé et remplacé par le présent arrêté.

**Article 4 :** En vertu de l'article R.421-1 du Code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nancy dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

**Article 5 :** Le Directeur départemental des Services d'Incendie et de Secours est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du SDIS et dont ampliation sera adressée à Mme le Payeur Départemental ainsi qu'à l'intéressé.

Fait à Nancy, le 27 mars 2017

Gauthier BRUNNER  
Président du Conseil d'Administration du SDIS,

**Destinataires :**

Original : Registre central DDSIS  
Ampliations : Dossier  
: Paierie  
: Intéressé



REPUBLIQUE FRANCAISE

----

**ARRETE SDIS N° 2017-1293 PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE AU MEDECIN DE CLASSE EXCEPTIONNELLE MICHAËL PIERRAT, CHEF DU SERVICE DE SANTE ET DE SECOURS MEDICAL ET ABROGEANT L'ARRETE N°1020/16 DU 4 MAI 2016**

----

**LE PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SDIS**

**VU** le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1424-1 et suivants et R.1424-1 et suivants, en particulier l'article L.1424-33 ;

**VU** l'arrêté DIFAJE/ASS N°969MCA15 du 12 mai 2015 de Monsieur le Président du Conseil Départemental de Meurthe-et-Moselle portant désignation de Monsieur Gauthier BRUNNER, Conseiller départemental du canton du Meine-au-Sainctois, en qualité de Président du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours ;

**VU** l'arrêté SDIS n° 1020/16 DU 4 mai 2016 portant délégation de signature au Médecin de classe exceptionnelle Michaël PIERRAT, Chef du service de santé et de secours médical ;

**Considérant** que pour l'exercice des missions de gestion administrative et financière du service départemental d'incendie et de secours de Meurthe-et-Moselle, il est nécessaire que le Chef du service de santé et de secours médical dispose d'une délégation de signature accordée par le Président du Conseil d'Administration ;

**SUR** proposition du Directeur départemental des services d'incendie et de secours de Meurthe-et-Moselle ;

**- ARRETE -**

**Article 1er** : Délégation permanente de signature est donnée au Médecin de classe exceptionnelle Michaël PIERRAT, Chef du service de santé et de secours médical, à l'effet de signer, dans la limite des attributions de son groupement, sous la surveillance et sous la responsabilité du Président du Conseil d'Administration, les actes suivants :

**1.1 Gestion administrative du groupement**

- les correspondances, telles que courriers ou bordereaux d'envoi, relatives à l'organisation et au fonctionnement du groupement ;
- les notes de service et les notes d'information strictement internes au groupement, sous réserve qu'elles n'aient aucune répercussion sur d'autres entités du SDIS ou sur la cohérence départementale ;
- les convocations aux réunions internes au groupement ;
- les correspondances, telles que courriers ou bordereaux d'envoi, concernant la transmission d'informations du groupement aux autres chefs de groupement ;
- les simples transmissions de décisions ou documents signés par le directeur départemental ou le directeur départemental adjoint ;
- les correspondances, telles que courriers ou bordereaux d'envoi, ainsi que les conventions de stage relatives à l'accueil de stagiaires scolaires non rémunérés de collège et lycée ;



### 1.2 Gestion financière et commande publique du groupement

- les bons de commande relevant de son groupement d'un montant inférieur ou égal à 5 000 euros hors taxe, dans les limites des crédits votés au budget, et uniquement pour les dépenses imputées sur les articles budgétaires suivants :

- En section de fonctionnement : 60632 ; 60661 ; 60662 ; 60668 ; 611 ; 61558 ; 6156 ; 617 ; 6135 ; 6226 ; 6232 ; 62511 ; 62512 à 62514 ;
- En section d'investissement : 21562 ; 2183 ; 2184.

- les correspondances, telles que courriers ou bordereaux d'envoi, relatives aux relations avec les fournisseurs à l'exclusion des procédures formalisées ;

### 1.3 Gestion des ressources humaines du groupement

- les actes de gestion courante des agents des services du groupement tels que les autorisations d'absence, les congés annuels, la gestion du temps de travail ; les convocations à un entretien hors procédure disciplinaire ;

- les ordres de mission des agents du groupement ;

- les correspondances relatives aux mises en demeure adressées aux sapeurs-pompiers volontaires de reprendre leur activité après l'expiration de la durée d'une suspension d'engagement ainsi que lorsque, sans motif valable, le sapeur-pompier volontaire n'a pas accompli d'activité depuis au moins 3 mois ;

**Article 2 :** En cas d'absence ou d'empêchement de toute nature du Médecin de classe exceptionnelle Michaël PIERRAT, la délégation qui lui est consentie est exercée dans l'ordre du tableau suivant :

Domaines de délégation	Suppléant n°1	Suppléant n°2	Suppléant n°3
Gestion administrative du groupement	Colonel Jean-Jacques HORB, Directeur départemental adjoint services d'incendie et de secours		
Gestion financière et commande publique du groupement	Médecin hors classe François MOUGEOLLE, adjoint au Médecin chef	Colonel Jean-Jacques HORB, Directeur départemental adjoint services d'incendie et de secours	Mme Laetitia LANDSHEERE, Cheffe du groupement de soutien administratif et financier
Gestion des ressources humaines du groupement	Colonel Jean-Jacques HORB, Directeur départemental adjoint services d'incendie et de secours		

**Article 3** : Le précédent arrêté SDIS n° 1020/16 portant délégation de signature au **Médecin de classe exceptionnelle Michaël PIERRAT**, Chef du service de santé et de secours médical est abrogé et remplacé par le présent arrêté.

**Article 4** : En vertu de l'article R.421-1 du Code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nancy dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

**Article 5** : Le Directeur départemental des Services d'Incendie et de Secours est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du SDIS et dont ampliation sera adressée à Mme le Payeur Départemental ainsi qu'à l'intéressé.

**Fait à Nancy, le 27 mars 2017**

**Gauthier BRUNNER**  
**Président du Conseil d'Administration du SDIS,**

**Destinataires :**

Original : Registre central DDSIS  
Ampliations : Dossier  
: Paerie  
: Intéressé



**REPUBLIQUE FRANÇAISE**

---

**ARRETE SDIS N° 2017-1294 PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE AU LIEUTENANT-COLONEL PHILIPPE SIGNE, CHEF DE GROUPEMENT OFFICIER SUPERIEUR ADJOINT ET ABROGEANT L'ARRETE N° 2016-1763 DU 1<sup>ER</sup> JUILLET 2016**

----

**LE PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SDIS**

**VU** le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1424-1 et suivants et R.1424-1 et suivants, en particulier l'article L.1424-33 ;

**VU** l'arrêté DIFAJE/ASS N°969MCA15 du 12 mai 2015 de Monsieur le Président du Conseil Départemental de Meurthe-et-Moselle portant désignation de Monsieur Gauthier BRUNNER, Conseiller départemental du canton du Meine-au-Santois, en qualité de Président du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours ;

**VU** l'arrêté conjoint entre le Préfet de Meurthe-et-Moselle et le Président du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de Meurthe-et-Moselle n°16-1177 nommant le Lieutenant-Colonel Philippe SIGNE, Chef de groupement officier supérieur adjoint ;

**Considérant** que pour l'exercice des missions de gestion administrative et financière du service départemental d'incendie et de secours de Meurthe-et-Moselle, il est nécessaire que le Chef de groupement officier supérieur adjoint dispose d'une délégation de signature accordée par le Président du Conseil d'Administration ;

**SUR** proposition du Directeur départemental des services d'incendie et de secours de Meurthe-et-Moselle ;

**-ARRETE-**

**Article 1<sup>er</sup>** : Délégation permanente de signature est donnée au Lieutenant-Colonel Philippe SIGNE, Chef de groupement officier supérieur adjoint (OSA), à l'effet de signer sous la surveillance et sous la responsabilité du Président du Conseil d'Administration, dans le cadre de l'exercice des missions de gestion administrative et financière de l'établissement public, les actes suivants :

**1.1 Gestion administrative du groupement, du protocole, de la chancellerie et de l'évaluation et la coordination stratégiques**

- les correspondances, telles que courriers ou bordereaux d'envoi, relatives à l'organisation et au fonctionnement du groupement OSA ainsi que celles relatives au protocole à la chancellerie, à l'évaluation interne des stratégies et politiques publiques, à la coordination stratégique des projets transversaux, à la coordination des groupements territoriaux ;
- les notes de service et les notes d'information strictement internes au groupement OSA, sous réserve qu'elles n'aient aucune répercussion sur d'autres entités du SDIS ou sur la cohérence départementale ainsi que celles relatives au protocole à la chancellerie, à l'évaluation interne des stratégies et politiques publiques, à la coordination stratégique des projets transversaux, à la coordination des groupements territoriaux ;

- les convocations aux réunions internes au groupement OSA ainsi que celles relatives au protocole à la chancellerie, à l'évaluation interne des stratégies et politiques publiques, à la coordination stratégique des projets transversaux, à la coordination des groupements territoriaux ;
- les correspondances, telles que courriers ou bordereaux d'envoi, concernant la transmission d'informations du groupement OSA aux autres chefs de groupement ainsi que celles relatives au protocole à la chancellerie, à l'évaluation interne des stratégies et politiques publiques, à la coordination stratégique des projets transversaux, à la coordination des groupements territoriaux ;
- les simples transmissions de décisions ou documents signés par le directeur départemental ou le directeur départemental adjoint ainsi que celles relatives au protocole à la chancellerie, à l'évaluation interne des stratégies et politiques publiques, à la coordination stratégique des projets transversaux, à la coordination des groupements territoriaux ;
- les correspondances, telles que courriers ou bordereaux d'envoi, ainsi que les conventions de stage relatives à l'accueil de stagiaires scolaires non rémunérés de collège et lycée ;

### **1.2 Gestion des ressources humaines du groupement**

- les actes de gestion courante des agents des services du groupement OSA et des agents directement rattachés à la Direction tels que les autorisations d'absence, les congés annuels, la gestion du temps de travail ; les convocations à un entretien hors procédure disciplinaire ;
- les ordres de mission des agents du groupement OSA et des agents directement rattachés à la Direction ;
- les correspondances relatives aux mises en demeure adressées aux sapeurs-pompiers volontaires de reprendre leur activité après l'expiration de la durée d'une suspension d'engagement ainsi que lorsque, sans motif valable, le sapeur-pompier volontaire n'a pas accompli d'activité depuis au moins 3 mois ;

**Article 2** : En cas d'absence ou d'empêchement de toute nature du Lieutenant-Colonel Philippe SIGNE, la délégation qui lui est consentie est exercée par le Colonel Jean-Jacques HORB, Directeur départemental adjoint des services d'incendie et de secours.

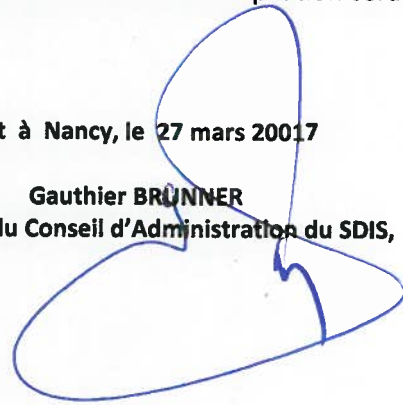
**Article 3** : Le précédent arrêté SDIS n°2016-1763 du 1<sup>er</sup> juillet 2016 portant délégation de signature au lieutenant-colonel Philippe SIGNE, chef de groupement Officier Supérieur Adjoint est abrogé et remplacé par le présent arrêté.

**Article 4** : En vertu de l'article R.421-1 du Code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nancy dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

**Article 5** : Le Directeur départemental des Services d'Incendie et de Secours est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du SDIS et dont ampliation sera adressée à Mme le Payeur Départemental ainsi qu'à l'intéressé.

Fait à Nancy, le 27 mars 2017

Gauthier BRUNNER  
Président du Conseil d'Administration du SDIS,



**Destinataires:**

- Original : Registre central DDSIS
- Ampliations : Dossier
- : Paierie Départementale
- : Recueil des Actes Administratifs



PREFECTURE DE MEURTHE-ET-MOSELLE

- REPUBLIQUE FRANCAISE -

SERVICE DEPARTEMENTAL  
D'INCENDIE ET DE SECOURS

ARRETE PREFECTORAL DDSIS 2017-1238 FIXANT LA LISTE  
D'APTITUDE OPERATIONNELLE DES EQUIPES CYNOTECHNIQUES  
DU DEPARTEMENT DE MEURTHE-ET-MOSELLE POUR L'ANNEE  
2017

**LE PREFET DE MEURTHE-ET-MOSELLE  
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR**

**VU** le code général des collectivités territoriales (parties législative et réglementaire) ;

**VU** le code de la sécurité intérieure (parties législatives et réglementaires) ;

**VU** l'arrêté du 18 janvier 2000 fixant le guide national de référence relatif à la cynotechnie ;

**VU** les résultats des entraînements et des contrôles d'aptitude physique nécessaires à l'évaluation de l'aptitude opérationnelle portés sur les livrets individuels au titre de l'année 2015 ;

**SUR PROPOSITION** de Monsieur le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours de Meurthe-et-Moselle, chef de corps des Sapeurs-Pompiers du département de Meurthe-et-Moselle.

**ARRETE**

**ARTICLE 1 :** L'arrêté n° 259 en date du 22 février 2016 fixant la liste d'aptitude opérationnelle des équipes cynotechniques du département de Meurthe-et-Moselle, pour l'année 2016 est abrogé.

**ARTICLE 2 :** La liste d'aptitude opérationnelle des équipes cynotechniques du département de Meurthe-et-Moselle **pour l'année 2017** est annexée à cet arrêté (1 page).

**ARTICLE 3 :** Cette liste est valable un an à compter du **1er janvier 2017**.

**ARTICLE 4 :** Seuls les équipes cynotechniques inscrites sur cette liste peuvent être engagées en intervention et pour l'ensemble des missions correspondant à leur qualification.



**ARTICLE 5** : La juridiction administrative peut être saisie par une personne lésée par voie de recours formé contre une décision :

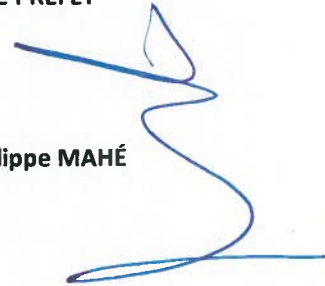
- directement dans les deux mois à partir de la notification ou de la publication de la décision attaquée (article 1 du décret n° 65-29 du 11 janvier 1965 modifié) ;
- par l'intermédiaire du représentant de l'Etat dans le département (article 4 de la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée) dans les deux mois à partir de la notification ou de la publication de la décision attaquée et, pour les actes visés à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée, de sa transmission au représentant de l'Etat.

**ARTICLE 6** : Monsieur le Directeur de Cabinet du Préfet de Meurthe-et-Moselle et Monsieur le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours de Meurthe-et-Moselle, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application de la présente liste qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

NANCY, le

Le PREFET

Philippe MAHÉ



**DESTINATAIRES :**

Original : Registre Central DDSIS  
Ampliation : Dossier  
Recueil des Actes Administratifs

## Annexe 1 au 01/01/2017

**Conseiller Technique cynotechnique****1**

Niveau de Formation	Grade	Nom	Prénom	Affectation	Chien
CYN3	ADJ	REVEILLE	Sebastien	CODIS-CTA	

**Conducteur cynotechnique****4**

Niveau de Formation	Grade	Nom	Prénom	Affectation	Chien
CYN1	SGT	VERNIER	Renaud	HARAUCCOURT	CHESTER né le 20/10/2007- Berger blanc suisse N°250269602250574
CYN1	SCH	LEROY	Arnaud	LONGWY	
CYN1	CAP	COINCHELIN	Mickaël	PONT A MOUSSON	TWISTER né le 5/03/2011 Berger belge malinois N°250268720020576
CYN1	SCH	FABREGA	Thierry	TOUL	CHIPPER né le 19/09/2007 Berger allemand N°250269602486223



PREFECTURE DE MEURTHE-ET-MOSELLE

- REPUBLIQUE FRANCAISE -

SERVICE DEPARTEMENTAL  
D'INCENDIE ET DE SECOURS

ARRETE PREFECTORAL DDSIS 2017-1240 FIXANT LA LISTE  
D'APTITUDE OPERATIONNELLE DES PERSONNELS SAPEURS-  
POMPIERS DU GRIMP (Groupe de Reconnaissance et  
d'Intervention en Milieux Périlleux) DU DEPARTEMENT DE  
MEURTHE-ET-MOSELLE POUR ANNEE 2017

LE PREFET DE MEURTHE-ET-MOSELLE  
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR

**VU** le code général des Collectivités Territoriales (parties législatives et réglementaires) ;

**VU** le code de la sécurité intérieure (parties législative et réglementaire) ;

**VU** l'arrêté du 18 août 1999 fixant le guide national de référence relatif au groupe de reconnaissance et d'intervention en milieux périlleux ;

**VU** l'arrêté du 6 mai 2000 fixant les conditions d'aptitude médicale des Sapeurs-Pompiers Professionnels et Volontaires et les conditions d'exercice de la médecine professionnelle et préventive au sein des services départementaux d'Incendie et de Secours ;

**VU** le guide de référence des interventions en sites souterrains du 29 avril 2004 ;

**VU** l'arrêté préfectoral n° 2014-789 du 17 mars 2015 fixant la liste d'aptitude opérationnelle des équipiers GRIMP Sapeurs-Pompiers du département de Meurthe-et-Moselle pour l'année 2015 ;

**CONSIDERANT** que l'ensemble des sapeurs-pompiers mentionnés ci-dessous a été déclaré apte après les contrôles d'aptitude annuels tels que définis dans les textes et qu'ils justifient d'un entraînement annuel collectif minimal conforme à la note d'information DDSC9/CDC/JB n° 98679 ;

**SUR PROPOSITION** du Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours de Meurthe-et-Moselle ;

**ARRETE**

**ARTICLE 1 :** L'arrêté n° 254 en date du 22 février 2016 fixant la liste d'aptitude opérationnelle des membres du GRIMP (Groupe de Reconnaissance et d'Intervention en Milieux Périlleux) du département de Meurthe-et-Moselle pour l'année 2016 est abrogé.



**ARTICLE 2 :** La liste d'aptitude opérationnelle des membres du GRIMP Sapeurs-Pompiers du département de Meurthe-et-Moselle pour l'année 2017 est annexée à cet arrêté (2 pages).

**ARTICLE 3 :** Cette liste est valable un an à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017.

**ARTICLE 4 :** La juridiction administrative peut être saisie par une personne lésée par voie de recours formé contre une décision :

- directement dans les deux mois à partir de la notification ou de la publication de la décision attaquée (article 1 du décret n° 65-29 du 11 janvier 1965 modifié) ;
- par l'intermédiaire du représentant de l'Etat dans le département (article 4 de la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée) dans les deux mois à partir de la notification ou de la publication de la décision attaquée et, pour les actes visés à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée, de sa transmission au représentant de l'Etat.

**ARTICLE 5 :** Monsieur le Directeur de Cabinet du Préfet de Meurthe-et-Moselle et Monsieur le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours de Meurthe-et-Moselle, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application de la présente liste qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

NANCY, le

Le PREFET

Philippe MAHÉ



**DESTINATAIRES :**

Original : Registre Central DDSIS  
Ampliation : Dossier  
Recueil des Actes Administratifs

## Annexe 1 au 01/01/2017

## Conseiller Technique GRIMP

2

Niveau de Formation	Emploi ISS	Grade	Nom	Prénom	Affectation
IMP3+FOR2	Sauveteur	LTNHC	KIEFFER	Jean-Marc	Grpt Prévention des Risques
IMP3+FOR2	Sauveteur	ACH	CISTERNINO	Frederic	NANCY GENTILLY

## Chef d'Unité GRIMP

12

Niveau de Formation	Emploi ISS	Grade	Nom	Prénom	Affectation
IMP3		CNE	ROBERT	Lionel	BD Développement et Forma
IMP3	Sauveteur	ADJ	BELLIVIER	Nicolas	BRIEY
IMP3	Sauveteur	LTN1	WATTELET	Florian	GRPT NANCY
IMP3	Sauveteur	ADJ	CHEVALLIER	David	LONGWY
IMP3	Sauveteur	ACH	HOLLARD	Philippe	LONGWY
IMP3	Sauveteur	SGT	SAVARIAU	Nicolas	LONGWY
IMP3	Sauveteur	ADJ	VALLI	Arnaud	LUNEVILLE
IMP3	Sauveteur	SCH	GEVREY	David	NANCY JOFFRE
IMP3	Sauveteur	SCH	SCHMITT	Renaud	NANCY JOFFRE
IMP3	Sauveteur	SCH	VITU	Fabien	NANCY JOFFRE
IMP3	Sauveteur	ADJ	PICART	Cyrille	SAINT NICOLAS DE PORT
IMP3	Sauveteur	SCH	BARON	Laurent	TOUL

## Sauveteur GRIMP

39

Niveau de Formation	Emploi ISS	Grade	Nom	Prénom	Affectation
IMP2	Sauveteur	SCH	LAURENSEN	Christophe	BLAINVILLE - DAMELEVIER
IMP2	Sauveteur	SCH	THOUVENIN	Hervé	CODIS-CTA
IMP2	Sauveteur	CAP	GUYOT	Jérémy	LONGWY
IMP2		SGT	HURAU	Yoann	LONGWY
IMP2		CAP	LABONNE	Benjamin	LONGWY
IMP2	Sauveteur	ADJ	LAHURE	Jérôme	LONGWY
IMP2	Sauveteur	ADJ	MATHEY	James	LONGWY
IMP2		SGT	VAL	Loïc	LONGWY
IMP2		CCH	BELCOUR	Aurélié	LUNEVILLE
IMP2	Sauveteur	CCH	OBRECHT	Mathieu	LUNEVILLE
IMP2	Sauveteur	ADJ	DIDELOT	Cyril	NANCY GENTILLY
IMP2		CCH	BALESTRERI	Romain	NANCY JOFFRE
IMP2	Sauveteur	SCH	CHAFFIN	Ludovic	NANCY JOFFRE
IMP2		SA1	CHAUSSALET	Nicolas	NANCY JOFFRE
IMP2	Sauveteur	SCH	CLAUDE	Gregory	NANCY JOFFRE
IMP2	Sauveteur	ADJ	COLLOT	Florent	NANCY JOFFRE
IMP2	Sauveteur	SCH	DEBLAY	Julien	NANCY JOFFRE
IMP2		CAP	DENDEN	Stéphane	NANCY JOFFRE
IMP2	Sauveteur	ADJ	FIORANI	Julien	NANCY JOFFRE
IMP2	Sauveteur	ADJ	HOLLARD	Arnaud	NANCY JOFFRE
IMP2	Sauveteur	ADJ	LAUGRAND	Thomas	NANCY JOFFRE

**Sauveteur GRIMP**

Niveau de Formation	Emploi ISS	Grade	Nom	Prénom	Affectation
IMP2	Sauveteur	CAP	MARTET	Valentin	NANCY JOFFRE
IMP2		CAP	PETITJEAN	Jhonas	NANCY JOFFRE
IMP2		SA1	TOUSSAINT	Donovan	NANCY JOFFRE
IMP2	Sauveteur	CCH	MILITCH	Florian	NANCY TOMBLAINE
IMP2		CAP	WEIER	Michaël	NANCY TOMBLAINE
IMP2	Sauveteur	SGT	BARBE	Grégory	NANCY VANDOEUVRE
IMP2	Sauveteur	CCH	CHARBONNEL	Yoann	NANCY VANDOEUVRE
IMP2	Sauveteur	SGT	CHOTIN	Nicolas	NANCY VANDOEUVRE
IMP2	Sauveteur	ADJ	GOUJON	Xavier	NANCY VANDOEUVRE
IMP2		SA1	MANGIN	Coralie	NANCY VANDOEUVRE
IMP2		CCH	PINOT	Mathilde	NANCY VANDOEUVRE
IMP2	Sauveteur	ADJ	THIEBERT	Guillaume	NANCY VANDOEUVRE
IMP2	Sauveteur	LTN	ZIMMERMANN	Sebastien	PIENNES
IMP2	Sauveteur	ADJ	BAUDELLOT	Yannick	PONT A MOUSSON
IMP2	Sauveteur	SCH	COLIN	Christophe	PONT A MOUSSON
IMP2	Sauveteur	CAP	NOEL	Christophe	PONT A MOUSSON
IMP2		ADJ	SPAGNI	Romuald	PONT A MOUSSON
IMP2	Sauveteur	SCH	TALFOURNIER	Guillaume	TOUL



PREFECTURE DE MEURTHE-ET-MOSELLE

- REPUBLIQUE FRANCAISE -

**SERVICE DEPARTEMENTAL  
D'INCENDIE ET DE SECOURS**

**ARRETE PREFECTORAL DDSIS 2017-1241 FIXANT LA LISTE  
D'APTITUDE OPERATIONNELLE DES PERSONNELS SAPEURS  
POMPIERS D'INTERVENTION FACE AUX RISQUES RADIOLOGIQUES  
DU DEPARTEMENT DE MEURTHE-ET-MOSELLE POUR L'ANNEE  
2017**

**LE PREFET DE MEURTHE-ET-MOSELLE  
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR**

**VU** le code général des collectivités territoriales (parties législative et réglementaire) ;

**VU** le code de la sécurité intérieure (parties législative et réglementaire) ;

**VU** le décret du 31 mars 2003 relatif aux interventions en situation d'urgence radiologique et en cas d'exposition durable et modifiant le code de la santé publique ;

**VU** l'arrêté du 6 mai 2000 fixant les conditions d'aptitude médicale des Sapeurs-Pompiers Professionnels et Volontaires et les conditions d'exercice de la médecine professionnelle et préventive au sein des services départementaux d'Incendie et de Secours ;

**VU** l'arrêté du 20 décembre 2002 modifié fixant le guide national de référence relatif aux risques radiologiques ;

**VU** les résultats des entraînements nécessaires à l'évaluation de l'aptitude opérationnelle au titre de l'année 2015 ;

**SUR PROPOSITION** de Monsieur le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours de Meurthe-et-Moselle chef de corps des Sapeurs-Pompiers du département de Meurthe-et-Moselle.

**ARRETE**

**ARTICLE 1 :** L'arrêté n° 257 en date du 22 février 2016 fixant la liste d'aptitude opérationnelle des personnes Sapeurs-Pompiers d'intervention face aux risques radiologiques du département de Meurthe-et-Moselle, pour l'année 2016 est abrogé.



**ARTICLE 2 :** La liste d'aptitude opérationnelle des personnels Sapeurs-Pompiers d'intervention face aux risques radiologiques du département de Meurthe-et-Moselle pour l'année 2017 est annexée à cet arrêté (5 pages).

**ARTICLE 3 :** Cette liste est valable un an à compter du 1er janvier 2017.

**ARTICLE 4 :** Seuls les personnels Sapeurs-Pompiers d'intervention face aux risques radiologiques inscrits sur cette liste peuvent être engagés en intervention et pour l'ensemble des missions correspondant à leur qualification.

**ARTICLE 5 :** La juridiction administrative peut être saisie par une personne lésée par voie de recours formé contre une décision :

- directement dans les deux mois à partir de la notification ou de la publication de la décision attaquée (article 1 du décret n° 65-29 du 11 janvier 1965 modifié) ;
- par l'intermédiaire du représentant de l'Etat dans le département (article 4 de la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée) dans les deux mois à partir de la notification ou de la publication de la décision attaquée et, pour les actes visés à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée, de sa transmission au représentant de l'Etat.

**ARTICLE 6 :** Monsieur le Directeur de Cabinet du Préfet de Meurthe-et-Moselle et Monsieur le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours de Meurthe-et-Moselle, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application de la présente liste qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

NANCY, le

Le PREFET

Philippe MAHÉ



**DESTINATAIRES :**

Original : Registre Central DDSIS  
Ampliation : Dossier  
Recueil des Actes Administratifs

## Annexe 1 au 01/01/2017

## Conseiller Technique Départemental RAD

1

Niveau de Formation	Grade	Nom	Prénom	Affectation
RAD4+FOR2	CDT	JUILLERAT	Laurent	GRPT NANCY

## Conseiller Technique RAD

1

Niveau de Formation	Grade	Nom	Prénom	Affectation
RAD4	CNE	ROUBACHE	Nabil	GRPT NANCY

## Chef de CMIR

13

Niveau de Formation	Grade	Nom	Prénom	Affectation
RAD3	CDT	IMBERT	Stephane	BD Développement et Formation
RAD3	CDT	KOESSLER	Jacques	BD Santé Sécurité en Service
RAD3	CNE	BOIGEY-DIEMER	Hervé	BRIEY
RAD3	LTN1	PAUMARD	Dorian	BRIEY
RAD3	CDT	DUMOULIN	Olivier	GRPT PAM-TOUL
RAD3	CDT	BARBIER	Jean-Francois	GRPT PAYS HAUT
RAD3	LTN1	POESY	Vincent	GRPT PAYS HAUT
RAD3	CDT	CUNAT	Damien	Grpt Planification et Coordination
RAD3	CDT	MARTET	Olivier	Grpt Soutien Technique Logistique
RAD3	CDT	MERENS-PETREMENT	Murielle	LONGWY
RAD3	CDT	GIBIERGE	Cyril	NANCY JOFFRE
RAD3	CNE	MAHE	Gérald	NANCY TOMBLAINE
RAD3	CNE	HUSSON	Norbert	TOUL

## PCR

2

Niveau de Formation	Grade	Nom	Prénom	Affectation
PCR	ADJ	BERTEAU	Francois	Centre de Formation SP
PCR	CNE	ROUBACHE	Nabil	GRPT NANCY

## Chef d'équipe intervention RAD

89

Niveau de Formation	Grade	Nom	Prénom	Affectation
RAD2+GOC2	LTNHC	SCHLICHTING	Pascal	BD Gestion Ressources Humaine
RAD2+GOC2VOI	CCH	AUBRY	Kévin	BRIEY
RAD2+GOC2	ADJ	DEMOGEOT	Sebastien	BRIEY
RAD2+GOC2	ACH	GEGOUX	Catherine	BRIEY
RAD2+GOC2	ACH	MARSOL	Laurent	BRIEY
RAD2+GOC2	LTN1	PAUMARD	Dorian	BRIEY
RAD2+GOC2	SCH	PETREMENT	Jérôme	BRIEY
RAD2+GOC2	ADJ	BERTEAU	Francois	Centre de Formation SP
RAD2+GOC2	ACH	WEIDMANN	Christophe	Centre de Formation SP
RAD2+GOC2	LTN1	BONAFFINI	Sylvestre	CODIS-CTA

**Chef d'équipe intervention RAD**

Niveau de Formation	Grade	Nom	Prénom	Affectation
RAD2+GOC2	ACH	CORRIGER	Jean-Michel	CODIS-CTA
RAD2+GOC2	SCH	FRANIATTE	Jerome	CODIS-CTA
RAD2+GOC2	SCH	JANNUER	Magaly	CODIS-CTA
RAD2+GOC2	ACH	MILLEY	Jerome	CODIS-CTA
RAD2+GOC2	CNE	NITTING	Jean-Daniel	CODIS-CTA
RAD2+GOC2	LTN2	ROLLET	Fabrice	CODIS-CTA
RAD2+GOC2	LTN1	PUTINO	Yannick	GRPT LUNEVILOIS
RAD2+GOC2	LTN1	ROUSSEL	Thierry	GRPT NANCY
RAD2+GOC2	LTN1	MANGIN	David	GRPT PAM-TOUL
RAD2+GOC2	LTN1	PETREMENT	Yannick	GRPT PAYS HAUT
RAD2+GOC2	CNE	XHAARD-BOLLON	Nicolas	Grpt Planification et Coordination
RAD2+GOC2	LTN1	VERY	Bruno	Grpt Prévention des Risques Ince
RAD2+GOC2	ADJ	VIAL	Gerald	Grpt Prévention des Risques Ince
RAD2+GOC2	LTN	BONNARD	Sebastien	LONGUYON
RAD2+GOC2	SCH	BONVIN	Vincent	LONGWY
RAD2+GOC2	ACH	DENISET	Stephane	LONGWY
RAD2+GOC2	LTN1	DOELSCH	Pascal	LONGWY
RAD2+GOC2	ADJ	LEMERCIER	Mathieu	LONGWY
RAD2+GOC2	SCH	STEPHANO	Michael	LONGWY
RAD2+GOC2	SCH	BAROTTE	Olivier	LUNEVILLE
RAD2+GOC2	ACH	CARLY	Samuel	LUNEVILLE
RAD2+GOC2	LTN1	CHANSON	François	LUNEVILLE
RAD2+GOC2	ADJ	FERRER	Thibault	LUNEVILLE
RAD2+GOC2	SCH	GUYOT	Mickael	LUNEVILLE
RAD2+GOC2	SCH	JILQUIN	Williams	LUNEVILLE
RAD2+GOC2	SCH	LALLEMANT	Laurent	LUNEVILLE
RAD2+GOC2	ACH	LITAIZE	Sebastien	LUNEVILLE
RAD2+GOC2	SCH	THOUVENIN	Geoffrey	LUNEVILLE
RAD2+GOC2	SCH	VISINE	Gauthier	LUNEVILLE
RAD2+GOC2	ACH	CISTERNINO	Frederic	NANCY GENTILLY
RAD2+GOC2	ACH	DEL FABBRO	Patrick	NANCY GENTILLY
RAD2+GOC2	CNE	LEROY	Xavier	NANCY GENTILLY
RAD2+GOC2	SCH	MARCHAL	Dominique	NANCY GENTILLY
RAD2+GOC2	ACH	RENAULT	Jacques	NANCY GENTILLY
RAD2+GOC2	SCH	SIDHOUM	Célia	NANCY GENTILLY
RAD2+GOC2	SCH	STUTZMANN	Thomas	NANCY GENTILLY
RAD2+GOC2	ADJ	VENTRELLA	Arnaud	NANCY GENTILLY
RAD2+GOC2	SCH	AUBERT	Thierry	NANCY JOFFRE
RAD2+GOC2	ADJ	BIZE	Cyril	NANCY JOFFRE
RAD2+GOC2	LTN1	HABERT	Michel	NANCY JOFFRE
RAD2+GOC2	ACH	KECH	Martial	NANCY JOFFRE
RAD2+GOC2	SCH	BELCOUR	Emilien	NANCY TOMBLAINE
RAD2+GOC2	SCH	CLAVEL	Sebastien	NANCY TOMBLAINE
RAD2+GOC2	SCH	DELOY	Cyrille	NANCY TOMBLAINE
RAD2+GOC2	ADJ	GODOT	Michael	NANCY TOMBLAINE
RAD2+GOC2	ACH	GUDEFIN	Arnaud	NANCY TOMBLAINE



**Chef d'équipe intervention RAD**

Niveau de Formation	Grade	Nom	Prénom	Affectation
RAD2+GOC2	ACH	INGRESSI	Corine	NANCY TOMBLAINE
RAD2+GOC2	ACH	KEMPF	Patrick	NANCY TOMBLAINE
RAD2+GOC2	SCH	KLEIN	Cyril	NANCY TOMBLAINE
RAD2+GOC2	SCH	LEMOINE	Christophe	NANCY TOMBLAINE
RAD2+GOC2	SCH	MAMBER	Karine	NANCY TOMBLAINE
RAD2+GOC2	ADJ	MATHIS	Olivier	NANCY TOMBLAINE
RAD2+GOC2	SCH	PYRKA	Jérôme	NANCY TOMBLAINE
RAD2+GOC2	ADJ	RAVAUX	Lionnel	NANCY TOMBLAINE
RAD2+GOC2	ACH	RITZ	Teddy	NANCY TOMBLAINE
RAD2+GOC2	SCH	SCHLOSSER	Paul-Andre	NANCY TOMBLAINE
RAD2+GOC2	SCH	STALDER	Amandine	NANCY TOMBLAINE
RAD2+GOC2	ADJ	COURTOIS	Romain	NANCY VANDOEUVRE
RAD2+GOC2	ACH	FREZE	Damien	NANCY VANDOEUVRE
RAD2+GOC2	ADJ	KELPIN	Nicolas	NANCY VANDOEUVRE
RAD2+GOC2	ACH	BISSONNET	Jean-Claude	NEUVES MAISONS
RAD2+GOC2	ACH	CHALVET	Thierry	NEUVES MAISONS
RAD2+GOC2	LTN1	BERQUAND	Bruno	POMPEY
RAD2+GOC2	ADJ	CITE	Emmanuel	POMPEY
RAD2+GOC2	ACH	ENSMINGER	Lionel	POMPEY
RAD2+GOC2	ACH	BAYETTE	Michel	PONT A MOUSSON
RAD2+GOC2	SCH	COLIN	Christophe	PONT A MOUSSON
RAD2+GOC2	SGT	DOMPTAIL	Nicolas	PONT A MOUSSON
RAD2+GOC2	SCH	FRANCOIS	Cyril	PONT A MOUSSON
RAD2+GOC2	ADJ	MONTEIRO	Jean-Louis	PONT A MOUSSON
RAD2+GOC2	ADJ	PETIT	Jean-Francois	PONT A MOUSSON
RAD2+GOC2	ADJ	XHAARD-BOLLON	Sabine	PONT A MOUSSON
RAD2+GOC2	LTN1	CAUDAL	Cyril	SAINT NICOLAS DE PORT
RAD2+GOC2	SCH	VILLERMIN	Olivier	SAINT NICOLAS DE PORT
RAD2+GOC2	LTN2	JACOB	Christophe	TOUL
RAD2+GOC2	SCH	KRISNER	Claude	TOUL
RAD2+GOC2	ACH	MARTIN	Franck	TOUL
RAD2+GOC2	ADJ	PERSONENI	Romain	TOUL
RAD2+GOC2	SCH	TALFOURNIER	Guillaume	TOUL

**Equiper intervention RAD**

4

Niveau de Formation	Grade	Nom	Prénom	Affectation
RAD2	CCH	CARON	Kévin	CODIS-CTA
RAD2	CCH	BRAILLARD	Alexandre	LUNEVILLE
RAD2	CCH	DELVITTO	Cyrille	NANCY TOMBLAINE
RAD2	CCH	PAOLETTI	Emmanuelle	NANCY TOMBLAINE

**Chef d'équipe reconnaissance RAD**

31

Niveau de Formation	Grade	Nom	Prénom	Affectation
RAD1+GOC2	LTN1	MAIRE	Vincent	BD Développement et Formation



**Chef d'équipe reconnaissance RAD**

Niveau de Formation	Grade	Nom	Prénom	Affectation
RAD1+GOC2	CNE	BAULIN	Geoffrey	Centre de Formation SP
RAD1+GOC2	SCH	CLAUDE	Sylvain	Centre de Formation SP
RAD1+GOC2	LTN1	GAUTHIER	Pierre	Centre de Formation SP
RAD1+GOC2	LTN1	LOISON	Thomas	CODIS-CTA
RAD1+GOC2	ACH	HOLLARD	Philippe	LONGWY
RAD1+GOC2	ADJ	LAHURE	Jérôme	LONGWY
RAD1+GOC2	SCH	LEROY	Arnaud	LONGWY
RAD1+GOC2	ACH	RAMPAZZO	Christophe	LONGWY
RAD1+GOC2	SCH	ROTHONG	Olivier	LONGWY
RAD1+GOC2	LTN2	VAGNE	Emmanuel	LUNEVILLE
RAD1+GOC2	SCH	WAGENFUHR	Eric	LUNEVILLE
RAD1+GOC2	ADJ	DUTHION	Rémi	NANCY GENTILLY
RAD1+GOC2	SCH	HOUOT	Florent	NANCY GENTILLY
RAD1+GOC2	SCH	LEMAIRE	Yannick	NANCY GENTILLY
RAD1+GOC2	ADJ	MAMBER	Thomas	NANCY GENTILLY
RAD1+GOC2	SCH	CLAUDE	Gregory	NANCY JOFFRE
RAD1+GOC2	ADJ	COLLOT	Florent	NANCY JOFFRE
RAD1+GOC2	ADJ	BADINA	Sébastien	NANCY TOMBLAINE
RAD1+GOC2	SCH	FORAY	David	NANCY TOMBLAINE
RAD1+GOC2	SCH	THEVENON	Yannick	NANCY TOMBLAINE
RAD1+GOC2	ADJ	GOUJON	Xavier	NANCY VANDOEUVRE
RAD1+GOC2	LTN1	HEINRICH	Sébastien	NEUVES MAISONS
RAD1+GOC2	SCH	NOEL	Caroline	POMPEY
RAD1+GOC2	SCH	RICHARD	Jean-Pascal	POMPEY
RAD1+GOC2	SCH	ROUSSEAU	Frantz	POMPEY
RAD1+GOC2	SCH	FLOSSE	Nicolas	PONT A MOUSSON
RAD1+GOC2	ACH	MANNEVILLE	Benoit	PONT A MOUSSON
RAD1+GOC2	ADJ	SPAGNI	Romuald	PONT A MOUSSON
RAD1+GOC2	SCH	LUCKO	Mickael	TOUL
RAD1+GOC2	SCH	NOEL	Romain	TOUL

**Equipier reconnaissance RAD**

13

Niveau de Formation	Grade	Nom	Prénom	Affectation
RAD1	SGT	FOUCHET	Fabien	LONGWY
RAD1	CAP	GODEFROY	Thibaut	LONGWY
RAD1	CAP	RAELE	Mickael	LONGWY
RAD1	CCH	OBRECHT	Mathieu	LUNEVILLE
RAD1	CCH	KOESSLER	Florent	NANCY GENTILLY
RAD1	CAP	LHOTE	Arnaud	NANCY JOFFRE
RAD1	CAP	TOUSSAINT	Sébastien	NANCY JOFFRE
RAD1	SCH	COERINI	Jean-Patrick	NEUVES MAISONS
RAD1	CCH	CHRETIEN	Pascal	PONT A MOUSSON
RAD1	SGT	CHRETIEN	Thomas	PONT A MOUSSON
RAD1	CAP	GENIN	Clément	PONT A MOUSSON
RAD1	CAP	GROLIER	Nicolas	PONT A MOUSSON

**Equipier reconnaissance RAD**

Niveau de Formation	Grade	Nom	Prénom	Affectation
RAD1	CCH	STCHERBININE	Jérémy	PONT A MOUSSON

**Opérateur en spectrométrie**

4

Niveau de Formation	Grade	Nom	Prénom	Affectation
	CNE	MAHE	Gérald	NANCY TOMBLAINE
	ADJ	RAVAUX	Lionnel	NANCY TOMBLAINE
	SCH	STALDER	Amandine	NANCY TOMBLAINE
	ADJ	PERSONENI	Romain	TOUL



PREFECTURE DE MEURTHE-ET-MOSELLE

- REPUBLIQUE FRANCAISE -

SERVICE DEPARTEMENTAL  
D'INCENDIE ET DE SECOURS

ARRETE PREFECTORAL DDSIS 2017-1242 FIXANT LA LISTE  
D'APTITUDE OPERATIONNELLE DES PERSONNELS SAPEURS  
POMPIERS D'INTERVENTION FACE AUX RISQUES CHIMIQUES DU  
DEPARTEMENT DE MEURTHE-ET-MOSELLE POUR L'ANNEE 2017

**LE PREFET DE MEURTHE-ET-MOSELLE  
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR**

**VU** le code général des collectivités territoriales (parties législative et réglementaire) ;

**VU** le code de la sécurité intérieure (parties législative et réglementaire) ;

**VU** l'arrêté du 6 mai 2000 fixant les conditions d'aptitude médicale des Sapeurs-Pompiers Professionnels et Volontaires et les conditions d'exercice de la médecine professionnelle et préventive au sein des services départementaux d'Incendie et de Secours ;

**VU** l'arrêté du 23 mars 2006 fixant le guide national de référence relatif aux risques chimiques et biologiques ;

**VU** la note d'information n° 1179 du 12 juillet 1994 du schéma national de formation relative à la formation à la lutte contre les accidents ou incidents mettant en cause des produits chimiques ;

**VU** les résultats des entraînements nécessaires à l'évaluation de l'aptitude opérationnelle au titre de l'année 2015 ;

**SUR PROPOSITION** de Monsieur le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours de Meurthe-et-Moselle chef de corps des Sapeurs-Pompiers du département de Meurthe-et-Moselle.

**ARRETE**

**ARTICLE 1 :** L'arrêté n° 256 en date du 22 février 2016 fixant la liste d'aptitude opérationnelle des personnes Sapeurs-Pompiers d'intervention face aux risques chimiques du département de Meurthe-et-Moselle, pour l'année 2016 est abrogé.

**ARTICLE 2 :** La liste d'aptitude opérationnelle des personnels Sapeurs-Pompiers d'intervention face aux risques chimiques du département de Meurthe-et-Moselle **pour l'année 2017** est annexée à cet arrêté (8 pages).

**ARTICLE 3 :** Cette liste est valable un an à compter du **1er janvier 2017**.

**ARTICLE 4 :** Seuls les personnels Sapeurs-Pompiers d'intervention face aux risques chimiques inscrits sur cette liste peuvent être engagés en intervention et pour l'ensemble des missions correspondant à leur qualification.

**ARTICLE 5 :** La juridiction administrative peut être saisie par une personne lésée par voie de recours formé contre une décision :

- directement dans les deux mois à partir de la notification ou de la publication de la décision attaquée (article 1 du décret n° 65-29 du 11 janvier 1965 modifié) ;
- par l'intermédiaire du représentant de l'Etat dans le département (article 4 de la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée) dans les deux mois à partir de la notification ou de la publication de la décision attaquée et, pour les actes visés à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée, de sa transmission au représentant de l'Etat.

**ARTICLE 6 :** Monsieur le Directeur de Cabinet du Préfet de Meurthe-et-Moselle et Monsieur le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours de Meurthe-et-Moselle, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application de la présente liste qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

NANCY, le

Le PREFET

Philippe MAHÉ



**DESTINATAIRES :**

Original : Registre Central DDSIS  
Ampliation : Dossier  
Recueil des Actes Administratifs

Reçu en préfecture le :



## Annexe 1 au 01/01/2017

## Conseiller Technique RCH

2

Niveau de Formation	Grade	Nom	Prénom	Affectation
RCH4	LCL	LEPOUTERE	Bertrand	GRPT PAYS HAUT
RCH4	CDT	CUNAT	Damien	Grpt Planification et Coordination

## Chef de CMIC

25

Niveau de Formation	Grade	Nom	Prénom	Affectation
RCH3	CDT	IMBERT	Stephane	BD Développement et Formation
RCH3	LTN1	MAIRE	Vincent	BD Développement et Formation
RCH3	CNE	ROBERT	Lionel	BD Développement et Formation
RCH3	CDT	KOESSLER	Jacques	BD Santé Sécurité en Service
RCH3	CNE	GACHENOT	Andre	BLAINVILLE - DAMELEVIERES
RCH3	CNE	BOIGEY-DIEMER	Hervé	BRIEY
RCH3	CNE	BAULIN	Geoffrey	Centre de Formation SP
RCH3	CNE	NITTING	Jean-Daniel	CODIS-CTA
RCH3	CDT	JUILLERAT	Laurent	GRPT NANCY
RCH3	CNE	MONCHABLON	Jonathan	GRPT NANCY
RCH3	CNE	ROUBACHE	Nabil	GRPT NANCY
RCH3	LTN1	PETREMENT	Yannick	GRPT PAYS HAUT
RCH3	LTN1	POESY	Vincent	GRPT PAYS HAUT
RCH3	CNE	XHAARD-BOLLON	Nicolas	Grpt Planification et Coordination
RCH3	CNE	FEIVET	Alexandre	Grpt Prévention des Risques Ince
RCH3	CNE	FRANZETTI	Yoann	Grpt Prévention des Risques Ince
RCH3	LTN1	THISSE	Denis	Grpt Prévention des Risques Ince
RCH3	CDT	MARTET	Olivier	Grpt Soutien Technique Logistiqu
RCH3	CDT	MERENS-PETREMENT	Murielle	LONGWY
RCH3	CNE	LEROY	Xavier	NANCY GENTILLY
RCH3	CDT	GIBIERGE	Cyril	NANCY JOFFRE
RCH3	CNE	MAHE	Gérald	NANCY TOMBLAINE
RCH3	CNE	BOUVIER	Nicolas	NANCY VANDOEUVRE
RCH3	LTN2	HAINOT	Christophe	NEUVES MAISONS
RCH3	CNE	DISSE	Fabien	PONT A MOUSSON

## Chef d'équipe intervention RCH

140

Niveau de Formation	Grade	Nom	Prénom	Affectation
RCH2+GOC2	LTNHC	SCHLICHTING	Pascal	BD Gestion Ressources Humaine
RCH2+GOC2VOI	CCH	AUBRY	Kévin	BRIEY
RCH2+GOC2	ADJ	DEMOGEOT	Sebastien	BRIEY
RCH2+GOC2VOI	ADJ	ESCUDIER	Adrien	BRIEY
RCH2+GOC2	ADJ	GANGLOFF	Edwige	BRIEY
RCH2+GOC2	ACH	GEGOUX	Catherine	BRIEY
RCH2+GOC2	ACH	MARSOL	Laurent	BRIEY
RCH2+GOC2VOI	ACH	THIRY	Gilles	BRIEY

## Chef d'équipe intervention RCH

Niveau de Formation	Grade	Nom	Prénom	Affectation
RCH2+GOC2	ADJ	BERTEAU	Francois	Centre de Formation SP
RCH2+GOC2	SCH	CLAUSSE	Anne	CODIS-CTA
RCH2+GOC2	SCH	DESCHAMPS	Benjamin	CODIS-CTA
RCH2+GOC2	SCH	LEFEBVRE	Loic	CODIS-CTA
RCH2+GOC2	ADJ	PAPIRER	Dominique	CODIS-CTA
RCH2+GOC2	LTN2	ROLLET	Fabrice	CODIS-CTA
RCH2+GOC2	SCH	THOUVENIN	Hervé	CODIS-CTA
RCH2+GOC2	SCH	USTUN	Metin	CODIS-CTA
RCH2+GOC2VOI	LTN	THOMASSIN	Daniel	GERBEVILLER
RCH2+GOC2	LTN1	GODENIR	David	GRPT PAM-TOUL
RCH2+GOC2	LTN1	MANGIN	David	GRPT PAM-TOUL
RCH2+GOC2	LTN1	MICHY	Marc	GRPT PAYS HAUT
RCH2+GOC2	ADJ	VIAL	Gerald	Grpt Prévention des Risques Ince
RCH2+GOC2	CNE	BLAISE	Guillaume	Grpt Soutien Ressources Humain
RCH2+GOC2	LTN1	DOELSCH	Pascal	LONGWY
RCH2+GOC2	ACH	HOLLARD	Philippe	LONGWY
RCH2+GOC2	ADJ	LAHURE	Jérôme	LONGWY
RCH2+GOC2	ADJ	LAMBERTI	Raphael	LONGWY
RCH2+GOC2	ADJ	LILLE	Xavier	LONGWY
RCH2+GOC2	ADJ	MATHEY	James	LONGWY
RCH2+GOC2	ACH	RAMPAZZO	Christophe	LONGWY
RCH2+GOC2	SCH	BARBERIS	Cyrille	LUNEVILLE
RCH2+GOC2	ACH	CARLY	Samuel	LUNEVILLE
RCH2+GOC2	SCH	CLEMENT	Geraud	LUNEVILLE
RCH2+GOC2	SCH	COLIN	Stephane	LUNEVILLE
RCH2+GOC2	SCH	COLSON	Cyril	LUNEVILLE
RCH2+GOC2	ADJ	FERRER	Thibault	LUNEVILLE
RCH2+GOC2	SCH	GARNIER	Jerome	LUNEVILLE
RCH2+GOC2	ACH	HAENEL	Laurent	LUNEVILLE
RCH2+GOC2	ADJ	JANIN	Christophe	LUNEVILLE
RCH2+GOC2	SCH	LALLEMANT	Laurent	LUNEVILLE
RCH2+GOC2	ACH	LITAIZE	Sebastien	LUNEVILLE
RCH2+GOC2	ACH	MALGRAS	Eric	LUNEVILLE
RCH2+GOC2	SCH	TANNEUR	Stephanie	LUNEVILLE
RCH2+GOC2	SCH	THOUVENIN	Geoffrey	LUNEVILLE
RCH2+GOC2	ADJ	VALLI	Arnaud	LUNEVILLE
RCH2+GOC2	SCH	VIRY	Laurent	LUNEVILLE
RCH2+GOC2	SCH	VISINE	Gauthier	LUNEVILLE
RCH2+GOC2	SCH	WAGENFUHR	Eric	LUNEVILLE
RCH2+GOC2	SCH	BONNEL	Stéphane	NANCY GENTILLY
RCH2+GOC2	ACH	DEL FABBRO	Patrick	NANCY GENTILLY
RCH2+GOC2	ACH	DEMARCHE	Vincent	NANCY GENTILLY
RCH2+GOC2	ADJ	DIDELOT	Cyril	NANCY GENTILLY
RCH2+GOC2	SCH	HOUOT	Florent	NANCY GENTILLY
RCH2+GOC2	ACH	JAMIN	Emmanuel	NANCY GENTILLY



**Chef d'équipe intervention RCH**

Niveau de Formation	Grade	Nom	Prénom	Affectation
RCH2+GOC2	ADJ	KUEHN	Sebastien	NANCY GENTILLY
RCH2+GOC2	SCH	MAGNIER	Jonathan	NANCY GENTILLY
RCH2+GOC2	SCH	MARCHAL	Dominique	NANCY GENTILLY
RCH2+GOC2	SCH	PIERSON	Sebastien	NANCY GENTILLY
RCH2+GOC2	ACH	RENAULT	Jacques	NANCY GENTILLY
RCH2+GOC2	ACH	SEVRIN	Christophe	NANCY GENTILLY
RCH2+GOC2	SCH	STUTZMANN	Thomas	NANCY GENTILLY
RCH2+GOC2	SCH	VALTAIN	Alexandre	NANCY GENTILLY
RCH2+GOC2	ADJ	VENTRELLA	Arnaud	NANCY GENTILLY
RCH2+GOC2	SCH	AUBERT	Thierry	NANCY JOFFRE
RCH2+GOC2	ACH	BERTUZZI	Olivier	NANCY JOFFRE
RCH2+GOC2	ADJ	BIZE	Cyril	NANCY JOFFRE
RCH2+GOC2	SCH	CHAFFIN	Ludovic	NANCY JOFFRE
RCH2+GOC2	SCH	DEBLAY	Julien	NANCY JOFFRE
RCH2+GOC2	ADJ	GONCALVES	Michael	NANCY JOFFRE
RCH2+GOC2	LTN1	HABERT	Michel	NANCY JOFFRE
RCH2+GOC2	ADJ	HOLLARD	Arnaud	NANCY JOFFRE
RCH2+GOC2	SCH	JOURDAIN	Vincent	NANCY JOFFRE
RCH2+GOC2	ACH	KECH	Martial	NANCY JOFFRE
RCH2+GOC2	ADJ	LAUGRAND	Thomas	NANCY JOFFRE
RCH2+GOC2	SCH	MARTIN	Philippe	NANCY JOFFRE
RCH2+GOC2	ADJ	BADINA	Sébastien	NANCY TOMBLAINE
RCH2+GOC2	SCH	BELCOUR	Emilien	NANCY TOMBLAINE
RCH2+GOC2	SCH	CLAVEL	Sebastien	NANCY TOMBLAINE
RCH2+GOC2	SCH	COLIN	Laurent	NANCY TOMBLAINE
RCH2+GOC2	SCH	DELOY	Cyrille	NANCY TOMBLAINE
RCH2+GOC2	SCH	FORAY	David	NANCY TOMBLAINE
RCH2+GOC2	SCH	GALCERA	Jerome	NANCY TOMBLAINE
RCH2+GOC2	ADJ	GELLENONCOURT	Benoit	NANCY TOMBLAINE
RCH2+GOC2	ADJ	GODOT	Michael	NANCY TOMBLAINE
RCH2+GOC2	ACH	GUDEFIN	Arnaud	NANCY TOMBLAINE
RCH2+GOC2	ACH	INGRESSI	Corine	NANCY TOMBLAINE
RCH2+GOC2	ACH	KEMPF	Patrick	NANCY TOMBLAINE
RCH2+GOC2	SCH	KLEIN	Cyril	NANCY TOMBLAINE
RCH2+GOC2	ADJ	LALLEMENT	Gregory	NANCY TOMBLAINE
RCH2+GOC2	SCH	LEMOINE	Christophe	NANCY TOMBLAINE
RCH2+GOC2	ADJ	MATHIS	Olivier	NANCY TOMBLAINE
RCH2+GOC2	SCH	MEDINA	Gabriel	NANCY TOMBLAINE
RCH2+GOC2	ADJ	RAVAUX	Lionnel	NANCY TOMBLAINE
RCH2+GOC2	SCH	SCHLOSSER	Paul-Andre	NANCY TOMBLAINE
RCH2+GOC2	ACH	ARNOULD	Jean-Jacques	NANCY VANDOEUVRE
RCH2+GOC2	SCH	CLAUS	Robert	NANCY VANDOEUVRE
RCH2+GOC2	ADJ	COURTOIS	Romain	NANCY VANDOEUVRE
RCH2+GOC2	SCH	ESNAULT	David	NANCY VANDOEUVRE
RCH2+GOC2	ACH	FREZE	Damien	NANCY VANDOEUVRE

**Chef d'équipe intervention RCH**

Niveau de Formation	Grade	Nom	Prénom	Affectation
RCH2+GOC2	ADJ	PARISET	Arnaud	NANCY VANDOEUVRE
RCH2+GOC2	SCH	TALLOTTE	Fabienne	NANCY VANDOEUVRE
RCH2+GOC2	ACH	BISSONNET	Jean-Claude	NEUVES MAISONS
RCH2+GOC2	ACH	CHALVET	Thierry	NEUVES MAISONS
RCH2+GOC2	LTN1	HEINRICH	Sébastien	NEUVES MAISONS
RCH2+GOC2	SCH	LACHAMBRE	Thierry	NEUVES MAISONS
RCH2+GOC2VOI	ACH	PALINIEWICZ	Michel	NEUVES MAISONS
RCH2+GOC2	LTN1	BERQUAND	Bruno	POMPEY
RCH2+GOC2	ADJ	CITE	Emmanuel	POMPEY
RCH2+GOC2	ACH	ENSMINGER	Lionel	POMPEY
RCH2+GOC2	SCH	MURATORE	Jeremy	POMPEY
RCH2+GOC2	SCH	PIGNATELLI	Georges	POMPEY
RCH2+GOC2	ACH	RAVAL	Nicolas	POMPEY
RCH2+GOC2	SCH	RICHARD	Jean-Pascal	POMPEY
RCH2+GOC2	SCH	ROUSSEAU	Frantz	POMPEY
RCH2+GOC2	SGT	DOMPTAIL	Nicolas	PONT A MOUSSON
RCH2+GOC2	SCH	JACQUOT	Patrick	PONT A MOUSSON
RCH2+GOC2	ACH	MANNEVILLE	Benoit	PONT A MOUSSON
RCH2+GOC2	ADJ	PETIT	Jean-Francois	PONT A MOUSSON
RCH2+GOC2	ADJ	SPAGNI	Romuald	PONT A MOUSSON
RCH2+GOC2	ADJ	XHAARD-BOLLON	Sabine	PONT A MOUSSON
RCH2+GOC2	LTN1	CAUDAL	Cyril	SAINT NICOLAS DE PORT
RCH2+GOC2	ADJ	GIRARDOT	Philippe	SAINT NICOLAS DE PORT
RCH2+GOC2	SCH	BIGEREL	Clément	TOUL
RCH2+GOC2	SCH	DEHAN	Olivier	TOUL
RCH2+GOC2	ACH	DEMOUGIN	Laurent	TOUL
RCH2+GOC2	ADJ	DUMANOIS	Yann	TOUL
RCH2+GOC2	SCH	FELICANI	Nicolas	TOUL
RCH2+GOC2	ACH	GAILLARD	Olivier	TOUL
RCH2+GOC2	CNE	HUSSON	Norbert	TOUL
RCH2+GOC2	LTN2	JACOB	Christophe	TOUL
RCH2+GOC2	ADJ	KAPPES	Olivier	TOUL
RCH2+GOC2	SCH	KRISNER	Claude	TOUL
RCH2+GOC2	SCH	LUCKO	Mickael	TOUL
RCH2+GOC2	ACH	MARTIN	Franck	TOUL
RCH2+GOC2	SCH	NOEL	Romain	TOUL
RCH2+GOC2	ADJ	PERSONENI	Romain	TOUL
RCH2+GOC2	ACH	SARGIS	Jean-Yves	TOUL
RCH2+GOC2	SCH	TAGNON	Pascal	TOUL
RCH2+GOC2	SCH	TALFOURNIER	Guillaume	TOUL
RCH2+GOC2VOI	LTN	LAMBERT	Jean-Marc	VAL DE SEILLE
RCH2+GOC2VOI	LTN	SCASSELLATI	Denis	VILLERUPT

**Equiper intervention RCH**



**Equipier intervention RCH**

Niveau de Formation	Grade	Nom	Prénom	Affectation
RCH2	SGT	COMMUNAL	Dimitri	BRIEY
RCH2	CCH	AIROLDI	Damien	LONGWY
RCH2	CCH	JACQUOT	Sébastien	NANCY JOFFRE
RCH2	CCH	WEBER	Alexandre	NANCY TOMBLAINE
RCH2	CAP	HOUSSON	Mathieu	TOUL

**Chef d'équipe reconnaissance RCH****74**

Niveau de Formation	Grade	Nom	Prénom	Affectation
RCH1+GOC2	SCH	GHIDINI	Brice	BRIEY
RCH1+GOC2	LTN1	PAUMARD	Dorian	BRIEY
RCH1+GOC2	SCH	PETREMENT	Jérôme	BRIEY
RCH1+GOC2	SCH	TALIA	Jean	BRIEY
RCH1+GOC2	SGT	THOMAS	Julien	BRIEY
RCH1+GOC2	SCH	THOREZ	Julien	BRIEY
RCH1+GOC2	ACH	DELOCHE	Eric	Centre de Formation SP
RCH1+GOC2	SCH	HEYMS	Jérémie	CODIS-CTA
RCH1+GOC2	SCH	JANNUER	Magaly	CODIS-CTA
RCH1+GOC2	LTN1	LOISON	Thomas	CODIS-CTA
RCH1+GOC2	LTN1	ROUSSEL	Thierry	GRPT NANCY
RCH1+GOC2	LTN1	WATTELET	Florian	GRPT NANCY
RCH1+GOC2	LTN	CORNOLTI	Jérôme	JARNY
RCH1+GOC2	SGT	JAHIER	Julien	LONGWY
RCH1+GOC2	ADJ	LEMERCIER	Mathieu	LONGWY
RCH1+GOC2	SCH	LEROY	Arnaud	LONGWY
RCH1+GOC2	LTN	MICHALSKI	Manuel	LONGWY
RCH1+GOC2	SCH	STEPHANO	Michael	LONGWY
RCH1+GOC2	SCH	WARGA	Sylvain	LONGWY
RCH1+GOC2	LTN1	CHANSON	François	LUNEVILLE
RCH1+GOC2	ACH	GIRONDE	Gregory	LUNEVILLE
RCH1+GOC2	ADJ	GRANDJEAN	Bastien	LUNEVILLE
RCH1+GOC2	SCH	LAURENT	Stephane	MANCIEULLES
RCH1+GOC2	SCH	BERTRAND	Loïs	NANCY GENTILLY
RCH1+GOC2	SCH	BORRI	Cédric	NANCY GENTILLY
RCH1+GOC2	SCH	BUCHMANN	Vincent	NANCY GENTILLY
RCH1+GOC2	SCH	DEFAUX	Raphael	NANCY GENTILLY
RCH1+GOC2	SCH	DELBE	Teddy	NANCY GENTILLY
RCH1+GOC2	ADJ	DUTHION	Rémi	NANCY GENTILLY
RCH1+GOC2	SCH	SIBERT	Jerome	NANCY GENTILLY
RCH1+GOC2	SCH	SIDHOUM	Célia	NANCY GENTILLY
RCH1+GOC2	SCH	BOLLE	Stephane	NANCY JOFFRE
RCH1+GOC2	SCH	CASSE	Elvis	NANCY JOFFRE
RCH1+GOC2	SCH	CLAUDE	Gregory	NANCY JOFFRE
RCH1+GOC2	ADJ	COLLOT	Florent	NANCY JOFFRE
RCH1+GOC2	SCH	FAGOT	Geoffrey	NANCY JOFFRE

**Chef d'équipe reconnaissance RCH**

Niveau de Formation	Grade	Nom	Prénom	Affectation
RCH1+GOC2	ADJ	FIORANI	Julien	NANCY JOFFRE
RCH1+GOC2	SCH	MARCHAL	Christophe	NANCY JOFFRE
RCH1+GOC2	ACH	RAOULT	Vincent	NANCY JOFFRE
RCH1+GOC2	SCH	SCHMITT	Renaud	NANCY JOFFRE
RCH1+GOC2	SCH	VANOT	Guillaume	NANCY JOFFRE
RCH1+GOC2	SCH	MAMBER	Karine	NANCY TOMBLAINE
RCH1+GOC2	SCH	PYRKA	Jérôme	NANCY TOMBLAINE
RCH1+GOC2	SCH	RICHARD	Landry	NANCY TOMBLAINE
RCH1+GOC2	SCH	STALDER	Amandine	NANCY TOMBLAINE
RCH1+GOC2	SCH	THEVENON	Yannick	NANCY TOMBLAINE
RCH1+GOC2	ACH	CHEVALLIER	Hervé	NANCY VANDOEUVRE
RCH1+GOC2	SCH	CORNU	Fabien	NANCY VANDOEUVRE
RCH1+GOC2	SCH	FERREUX	Nicolas	NANCY VANDOEUVRE
RCH1+GOC2	LTN1	GOITTET	Antoine	NANCY VANDOEUVRE
RCH1+GOC2	SCH	HENON	Eddy	NANCY VANDOEUVRE
RCH1+GOC2	SCH	HENRY	Jean-Raphaël	NANCY VANDOEUVRE
RCH1+GOC2	SCH	HERBAIN	Julien	NANCY VANDOEUVRE
RCH1+GOC2	ADJ	KELPIN	Nicolas	NANCY VANDOEUVRE
RCH1+GOC2	SCH	LECOSSOIS	Sebastien	NANCY VANDOEUVRE
RCH1+GOC2	SCH	PETITDEMANGE	Alexandre	NANCY VANDOEUVRE
RCH1+GOC2	SCH	STAUDT	Vincent	NANCY VANDOEUVRE
RCH1+GOC2	SCH	THIBONNET	Yann	NANCY VANDOEUVRE
RCH1+GOC2	ADJ	THIEBERT	Guillaume	NANCY VANDOEUVRE
RCH1+GOC2	ADJ	BASTIEN	Pascal	NEUVES MAISONS
RCH1+GOC2	SCH	BERNARD	Frédéric	NEUVES MAISONS
RCH1+GOC2	SCH	CLAUDE	Sandrine	NEUVES MAISONS
RCH1+GOC2	SCH	THOUVENOT	Yann	NEUVES MAISONS
RCH1+GOC2	LTN	ZIMMERMANN	Sebastien	PIENNES
RCH1+GOC2	SCH	GUIGUES	David	POMPEY
RCH1+GOC2	SCH	NOEL	Caroline	POMPEY
RCH1+GOC2	SCH	REMICHUS	Vincent	POMPEY
RCH1+GOC2	ADJ	BAUDELLOT	Yannick	PONT A MOUSSON
RCH1+GOC2	ADJ	MONTEIRO	Jean-Louis	PONT A MOUSSON
RCH1+GOC2	SCH	VILLERMIN	Olivier	SAINT NICOLAS DE PORT
RCH1+GOC2	SCH	BARON	Laurent	TOUL
RCH1+GOC2	ADJ	BIEBER	Alexandre	TOUL
RCH1+GOC2	LTN	DE SOUSA	Paulo	VEZELISE
RCH1+GOC2	CNE	CLAUDE	Norbert	VILLERUPT

**Equipier reconnaissance RCH**

55

Niveau de Formation	Grade	Nom	Prénom	Affectation
RCH1	SA1	COLSON	Thibaut	BRIEY
RCH1	SGT	FIUMANA	Michaël	BRIEY
RCH1	SA1	HARBIL	Mounir	BRIEY



## Equipier reconnaissance RCH

Niveau de Formation	Grade	Nom	Prénom	Affectation
RCH1	SGT	MOLINA	Alain	BRIEY
RCH1	SA1	NARDET	Jean-François	BRIEY
RCH1	CAP	OLIVIER	Dimitri	BRIEY
RCH1	SA1	SOURDIN	Kévin	BRIEY
RCH1	SGT	TINOUILINE	Laïd	BRIEY
RCH1	CCH	LAUTREFIN	Adrien	CODIS-CTA
RCH1	SGT	VAN-ASSCHE	Sophie	CODIS-CTA
RCH1	SGT	JAN	Nicolas	JARNY
RCH1	SGT	SZYMCZAK	Jordan	JARNY
RCH1	CCH	BELLET	Nicolas	LONGWY
RCH1	CCH	BLUMENFELD	Thibaut	LONGWY
RCH1	CAP	GWIZDZ	Benoit	LONGWY
RCH1	SGT	HANESSE	Nicolas	LONGWY
RCH1	SGT	HURAU	Yoann	LONGWY
RCH1	SGT	SAVARIAU	Nicolas	LONGWY
RCH1	CCH	BELCOUR	Aurélie	LUNEVILLE
RCH1	CCH	BRAILLARD	Alexandre	LUNEVILLE
RCH1	CAP	CEREJO	Thibaut	LUNEVILLE
RCH1	CCH	OBRECHT	Mathieu	LUNEVILLE
RCH1	CAP	ROUSSEL	Damien	LUNEVILLE
RCH1	CCH	BRISEUX	Chloé	NANCY GENTILLY
RCH1	CCH	GRUY	Stéphane	NANCY GENTILLY
RCH1	CCH	KOESSLER	Florent	NANCY GENTILLY
RCH1	CCH	POIROT	Ludovic	NANCY GENTILLY
RCH1	CCH	WARIN	Cyrille	NANCY GENTILLY
RCH1	CCH	BALESTRERI	Romain	NANCY JOFFRE
RCH1	SGT	CHALON	Thomas	NANCY JOFFRE
RCH1	CAP	KATANCEVIC	Nicolas	NANCY JOFFRE
RCH1	SCH	PERRIN	Cédric	NANCY JOFFRE
RCH1	CCH	PLANCHAIS	Mickaël	NANCY JOFFRE
RCH1	CCH	ARNAUD	Michel	NANCY TOMBLAINE
RCH1	CAP	CHEVRIER	Aurélien	NANCY TOMBLAINE
RCH1	CCH	DELVITTO	Cyrille	NANCY TOMBLAINE
RCH1	CCH	HARBIL	Jamal	NANCY TOMBLAINE
RCH1	CCH	MILITCH	Florian	NANCY TOMBLAINE
RCH1	CCH	PAOLETTI	Emmanuelle	NANCY TOMBLAINE
RCH1	CCH	PETITCOLIN	Mathieu	NANCY TOMBLAINE
RCH1	CCH	ROLLE	Matthieu	NANCY TOMBLAINE
RCH1	SA1	WEIDMANN	Thomas	NANCY TOMBLAINE
RCH1	CAP	WEIER	Michaël	NANCY TOMBLAINE
RCH1	CCH	BÉLIN	Nicolas	NANCY VANDOEUVRE
RCH1	CCH	GONCALVES	Cédric	NANCY VANDOEUVRE
RCH1	CCH	GRANDJEAN	Ludovic	NANCY VANDOEUVRE
RCH1	CCH	JACQUOT	Rémi	NANCY VANDOEUVRE
RCH1	CCH	MEAZZA	Damien	NANCY VANDOEUVRE

**Equipier reconnaissance RCH**

Niveau de Formation	Grade	Nom	Prénom	Affectation
RCH1	CCH	JADOT	David	POMPEY
RCH1	CCH	CHRETIEN	Pascal	PONT A MOUSSON
RCH1	CAP	NOEL	Christophe	PONT A MOUSSON
RCH1	CAP	DEMARD	Damien	TOUL
RCH1	CCH	DOFFIN	Willy	TOUL
RCH1	CCH	FELOUSSI	Alain	TOUL
RCH1	CAP	GALL	Jean-Baptiste	TOUL

**Expert RCH****1**

Niveau de Formation	Grade	Nom	Prénom	Affectation
	EXP	GALLAND	Bruno	Grpt Planification et Coordination





PREFECTURE DE MEURTHE-ET-MOSELLE

- REPUBLIQUE FRANCAISE -

**SERVICE DEPARTEMENTAL  
D'INCENDIE ET DE SECOURS**

**ARRETE PREFECTORAL DDSIS 2017-1243 FIXANT LA LISTE  
D'APTITUDE OPERATIONNELLE DES PLONGEURS DE LA SECURITE  
CIVILE DU DEPARTEMENT DE MEURTHE-ET-MOSELLE POUR ANNEE  
2017**

**LE PREFET DE MEURTHE-ET-MOSELLE  
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR**

**VU** le code général des Collectivités Territoriales (parties législatives et réglementaires) ;

**VU** le code de la sécurité intérieure (parties législatives et réglementaires) ;

**VU** l'arrêté du 31 Juillet 2014 relatif aux interventions secours et sécurité en milieu aquatique et hyperbare ;

**VU** l'arrêté du 6 mai 2000 fixant les conditions d'aptitude médicale des Sapeurs-Pompiers Professionnels et Volontaires et les conditions d'exercice de la médecine professionnelle et préventive au sein des services départementaux d'Incendie et de Secours ;

**VU** la circulaire NOR INT/E/00/00168/C du 25 avril 2002 relative à la formation des médecins au contrôle de l'aptitude et aux soins pré-hospitaliers des sapeurs-pompiers intervenant en milieu hyperbare (SAL) ;

**VU** les résultats des contrôles techniques et des conditions d'aptitudes opérationnelles au titre de l'année 2015 ;

**SUR PROPOSITION** du Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours de Meurthe-et-Moselle ;

**ARRETE**

**ARTICLE 1 :** L'arrêté n° 255 en date du 22 février 2016 fixant la liste d'aptitude opérationnelle des plongeurs de la Sécurité Civile du département de Meurthe-et-Moselle pour l'année 2016 est abrogé.

- ARTICLE 2** : La liste d'aptitude opérationnelle des plongeurs de la Sécurité Civile du département de Meurthe-et-Moselle pour l'année 2017 est annexée à cet arrêté (2 pages).
- ARTICLE 3** : Cette liste est valable un an à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017.
- ARTICLE 4** : Seuls les plongeurs, inscrits sur cette liste, peuvent être engagés en intervention et pour l'ensemble des missions correspondant à leur qualification.
- ARTICLE 5** : La juridiction administrative peut être saisie par une personne lésée par voie de recours formé contre une décision :
- directement dans les deux mois à partir de la notification ou de la publication de la décision attaquée (article 1 du décret n° 65-29 du 11 janvier 1965 modifié) ;
  - par l'intermédiaire du représentant de l'Etat dans le département (article 4 de la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée) dans les deux mois à partir de la notification ou de la publication de la décision attaquée et, pour les actes visés à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée, de sa transmission au représentant de l'Etat.
- ARTICLE 6** : Monsieur le Directeur de Cabinet du Préfet de Meurthe-et-Moselle et Monsieur le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours de Meurthe-et-Moselle, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application de la présente liste qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

NANCY, le

Le PREFET

Philippe MAHÉ



**DESTINATAIRES :**

Original : Registre Central DDSIS  
Ampliation : Dossier  
Recueil des Actes Administratifs

**Annexe 1 au 01/01/2017****Conseiller Technique Départemental SAL****1**

Niveau de Formation	Profondeur	Grade	Nom	Prénom	Affectation
PLG3	30/SNL	LCL	WARIN	Daniel	Grpt Planification et Coordina

**Conseiller Technique SAL****3**

Niveau de Formation	Profondeur	Grade	Nom	Prénom	Affectation
PLG3	30/SNL	ACH	DEMARCHE	Vincent	NANCY GENTILLY
PLG3	50/SNL	ADJ	DUTHION	Rémi	NANCY GENTILLY
PLG3	30/SNL	ADJ	MAMBER	Thomas	NANCY GENTILLY

**Chef d'unité SAL****14**

Niveau de Formation	Profondeur	Grade	Nom	Prénom	Affectation
PLG2	20	CNE	BAULIN	Geoffrey	Centre de Formation SP
PLG2	30/SNL	LTN1	PUTINO	Yannick	GRPT LUNEVILLOIS
PLG2	30/SNL	ACH	RAMPAZZO	Christophe	LONGWY
PLG2	50/SNL	SCH	BONNEL	Stéphane	NANCY GENTILLY
PLG2	30	SCH	BOURGUIGNON	Bertrand	NANCY GENTILLY
PLG2	30/SNL	LTN1	CHEVILLARD	Eric	NANCY GENTILLY
PLG2	30	ACH	DEL FABBRO	Patrick	NANCY GENTILLY
PLG2	50/SNL	ACH	JAMIN	Emmanuel	NANCY GENTILLY
PLG2	50/SNL	SCH	PIERSON	Sebastien	NANCY GENTILLY
PLG2	50/SNL	ACH	SEVRIN	Christophe	NANCY GENTILLY
PLG2	30/SNL	SCH	SIBERT	Jerome	NANCY GENTILLY
PLG2	50/SNL	CNE	DISSE	Fabien	PONT A MOUSSON
PLG2	30/SNL	LTN1	GARNIER	David	TOUL
PLG2	50/SNL	SCH	LUCKO	Mickael	TOUL

**Scaphandrier Autonome Léger de niveau 1****27**

Niveau de Formation	Profondeur	Grade	Nom	Prénom	Affectation
PLG1	20	CNE	BAULIN	Geoffrey	Centre de Formation SP
PLG1	30	SCH	FRANIATTE	Jerome	CODIS-CTA
PLG1	30	ADJ	LAMBERTI	Raphael	LONGWY
PLG1	30	SA1	MEUNIER	Johan	LONGWY
PLG1	30	SCH	WARGA	Sylvain	LONGWY
PLG1	30	ADJ	GRANDJEAN	Bastien	LUNEVILLE
PLG1	30	SCH	GUYOT	Mickael	LUNEVILLE
PLG1	30	CCH	LEBOUBE	Christophe	LUNEVILLE
PLG1	30	SCH	THOUVENIN	Geoffrey	LUNEVILLE
PLG1	30	SCH	BUCHMANN	Vincent	NANCY GENTILLY
PLG1	30	SCH	CAPUT	Stéphane	NANCY GENTILLY
PLG1	30	CCH	CORNU	Julien	NANCY GENTILLY
PLG1	30	ADJ	DE POLI	Guillaume	NANCY GENTILLY

**Scaphandrier Autonome Léger de niveau 1**

Niveau de Formation	Profondeur	Grade	Nom	Prénom	Affectation
PLG1	30	CCH	GOUEPO	Mesnil Alou	NANCY GENTILLY
PLG1	30	CCH	GRUY	Stéphane	NANCY GENTILLY
PLG1	30	SCH	HOUOT	Florent	NANCY GENTILLY
PLG1	30	SCH	LEMAIRE	Yannick	NANCY GENTILLY
PLG1	30	CCH	MAUJEAN	Olivier	NANCY GENTILLY
PLG1	12	CAP	MILLET	Remy	NANCY GENTILLY
PLG1	30	CCH	OLRY	Grégory	NANCY GENTILLY
PLG1	30	CAP	PEREIRA	Gilles	NANCY GENTILLY
PLG1	30	CCH	POIROT	Ludovic	NANCY GENTILLY
PLG1	30	CAP	REPERT	William	NANCY GENTILLY
PLG1	30	SCH	VALTAIN	Alexandre	NANCY GENTILLY
PLG1	30	SGT	FOUCHET	Thomas	NANCY JOFFRE
PLG1	30	SGT	CHABIN	Yannick	NANCY TOMBLAINE
PLG1	30	ADJ	BIEBER	Alexandre	TOUL



PREFECTURE DE MEURTHE-ET-MOSELLE

- REPUBLIQUE FRANCAISE -

SERVICE DEPARTEMENTAL  
D'INCENDIE ET DE SECOURS

ARRETE PREFECTORAL DDSIS 2017-1244 FIXANT LA LISTE  
D'APTITUDE OPERATIONNELLE DES PERSONNELS SAPEURS-  
POMPIERS SAUVETEURS DEBLAYEURS DU DEPARTEMENT DE  
MEURTHE-ET-MOSELLE POUR L'ANNEE 2017

**LE PREFET DE MEURTHE-ET-MOSELLE  
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR**

- VU** le code général des collectivités territoriales (parties législative et réglementaire) ;
- VU** le code de la sécurité intérieure (parties législative et réglementaire) ;
- VU** l'arrêté du 8 avril 2003 fixant le guide national de référence relatif au sauvetage déblaiement ;
- VU** les résultats des entraînements nécessaires à l'évaluation de l'aptitude opérationnelle au titre de l'année 2015 ;
- SUR PROPOSITION** de Monsieur le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours de Meurthe-et-Moselle chef de corps des Sapeurs-Pompiers du département de Meurthe-et-Moselle.

**ARRETE**

- ARTICLE 1** : L'arrêté n° 258 en date du 22 février 2016 fixant la liste d'aptitude opérationnelle des personnels Sapeurs-Pompiers sauveteurs déblayeurs du département de Meurthe-et-Moselle, pour l'année 2016 est abrogé.
- ARTICLE 2** : La liste d'aptitude opérationnelle des personnels sapeurs-pompiers sauveteurs déblayeurs du département de Meurthe-et-Moselle pour l'année 2017 est annexée à cet arrêté (5 pages).
- ARTICLE 3** : Cette liste est valable un an à compter du **1er janvier 2017**.
- ARTICLE 4** : Seuls les personnels sapeurs-pompiers sauveteurs déblayeurs inscrits sur cette liste peuvent être engagés en intervention et pour l'ensemble des missions correspondant à leur qualification.



**ARTICLE 5 :** La juridiction administrative peut être saisie par une personne lésée par voie de recours formé contre une décision :

- directement dans les deux mois à partir de la notification ou de la publication de la décision attaquée (article 1 du décret n° 65-29 du 11 janvier 1965 modifié) ;
- par l'intermédiaire du représentant de l'Etat dans le département (article 4 de la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée) dans les deux mois à partir de la notification ou de la publication de la décision attaquée et, pour les actes visés à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée, de sa transmission au représentant de l'Etat.

**ARTICLE 6 :** Monsieur le Directeur de Cabinet du Préfet de Meurthe-et-Moselle et Monsieur le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours de Meurthe-et-Moselle, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application de la présente liste qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

NANCY, le

Le PREFET

Philippe MAHÉ



**DESTINATAIRES :**

Original : Registre Central DDSIS  
Ampliation : Dossier  
Recueil des Actes Administratifs



## Annexe 1 au 01/01/2017

**Conseiller Technique Départemental SD**

1

Niveau de Formation	Grade	Nom	Prénom	Affectation
	CDT	SAUVAGEOT	Lionel	GRPT LUNEVILLOIS

**Conseiller Technique SD**

1

Niveau de Formation	Grade	Nom	Prénom	Affectation
SDE3+FOR2	LTN1	MICHY	Marc	GRPT PAYS HAUT

**Chef de section SD**

3

Niveau de Formation	Grade	Nom	Prénom	Affectation
SDE3	LTN	WOJTOWICZ	Regis	GRPT PAYS HAUT
SDE3	LTN1	ROUX	Nicolas	NANCY TOMBLAINE
SDE3	LCL	SIGNE	Philippe	Officier Supérieur Adjoint

**Chef d'unité SD**

20

Niveau de Formation	Grade	Nom	Prénom	Affectation
SDE2	ACH	WEIDMANN	Christophe	Centre de Formation SP
SDE2	LTN1	BONAFFINI	Sylvestre	CODIS-CTA
SDE2	LTN1	MATHIEU	Daniel	GRPT LUNEVILLOIS
SDE2	CNE	MONCHABLON	Jonathan	GRPT NANCY
SDE2	LTNHC	KIEFFER	Jean-Marc	Grpt Prévention des Risques Ince
SDE2	CDT	MARTET	Olivier	Grpt Soutien Technique Logistiqu
SDE2	ACH	DENISET	Stephane	LONGWY
SDE2	SCH	WARGA	Sylvain	LONGWY
SDE2	ADJ	CIANI	Johann	MOINEVILLE VALLEROY
SDE2	SCH	DEFAUX	Raphael	NANCY GENTILLY
SDE2	ACH	ARNOULD	Jean-Jacques	NANCY VANDOEUVRE
SDE2	ACH	CHEVALLIER	Hervé	NANCY VANDOEUVRE
SDE2	SCH	CORNU	Fabien	NANCY VANDOEUVRE
SDE2	SCH	HENRY	Jean-Raphaël	NANCY VANDOEUVRE
SDE2	SCH	LECOSSOIS	Sebastien	NANCY VANDOEUVRE
SDE2	ADJ	PARISET	Arnaud	NANCY VANDOEUVRE
SDE2	ADJ	THIEBERT	Guillaume	NANCY VANDOEUVRE
SDE2	ACH	RAVAL	Nicolas	POMPEY
SDE2	ACH	LALLOUE	Noel	TOUL
SDE2	ACH	BONIFACI	Noel	VAL DE L'ORNE

**Sauveteur déblayeur**

138

Niveau de Formation	Grade	Nom	Prénom	Affectation
SDE1	CCH	AUBRY	Yannick	BACCARAT
SDE1	SGT	APPARU	Christophe	BAYON

## Sauveteur déblayeur

Niveau de Formation	Grade	Nom	Prénom	Affectation
SDE1	CNE	ROBERT	Lionel	BD Développement et Formation
SDE1	CNE	GACHENOT	Andre	BLAINVILLE - DAMELEVIÈRES
SDE1	CCH	AUBRY	Kévin	BRIEY
SDE1	ADJ	GANGLOFF	Edwige	BRIEY
SDE1	ACH	GILLANT	Cedric	BRIEY
SDE1	ACH	JORANT	Jean-Luc	BRIEY
SDE1	SA1	SOURDIN	Kévin	BRIEY
SDE1	SCH	THOREZ	Julien	BRIEY
SDE1	SCH	MOTAIS	Alexandre	Centre de Formation SP
SDE1	INP	GENELOT	Corinne	CIREY SUR VEZOUZE
SDE1	ADJ	REVEILLE	Sebastien	CODIS-CTA
SDE1	SCH	USTUN	Metin	CODIS-CTA
SDE1	LTN	CHOPIN	Johann	DIEULOUARD
SDE1	LTN1	PUTINO	Yannick	GRPT LUNEVILLOIS
SDE1	ADJ	VIAL	Gerald	Grpt Prévention des Risques Ince
SDE1	INC	JEANBERT	Christophe	Grpt Santé et Secours Médical
SDE1	SGT	VERNIER	Renaud	HARAUCOURT
SDE1	CAP	BERTOIA	Alexandre	JARNY
SDE1	SGT	TONIOLO	Mickaël	JARNY
SDE1	LTN	VILLEMIN	Alix	LENONCOURT
SDE1	LTN	BONNARD	Sebastien	LONGUYON
SDE1	CCH	AIROLDI	Damien	LONGWY
SDE1	ADJ	CHEVALLIER	David	LONGWY
SDE1	LTN1	DOELSCH	Pascal	LONGWY
SDE1	ACH	HOLLARD	Philippe	LONGWY
SDE1	ADJ	LAMBERTI	Raphael	LONGWY
SDE1	SCH	LEROY	Arnaud	LONGWY
SDE1	IED-CD	MALHOMME	Laurent	LONGWY
SDE1	SGT	PIERRAT	Odian	LONGWY
SDE1	SCH	STEPHANO	Michael	LONGWY
SDE1	SGT	WIOLAND	Michaël	LONGWY
SDE1	IED-CD	ARGUELLO	Fabrice	LUNEVILLE
SDE1	CCH	BRAILLARD	Alexandre	LUNEVILLE
SDE1	ACH	GIRONDE	Gregory	LUNEVILLE
SDE1	IED-CN	JACQUOT	Pierre	LUNEVILLE
SDE1	ADJ	JANIN	Christophe	LUNEVILLE
SDE1	SCH	LALLEMANT	Laurent	LUNEVILLE
SDE1	ADJ	VALLI	Arnaud	LUNEVILLE
SDE1	SCH	VIRY	Laurent	LUNEVILLE
SDE1	SCH	LAURENT	Stephane	MANCIEULLES
SDE1	ACH	PAGELOT	Gwendal	MANCIEULLES
SDE1	SCH	ZAINO	Franck	MANCIEULLES
SDE1	CAP	DALICHAMPT	Louis	MOINEVILLE VALLEROY
SDE1	SCH	BERTRAND	Loïs	NANCY GENTILLY
SDE1	SCH	BORRI	Cédric	NANCY GENTILLY



**Sauveteur déblayeur**

Niveau de Formation	Grade	Nom	Prénom	Affectation
SDE1	SCH	BOURGUIGNON	Bertrand	NANCY GENTILLY
SDE1	SCH	CAPITOLIN	James	NANCY GENTILLY
SDE1	CCH	CORNU	Julien	NANCY GENTILLY
SDE1	ADJ	DE POLI	Guillaume	NANCY GENTILLY
SDE1	ADJ	DIDELOT	Cyril	NANCY GENTILLY
SDE1	ADJ	KUEHN	Sebastien	NANCY GENTILLY
SDE1	SCH	LOURDEAU	Aurelia	NANCY GENTILLY
SDE1	SCH	MAGNIER	Jonathan	NANCY GENTILLY
SDE1	SCH	MARANGE	Thibaut	NANCY GENTILLY
SDE1	CCH	POIROT	Ludovic	NANCY GENTILLY
SDE1	CAP	REPPERT	William	NANCY GENTILLY
SDE1	ACH	SEVRIN	Christophe	NANCY GENTILLY
SDE1	CCH	WARIN	Cyrille	NANCY GENTILLY
SDE1	ADJ	BIZE	Cyril	NANCY JOFFRE
SDE1	SCH	BOLLE	Stephane	NANCY JOFFRE
SDE1	SCH	CASSE	Elvis	NANCY JOFFRE
SDE1	SGT	CHALON	Thomas	NANCY JOFFRE
SDE1	ADJ	GONCALVES	Michael	NANCY JOFFRE
SDE1	SCH	HAUSWALD	Jean-Baptiste	NANCY JOFFRE
SDE1	ADJ	HOLLARD	Arnaud	NANCY JOFFRE
SDE1	CCH	MARTIN	Nicolas-Eric	NANCY JOFFRE
SDE1	SCH	MOUGIN	Michael	NANCY JOFFRE
SDE1	SCH	BELCOUR	Emilien	NANCY TOMBLAINE
SDE1	SCH	GOURDANGE	Thierry	NANCY TOMBLAINE
SDE1	ADJ	LALLEMENT	Gregory	NANCY TOMBLAINE
SDE1	CCH	PETITCOLIN	Mathieu	NANCY TOMBLAINE
SDE1	CCH	CHARBONNEL	Yoann	NANCY VANDOEUVRE
SDE1	SCH	CLAUS	Robert	NANCY VANDOEUVRE
SDE1	SCH	DUFOUR	Philippe	NANCY VANDOEUVRE
SDE1	SCH	FERREUX	Nicolas	NANCY VANDOEUVRE
SDE1	ADJ	GOUJON	Xavier	NANCY VANDOEUVRE
SDE1	CCH	GRANDJEAN	Ludovic	NANCY VANDOEUVRE
SDE1	CCH	GROSDIDIER	Jerome	NANCY VANDOEUVRE
SDE1	SCH	HENON	Eddy	NANCY VANDOEUVRE
SDE1	CCH	JACQUOT	Rémi	NANCY VANDOEUVRE
SDE1	ADJ	KELPIN	Nicolas	NANCY VANDOEUVRE
SDE1	CAP	LHOSPITAL	Grégory	NANCY VANDOEUVRE
SDE1	CCH	ORLANDI	Fabrice	NANCY VANDOEUVRE
SDE1	SA1	PAULY	Florian	NANCY VANDOEUVRE
SDE1	SCH	PETITDEMANGE	Alexandre	NANCY VANDOEUVRE
SDE1	SCH	PLONGUE	Sebastien	NANCY VANDOEUVRE
SDE1	CCH	ROLLET	Geoffrey	NANCY VANDOEUVRE
SDE1	SCH	ROYER	Ludovic	NANCY VANDOEUVRE
SDE1	CAP	SALZARD	Alexis	NANCY VANDOEUVRE
SDE1	SCH	STAUDT	Vincent	NANCY VANDOEUVRE

## Sauveteur déblayeur

Niveau de Formation	Grade	Nom	Prénom	Affectation
SDE1	SCH	TALLOTTE	Fabienne	NANCY VANDOEUVRE
SDE1	SCH	THIBONNET	Yann	NANCY VANDOEUVRE
SDE1	CCH	THOMASSIN	Franck	NANCY VANDOEUVRE
SDE1	SCH	GUIGUES	David	POMPEY
SDE1	CCH	MOTTES	Alexandre	POMPEY
SDE1	SCH	PIGNATELLI	Georges	POMPEY
SDE1	SCH	REMICHIUS	Vincent	POMPEY
SDE1	ACH	TANNER	Christophe	POMPEY
SDE1	SCH	AIROLDI	Aurélien	PONT A MOUSSON
SDE1	ADJ	BRAUSCH	Didier	PONT A MOUSSON
SDE1	CAP	COINCHELIN	Mickaël	PONT A MOUSSON
SDE1	SGT	DOMPTAIL	Nicolas	PONT A MOUSSON
SDE1	SCH	FRANCOIS	Cyril	PONT A MOUSSON
SDE1	CNE	GAUTHIER	Didier	PONT A MOUSSON
SDE1	ADJ	MONTEIRO	Jean-Louis	PONT A MOUSSON
SDE1	INF	NACHSTHEIM	Helene	PONT A MOUSSON
SDE1	CCH	WELTZ	Gilbert-Gilles	PONT A MOUSSON
SDE1	LTN1	CAUDAL	Cyril	SAINT NICOLAS DE PORT
SDE1	LTN	JAUGEON	Dominique	THIAUCOURT REGNIEVILLE
SDE1	CCH	THOMAS	Frederic	THIAUCOURT REGNIEVILLE
SDE1	INP	BEAUCHET	Jean-Christophe	TOUL
SDE1	SCH	DE SANTIS	Fabrice	TOUL
SDE1	SCH	FABREGA	Thierry	TOUL
SDE1	SCH	JEANDEL	Philippe	TOUL
SDE1	SCH	TAGNON	Pascal	TOUL
SDE1	ADJ	CORZIN	Nicolas	TRIEUX-TUCQUEGNIEUX
SDE1	LTN	PRANDI	Jacques	TRIEUX-TUCQUEGNIEUX
SDE1	SCH	PRANDO	Michel	TRIEUX-TUCQUEGNIEUX
SDE1	ACH	WATRIN	Laurent	TRIEUX-TUCQUEGNIEUX
SDE1	SCH	ADLER	Florence	VAL DE L'ORNE
SDE1	SCH	ADLER	Maurice	VAL DE L'ORNE
SDE1	CCH	BREDA	Christophe	VAL DE L'ORNE
SDE1	SCH	COLLIGNON	Mickaël	VAL DE L'ORNE
SDE1	SCH	CORRADI	Jonathan	VAL DE L'ORNE
SDE1	SCH	DILLENSEGER	Alexandre	VAL DE L'ORNE
SDE1	CAP	DINH	David	VAL DE L'ORNE
SDE1	SGT	FROMENT	Céline	VAL DE L'ORNE
SDE1	SCH	GURY	Loïc	VAL DE L'ORNE
SDE1	ACH	HUGY	Jose	VAL DE L'ORNE
SDE1	CCH	LEIDINGER	Vincent	VAL DE L'ORNE
SDE1	CCH	NAUDY	Philippe	VAL DE L'ORNE
SDE1	SA1	REMY	Jeremy	VAL DE L'ORNE
SDE1	CAP	RUSZCZYCKI	Brice	VAL DE L'ORNE
SDE1	CAP	SCHAEFFER	Christophe	VAL DE L'ORNE
SDE1	SCH	SLIWAKOWSKI	Christophe	VAL DE L'ORNE

**Sauveteur déblayeur**

Niveau de Formation	Grade	Nom	Prénom	Affectation
SDE1	CCH	VISSE	Kevin	VAL DE L'ORNE





**ARRETE DDSIS 2017-1236 FIXANT LA LISTE DES PERSONNELS  
SAPEURS-POMPIERS DU GROUPE ANIMALIER HABILITÉS AU TIR  
PAR PROPULSEUR HYPODERMIQUE POUR L'ANNEE 2017**

**LE PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU S.D.I.S.**

**VU** la Loi n° 2004-811 du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile, notamment ses articles 44 et 46 ;

**VU** le Décret n° 2006-220 du 23 février 2006 relatif à la détention et à l'utilisation d'armes de type hypodermique par les services départementaux d'incendie et de secours ;

**CONSIDERANT** que l'ensemble des sapeurs-pompiers ci-dessous est titulaire de la formation aux interventions pour risque animaliers de niveau 2 incluant la formation à l'utilisation des propulseurs hypodermiques ;

**SUR PROPOSITION** de Mr le Vétérinaire responsable du groupe animalier du Service Départemental d'Incendie et de Secours de Meurthe-et-Moselle.

**ARRETE**

- ARTICLE 1 :** L'arrêté n° 264 en date du 22 février 2016 fixant la liste des personnels sapeurs-Pompiers du Groupe Animalier habilités au tir par propulseur hypodermique pour l'année 2016 est abrogé.
- ARTICLE 2 :** La liste des Sapeurs-Pompiers du département de Meurthe-et-Moselle habilités au tir d'animaux par propulseurs hypodermiques pour l'année 2017 est annexée à cette décision (1 page).
- ARTICLE 3 :** Cette liste est valable un an à compter du 1er janvier 2017.
- ARTICLE 4 :** Seuls les membres du groupe animalier inscrits sur cette liste peuvent être engagés en intervention pour une mission correspondant à leur habilitation sous contrôle d'un vétérinaire.
- ARTICLE 5 :** La juridiction administrative peut être saisie par une personne lésée par voie de recours formé contre une décision :
- directement dans les deux mois à partir de la notification ou de la publication de la décision attaquée (article 1 du décret n° 65-29 du 11 janvier 1965 modifié) ;
  - par l'intermédiaire du représentant de l'Etat dans le département (article 4 de la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée) dans les deux mois à partir de la notification ou de la publication de la décision attaquée et, pour les actes visés à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée, de sa transmission au représentant de l'Etat.

**ARTICLE 6 :** Le Directeur Départemental des services d'incendie et de secours est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs du service départemental d'incendie et de secours de Meurthe-et-Moselle.

NANCY, le

Le Président du CASDIS,

Gauthier BRUNNER



**Destinataires :**

Original : Registre Central DDSIS

Ampliation : Dossier

Recueil des Actes Administratifs

**Annexe 1 au 01/01/2017**

**Chef d'équipe animalier**

**7**

Grade	Nom	Prénom	Affectation
SCH	LALLEMANT	Laurent	LUNEVILLE
SCH	LEMOINE	Christophe	NANCY TOMBLAINE
LTN	ZIMMERMANN	Sebastien	PIENNES
ACH	MARTIN	Franck	TOUL
SCH	ZEIMET	Gerard	VAL DE L'ORNE
LTN	LAMBERT	Jean-Marc	VAL DE SEILLE
LTN	ROBERT	Didier	VANDIERES



ARRETE DDSIS 2017-1237 FIXANT LA LISTE D'APTITUDE OPERATIONNELLE DES PERSONNELS SAPEURS-POMPIERS titulaires de l'emploi d'Echelier, formateur Echelier, Chef d'Agrès Echelier, Conducteur Echelier DU DEPARTEMENT DE MEURTHE-ET-MOSELLE POUR L'ANNEE 2017

## LE PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU S.D.I.S.

**VU** l'article R.223-13-9 du Code du Travail ;

**VU** le chapitre XIII de la loi du 26 janvier 1984 consacré à l'hygiène, à la sécurité et à la médecine préventive ;

**VU** l'article 48 de la loi du 19 février 2007 relative à la fonction publique territoriale ;

**VU** le décret n°85-603 du 10 juin 1985, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale ;

**VU** le décret n°98-1084 du 2 décembre 1998 du Ministère de l'Emploi et de la Solidarité, relatif à la formation à la conduite des équipements de travail automoteurs et des équipements de levage de charges ou de personnes ;

**VU** le décret n°2004-924 du 1<sup>er</sup> septembre 2004 relatif à l'utilisation des équipements de travail mis à disposition pour les travaux temporaires en hauteur et modifiant le code du travail ;

**VU** l'arrêté du 6 mai 2000 modifié fixant les conditions d'aptitude médicale des Sapeurs-Pompiers Professionnels et Volontaires et les conditions d'exercice de la médecine professionnelle et préventive au sein des Services d'Incendie et de Secours ;

**VU** la circulaire du Ministère de l'Intérieur, de l'Outre-Mer et des Collectivités Territoriales, DDSC 9/GB/NP n° 692 du 18 décembre 2007 sur la formation des manipulateurs de moyens élévateurs articulés ;

**VU** les recommandations (article R 386) de la caisse Nationale de l'assurance maladie des travailleurs salariés (département prévention des accidents du travail) relatif à l'utilisation des plates-formes élévatrices mobiles de personnes de type 1B ;

**VU** l'arrêté N° 99-1048 du 21 décembre 1999 portant organisation du corps départemental des sapeurs-pompiers de Meurthe et Moselle ;

**CONSIDERANT** que les sapeurs-pompiers mentionnés ci-dessous sont titulaires de la formation de l'emploi de Formateur Echelier, Chef d'Agrès Echelier et Echelier (UV COD 1.3 – UV COD 1.2 – UV COD 1.1) ;

**SUR PROPOSITION** de Monsieur le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours de Meurthe-et-Moselle chef de corps des Sapeurs-Pompiers du département de Meurthe-et-Moselle.

**ARRETE**

- ARTICLE 1 :** L'arrêté n° 263 en date du 22 février 2016 fixant la liste des Sapeurs-Pompiers du département de Meurthe-et-Moselle, détenteurs de l'emploi d'Echelier autorisés à l'utilisation et la conduite des échelles aériennes pour l'année 2016 est abrogé.
- ARTICLE 2 :** La liste des Sapeurs-Pompiers du département de Meurthe-et-Moselle, détenteurs de l'emploi d'Echelier autorisés à l'utilisation et la conduite des échelles aériennes, **pour l'année 2017**, est annexée à cet arrêté (17 pages).
- ARTICLE 3 :** Cette liste est valable un an à compter du **1er janvier 2017**.
- ARTICLE 4 :** Seuls les personnels inscrits sur cette liste peuvent être engagés en intervention, manœuvres et formations pour cette activité.
- ARTICLE 5 :** La juridiction administrative peut être saisie par une personne lésée par voie de recours formé contre une décision :
- directement dans les deux mois à partir de la notification ou de la publication de la décision attaquée (article 1 du décret n° 65-29 du 11 janvier 1965 modifié) ;
  - par l'intermédiaire du représentant de l'Etat dans le département (article 4 de la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée) dans les deux mois à partir de la notification ou de la publication de la décision attaquée et, pour les actes visés à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée, de sa transmission au représentant de l'Etat.
- ARTICLE 6 :** Le Directeur Départemental des services d'incendie et de secours est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs du service départemental d'incendie et de secours de Meurthe-et-Moselle.

NANCY, le

Le Président du CASDIS,

Gauthier BRUNNER

**Destinataires :**

Original : Registre Central DDSIS

Ampliation : Dossier

Recueil des Actes Administratifs



## Annexe 1 au 01/01/2017

## Chef d'agrès MEA

356

Grade	Nom	Prénom	Affectation
ADJ	BENOIT	Jean-Francis	BACCARAT
LTN	GIRONDE	Jean-Pierre	BACCARAT
ACH	AUBERT	Patrick	BLAINVILLE - DAMELEVIÈRES
ACH	BRANDMEYER	Paul	BLAINVILLE - DAMELEVIÈRES
SCH	LAURENSEN	Christophe	BLAINVILLE - DAMELEVIÈRES
LTN	LHUILIER	Dominique	BLAINVILLE - DAMELEVIÈRES
SGT	MENIGOT	Regis	BLAINVILLE - DAMELEVIÈRES
SCH	MICHEL	Rene	BLAINVILLE - DAMELEVIÈRES
SGT	MICHEL	Christophe	BLAINVILLE - DAMELEVIÈRES
ACH	SOURD	Michel	BLAINVILLE - DAMELEVIÈRES
ADJ	THIRION	Damien	BLAINVILLE - DAMELEVIÈRES
SCH	THOMAS	Xavier	BLAINVILLE - DAMELEVIÈRES
SCH	VONDERSCHER	Francois-Xavier	BLAINVILLE - DAMELEVIÈRES
ADJ	BELLIVIER	Nicolas	BRIEY
SCH	BORRE	Christian	BRIEY
ADJ	DEMOGEOT	Sebastien	BRIEY
ADJ	ESCUQUIER	Adrien	BRIEY
ACH	FERY	Alain	BRIEY
ADJ	GANGLOFF	Edwige	BRIEY
ACH	GARIN	Denis	BRIEY
ACH	GEGOUX	Catherine	BRIEY
SCH	GHIDINI	Brice	BRIEY
ACH	GILLANT	Cedric	BRIEY
ACH	JORANT	Jean-Luc	BRIEY
ACH	MARCHESE	Antoine	BRIEY
ACH	MARSOL	Laurent	BRIEY
SGT	MOLINA	Alain	BRIEY
ACH	PANIGHINI	Marc	BRIEY
LTN1	PAUMARD	Dorian	BRIEY
ADJ	PAYEUR	Philippe	BRIEY
SCH	PETREMENT	Jérôme	BRIEY
SCH	TALIA	Jean	BRIEY
ACH	THIRY	Gilles	BRIEY
SGT	THOMAS	Julien	BRIEY
SCH	THOREZ	Julien	BRIEY
ADJ	BERTEAU	Francois	Centre de Formation SP
SCH	CLAUDE	Sylvain	Centre de Formation SP
ADJ	HANESSE	Dominique	Centre de Formation SP
ACH	WEIDMANN	Christophe	Centre de Formation SP
ACH	EPPE	Francis	CIREY SUR VEZOUZE
SCH	FRANIATTE	Jerome	CODIS-CTA
LTN1	LOISON	Thomas	CODIS-CTA
ADJ	PAPIRER	Dominique	CODIS-CTA
SCH	THOUVENIN	Hervé	CODIS-CTA

## Chef d'agrès MEA

Grade	Nom	Prénom	Affectation
SCH	USTUN	Metin	CODIS-CTA
LTN1	MANGIN	David	GRPT PAM-TOUL
LTN1	MICHY	Marc	GRPT PAYS HAUT
LTN1	PETREMENT	Yannick	GRPT PAYS HAUT
ADJ	VIAL	Gerald	Grpt Prévention des Risques Incendie
CDT	MARTET	Olivier	Grpt Soutien Technique Logistique
SCH	NOEL	Sylvain	HAROUÉ
ACH	ELOY	Jerome	HATRIZE
SGT	ALLARD	Eric	JARNY
ACH	BERTIN	Thierry	JARNY
SGT	BIAGINI	Michel	JARNY
SCH	CLARENNE	Robin	JARNY
LTN	CORNOLTI	Jérôme	JARNY
ACH	GENOT	Denis	JARNY
ACH	GRAFF	Patrick	JARNY
ADJ	HERMENT	Xavier	JARNY
SGT	JAN	Nicolas	JARNY
ACH	ROBIN	Philippe	JARNY
CNE	SONZOGNI	Andre-Francois	JARNY
SGT	SZYMCZAK	Jordan	JARNY
SGT	TONIOLO	Mickaël	JARNY
LTN	BONNARD	Sebastien	LONGUYON
SCH	LAURENT	Marc	LONGUYON
SGT	PIERRE	Fabien	LONGUYON
SCH	ANKI	Nadjim	LONGWY
SGT	BLAISE	Cedric	LONGWY
SCH	BONVIN	Vincent	LONGWY
SCH	CHANTEUR	Patrice	LONGWY
ADJ	CHEVALLIER	David	LONGWY
SGT	DANLOUX	Alain	LONGWY
ACH	DENISET	Stephane	LONGWY
LTN1	DOELSCH	Pascal	LONGWY
ADJ	DUVAL	Christophe	LONGWY
SGT	HANESSE	Nicolas	LONGWY
ACH	HOLLARD	Philippe	LONGWY
SGT	JAHIER	Julien	LONGWY
ADJ	LAHURE	Jérôme	LONGWY
ADJ	LAMBERTI	Raphael	LONGWY
ADJ	LEMERCIER	Mathieu	LONGWY
SCH	LEROY	Arnaud	LONGWY
SCH	LEROY	Bernard	LONGWY
ADJ	LILLE	Xavier	LONGWY
ADJ	MATHEY	James	LONGWY
LTN	MICHALSKI	Manuel	LONGWY
SGT	MORIN	Alexandre	LONGWY
ADJ	NEMEC	David	LONGWY

**Chef d'agrès MEA**

Grade	Nom	Prénom	Affectation
ADJ	PLATINI	Christophe	LONGWY
ACH	RAMPAZZO	Christophe	LONGWY
SCH	REYNARD	Christophe	LONGWY
SCH	ROTHONG	Olivier	LONGWY
SGT	SAVARIAU	Nicolas	LONGWY
SCH	STEPHANO	Michael	LONGWY
SCH	WARGA	Sylvain	LONGWY
SCH	BARBERIS	Cyrille	LUNEVILLE
SCH	BAROTTE	Olivier	LUNEVILLE
ACH	CARLY	Samuel	LUNEVILLE
SCH	CLEMENT	Geraud	LUNEVILLE
SCH	COLIN	Stephane	LUNEVILLE
SCH	COLSON	Cyril	LUNEVILLE
ADJ	FERRER	Thibault	LUNEVILLE
SCH	GARNIER	Jerome	LUNEVILLE
ACH	GIRONDE	Gregory	LUNEVILLE
ADJ	GRANDJEAN	Bastien	LUNEVILLE
SCH	GUYOT	Mickael	LUNEVILLE
ACH	HAENEL	Laurent	LUNEVILLE
ADJ	JANIN	Christophe	LUNEVILLE
SCH	JILQUIN	Williams	LUNEVILLE
SCH	LALLEMANT	Laurent	LUNEVILLE
ACH	LITAIZE	Sebastien	LUNEVILLE
ACH	MALGRAS	Eric	LUNEVILLE
SCH	TANNEUR	Stephanie	LUNEVILLE
SCH	THOUVENIN	Geoffrey	LUNEVILLE
ADJ	VALLI	Arnaud	LUNEVILLE
SCH	VIRY	Laurent	LUNEVILLE
SCH	VISINE	Gauthier	LUNEVILLE
SCH	WAGENFUHR	Eric	LUNEVILLE
SCH	LAURENT	Stephane	MANCIEULLES
SCH	MERCKX	Herve	MANCIEULLES
ACH	PAGELOT	Gwendal	MANCIEULLES
CNE	PRIBYL	Jean-Marc	MANCIEULLES
SCH	ZAINO	Franck	MANCIEULLES
SCH	BERTRAND	Loïs	NANCY GENTILLY
SCH	BONNEL	Stéphane	NANCY GENTILLY
SCH	BORRI	Cédric	NANCY GENTILLY
SCH	BOURGUIGNON	Bertrand	NANCY GENTILLY
SCH	BUCHMANN	Vincent	NANCY GENTILLY
SCH	CAPITOLIN	James	NANCY GENTILLY
SCH	CAPUT	Stéphane	NANCY GENTILLY
LTN1	CHEVILLARD	Eric	NANCY GENTILLY
ACH	CISTERNINO	Frederic	NANCY GENTILLY
SCH	DEFAUX	Raphael	NANCY GENTILLY
SCH	DELBE	Teddy	NANCY GENTILLY



## Chef d'agrès MEA

Grade	Nom	Prénom	Affectation
ACH	DEL FABBRO	Patrick	NANCY GENTILLY
ACH	DEMARCHE	Vincent	NANCY GENTILLY
ADJ	DE POLI	Guillaume	NANCY GENTILLY
ADJ	DIDELOT	Cyril	NANCY GENTILLY
ADJ	DUTHION	Rémi	NANCY GENTILLY
SCH	HOUOT	Florent	NANCY GENTILLY
ACH	JAMIN	Emmanuel	NANCY GENTILLY
ADJ	KUEHN	Sebastien	NANCY GENTILLY
SCH	LEMAIRE	Yannick	NANCY GENTILLY
SCH	LOURDEAU	Aurelia	NANCY GENTILLY
SCH	MAGNIER	Jonathan	NANCY GENTILLY
ADJ	MAMBER	Thomas	NANCY GENTILLY
SCH	MARANGE	Thibaut	NANCY GENTILLY
SCH	MARCHAL	Dominique	NANCY GENTILLY
SCH	PIERSON	Sebastien	NANCY GENTILLY
ACH	RENAULT	Jacques	NANCY GENTILLY
ACH	SEVRIN	Christophe	NANCY GENTILLY
SCH	SIBERT	Jerome	NANCY GENTILLY
SCH	SIDHOUM	Célia	NANCY GENTILLY
SCH	STUTZMANN	Thomas	NANCY GENTILLY
SCH	VALTAIN	Alexandre	NANCY GENTILLY
ADJ	VENTRELLA	Arnaud	NANCY GENTILLY
SCH	AUBERT	Thierry	NANCY JOFFRE
ACH	BERTUZZI	Olivier	NANCY JOFFRE
ADJ	BIZE	Cyril	NANCY JOFFRE
SCH	BOLLE	Stephane	NANCY JOFFRE
SCH	CASSE	Elvis	NANCY JOFFRE
SCH	CHAFFIN	Ludovic	NANCY JOFFRE
SCH	CLAUDE	Gregory	NANCY JOFFRE
ADJ	COLLOT	Florent	NANCY JOFFRE
SCH	DEBLAY	Julien	NANCY JOFFRE
ADJ	FIORANI	Julien	NANCY JOFFRE
SCH	GEVREY	David	NANCY JOFFRE
ADJ	GONCALVES	Michael	NANCY JOFFRE
LTN1	HABERT	Michel	NANCY JOFFRE
ADJ	HOLLARD	Arnaud	NANCY JOFFRE
SCH	JOURDAIN	Vincent	NANCY JOFFRE
ACH	KECH	Martial	NANCY JOFFRE
ADJ	LAUGRAND	Thomas	NANCY JOFFRE
SCH	MARCHAL	Christophe	NANCY JOFFRE
SCH	MARTIN	Philippe	NANCY JOFFRE
SCH	LOUDARD	Nicolas	NANCY JOFFRE
SCH	PAILLON	Gregory	NANCY JOFFRE
SCH	PERRIN	Cédric	NANCY JOFFRE
ACH	RAOULT	Vincent	NANCY JOFFRE
SCH	SCHMITT	Renaud	NANCY JOFFRE

**Chef d'agrès MEA**

Grade	Nom	Prénom	Affectation
SCH	VANOT	Guillaume	NANCY JOFFRE
SCH	VITU	Fabien	NANCY JOFFRE
ADJ	BADINA	Sébastien	NANCY TOMBLAINE
SCH	BELCOUR	Emilien	NANCY TOMBLAINE
SCH	CLAVEL	Sebastien	NANCY TOMBLAINE
SCH	DELOY	Cyrille	NANCY TOMBLAINE
SCH	FORAY	David	NANCY TOMBLAINE
SCH	GALCERA	Jerome	NANCY TOMBLAINE
ADJ	GELLENONCOURT	Benoit	NANCY TOMBLAINE
ADJ	GODOT	Michael	NANCY TOMBLAINE
SCH	GOURDANGE	Thierry	NANCY TOMBLAINE
ACH	GUDEFIN	Arnaud	NANCY TOMBLAINE
ACH	INGRESSI	Corine	NANCY TOMBLAINE
ACH	KEMPF	Patrick	NANCY TOMBLAINE
SCH	KLEIN	Cyril	NANCY TOMBLAINE
ADJ	LALLEMENT	Gregory	NANCY TOMBLAINE
SCH	LEMOINE	Christophe	NANCY TOMBLAINE
SCH	MAMBER	Karine	NANCY TOMBLAINE
ADJ	MATHIS	Olivier	NANCY TOMBLAINE
SCH	MEDINA	Gabriel	NANCY TOMBLAINE
SCH	PYRKA	Jérôme	NANCY TOMBLAINE
ACH	RITZ	Teddy	NANCY TOMBLAINE
SCH	SCHLOSSER	Paul-Andre	NANCY TOMBLAINE
SCH	THEVENON	Yannick	NANCY TOMBLAINE
ACH	ARNOULD	Jean-Jacques	NANCY VANDOEUVRE
SCH	CLAUS	Robert	NANCY VANDOEUVRE
SCH	CORNU	Fabien	NANCY VANDOEUVRE
ADJ	COURTOIS	Romain	NANCY VANDOEUVRE
SCH	DUFOUR	Philippe	NANCY VANDOEUVRE
SCH	ESNAULT	David	NANCY VANDOEUVRE
ACH	FREZE	Damien	NANCY VANDOEUVRE
ADJ	GOUJON	Xavier	NANCY VANDOEUVRE
SCH	HENON	Eddy	NANCY VANDOEUVRE
SCH	HENRY	Jean-Raphaël	NANCY VANDOEUVRE
SCH	HERBAIN	Julien	NANCY VANDOEUVRE
ADJ	KELPIN	Nicolas	NANCY VANDOEUVRE
SCH	LECOSSOIS	Sebastien	NANCY VANDOEUVRE
ACH	MOUGEOT	Pierre	NANCY VANDOEUVRE
SCH	OUDOT	Julien	NANCY VANDOEUVRE
ADJ	PARISSET	Arnaud	NANCY VANDOEUVRE
SCH	PETITDEMANGE	Alexandre	NANCY VANDOEUVRE
SCH	PLONGUE	Sebastien	NANCY VANDOEUVRE
SCH	SIMON	Marc	NANCY VANDOEUVRE
SCH	TALLOTTE	Fabienne	NANCY VANDOEUVRE
SCH	THIBONNET	Yann	NANCY VANDOEUVRE
ADJ	THIEBERT	Guillaume	NANCY VANDOEUVRE



## Chef d'agrès MEA

Grade	Nom	Prénom	Affectation
SCH	ARCOBA	Robert	NEUVES MAISONS
ADJ	BASTIEN	Pascal	NEUVES MAISONS
SCH	BERG	Renald	NEUVES MAISONS
SCH	BERNARD	Frédéric	NEUVES MAISONS
ACH	BISSONNET	Jean-Claude	NEUVES MAISONS
ACH	CHALVET	Thierry	NEUVES MAISONS
SCH	CLAUDE	Sandrine	NEUVES MAISONS
SCH	COERINI	Jean-Patrick	NEUVES MAISONS
SCH	CONREUX	Damien	NEUVES MAISONS
ACH	DUEZ	Jean-Marie	NEUVES MAISONS
SCH	ENGEL	Jerome	NEUVES MAISONS
SCH	FAYS	Michel	NEUVES MAISONS
ADJ	GAUME	Bruno	NEUVES MAISONS
ACH	GERONIMUS	Jean-Francois	NEUVES MAISONS
ACH	GONCALVES	Bernard	NEUVES MAISONS
LTN2	HAINOT	Christophe	NEUVES MAISONS
SCH	KALTENECKER	Laurent	NEUVES MAISONS
SCH	LACHAMBRE	Thierry	NEUVES MAISONS
SGT	LEBON	Olivier	NEUVES MAISONS
SCH	MAHIER	Cyril	NEUVES MAISONS
SCH	MALTON	Francis	NEUVES MAISONS
ADJ	MARCHAL	Patrick	NEUVES MAISONS
SCH	MICHEL	Marc	NEUVES MAISONS
ACH	PALINIEWICZ	Michel	NEUVES MAISONS
ADJ	PESNEAU	Jimmy	NEUVES MAISONS
ACH	PIERSON	Frederic	NEUVES MAISONS
SCH	POLLINI	Claude	NEUVES MAISONS
SCH	THOUVENOT	Yann	NEUVES MAISONS
ADJ	TOURE	Thierry	NEUVES MAISONS
ADJ	BERBAIN	Christophe	POMPEY
ACH	CHRETIEN	Jean-Luc	POMPEY
SCH	CINTI	Nicolas	POMPEY
ADJ	CITE	Emmanuel	POMPEY
ACH	DURAND	Frederic	POMPEY
ACH	ENSMINGER	Lionel	POMPEY
SCH	ESCRICH	Jeremy	POMPEY
SCH	GENAY	William	POMPEY
ACH	GRAFF	William	POMPEY
SCH	GUIGUES	David	POMPEY
SCH	HELP	Damien	POMPEY
ACH	HOFFMANN	Christian	POMPEY
SGT	MATHIEU	Sébastien	POMPEY
SCH	MURATORE	Jeremy	POMPEY
ACH	NOEL	Didier	POMPEY
SCH	NOEL	Caroline	POMPEY
SCH	PIGNATELLI	Georges	POMPEY

**Chef d'agrès MEA**

Grade	Nom	Prénom	Affectation
ACH	RAVAL	Nicolas	POMPEY
SCH	REMICHIUS	Vincent	POMPEY
SCH	RICHARD	Jean-Pascal	POMPEY
SCH	ROUSSEAU	Frantz	POMPEY
ACH	TANNER	Christophe	POMPEY
SCH	AIROLDI	Aurélien	PONT A MOUSSON
ADJ	BAUDELLOT	Yannick	PONT A MOUSSON
ACH	BAYETTE	Michel	PONT A MOUSSON
ACH	BERKA	Arnaud	PONT A MOUSSON
ACH	BOURGEOIS	Alexandre	PONT A MOUSSON
SCH	BOYER	Sebastien	PONT A MOUSSON
ADJ	BRAUSCH	Didier	PONT A MOUSSON
SCH	COLIN	Christophe	PONT A MOUSSON
CNE	DISSE	Fabien	PONT A MOUSSON
SGT	DOMPTAIL	Nicolas	PONT A MOUSSON
SCH	FLOSSE	Nicolas	PONT A MOUSSON
SCH	FRANCOIS	Cyril	PONT A MOUSSON
CNE	GAUTHIER	Didier	PONT A MOUSSON
SCH	JACQUOT	Patrick	PONT A MOUSSON
ACH	MEGLIOLI	Michel	PONT A MOUSSON
ADJ	MONTEIRO	Jean-Louis	PONT A MOUSSON
ADJ	PETIT	Jean-Francois	PONT A MOUSSON
ADJ	SPAGNI	Romuald	PONT A MOUSSON
ADJ	XHAARD-BOLLON	Sabine	PONT A MOUSSON
SCH	AMBUHL	Joel	SAINT NICOLAS DE PORT
ACH	BECKER	Didier	SAINT NICOLAS DE PORT
ACH	CAFAXE	Michaël	SAINT NICOLAS DE PORT
ACH	CAURIER	Daniel	SAINT NICOLAS DE PORT
LTN	CHERRIER	Cyril	SAINT NICOLAS DE PORT
SCH	CREMA	Antoni	SAINT NICOLAS DE PORT
ACH	CRIVELLI	Olivier	SAINT NICOLAS DE PORT
ACH	EPAULAIS	Didier	SAINT NICOLAS DE PORT
ADJ	GIRARDOT	Philippe	SAINT NICOLAS DE PORT
ADJ	IUNCKER	Alain	SAINT NICOLAS DE PORT
ACH	KREMER	Yves	SAINT NICOLAS DE PORT
SCH	LEROY	Patrick	SAINT NICOLAS DE PORT
LTN	MIFSUD	Sebastien	SAINT NICOLAS DE PORT
ADJ	PICART	Cyrille	SAINT NICOLAS DE PORT
SCH	ROUYER	Cyril	SAINT NICOLAS DE PORT
SCH	VANHOEYLANDT	Dominique	SAINT NICOLAS DE PORT
SCH	VILLERMIN	Olivier	SAINT NICOLAS DE PORT
SCH	AGOGUET	Pascal	TOUL
SCH	BARON	Laurent	TOUL
ADJ	BIEBER	Alexandre	TOUL
SCH	BIGEREL	Clément	TOUL
SCH	BORGHESI	Stephane	TOUL

## Chef d'agrès MEA

Grade	Nom	Prénom	Affectation
SCH	DEHAN	Olivier	TOUL
ACH	DEMOUGIN	Laurent	TOUL
SCH	DE SANTIS	Fabrice	TOUL
ADJ	DUMANOIS	Yann	TOUL
SCH	FABREGA	Thierry	TOUL
SCH	FELICANI	Nicolas	TOUL
ACH	GAILLARD	Olivier	TOUL
LTN1	GARNIER	David	TOUL
LTN2	JACOB	Christophe	TOUL
SCH	JEANDEL	Philippe	TOUL
ADJ	KAPPES	Olivier	TOUL
SCH	KRISNER	Claude	TOUL
ACH	LALLOUE	Noel	TOUL
ACH	MARTIN	Franck	TOUL
SCH	NOEL	Romain	TOUL
ADJ	PERSONENI	Romain	TOUL
ACH	SARGIS	Jean-Yves	TOUL
SCH	TALFOURNIER	Guillaume	TOUL
SCH	TOTA	Robert	TOUL
ACH	DEMMER	Pierre	TRIEUX-TUCQUEGNIEUX
SCH	MONGUZZI	Christophe	TRIEUX-TUCQUEGNIEUX
ACH	BONIFACI	Noel	VAL DE L'ORNE
SCH	DILLENSEGER	Alexandre	VAL DE L'ORNE
SCH	GURY	Loïc	VAL DE L'ORNE
ACH	HUGY	Jose	VAL DE L'ORNE
SCH	SCHAFFHAUSER	Patrick	VAL DE L'ORNE
LTN	LAMBERT	Jean-Marc	VAL DE SEILLE
ACH	BRUNELLI	Patrick	VILLERUPT
CNE	CLAUDE	Norbert	VILLERUPT
SGT	EUSTACHI	Regis	VILLERUPT
SGT	LIEGEOIS	Arnaud	VILLERUPT
SCH	MUCCIARELLI	Mario	VILLERUPT
LTN	SCASELLATI	Denis	VILLERUPT
SCH	SWOROWSKI	Joshua	VILLERUPT
SGT	TEODORO	Tony	VILLERUPT
SCH	RIBAUT	Emilien	VITERNE

## Echelier (conducteur)

384

Grade	Nom	Prénom	Affectation
CCH	AUBRY	Yannick	BACCARAT
ADJ	BENOIT	Jean-Francis	BACCARAT
CCH	DANTANT	Michaël	BACCARAT
CCH	FREMION	Pierre-Etienne	BACCARAT
LTN	GIRONDE	Jean-Pierre	BACCARAT
CCH	LHUILIER	Alexis	BACCARAT



**Echelier (conducteur)**

Grade	Nom	Prénom	Affectation
SGT	VOURIOT	Vincent	BACCARAT
CCH	WALTER	Jean-Raymond	BACCARAT
SGT	APPARU	Christophe	BAYON
ATP2	DEFOSSE	Pierre	BD Matériels
ATP1	HEMMER	David	BD Matériels
ATP1	ZATTA	Philippe	BD Matériels
ACH	AUBERT	Patrick	BLAINVILLE - DAMELEVIERS
CCH	COLNOT	Thierry	BLAINVILLE - DAMELEVIERS
CAP	FAGOT	Benjamin	BLAINVILLE - DAMELEVIERS
CCH	JOANNES	Anthony	BLAINVILLE - DAMELEVIERS
LTN	LHULLIER	Dominique	BLAINVILLE - DAMELEVIERS
SGT	MENIGOT	Regis	BLAINVILLE - DAMELEVIERS
SCH	MICHEL	Rene	BLAINVILLE - DAMELEVIERS
SGT	MICHEL	Christophe	BLAINVILLE - DAMELEVIERS
CCH	MUNIER	Stéphane	BLAINVILLE - DAMELEVIERS
ADJ	THIRION	Damien	BLAINVILLE - DAMELEVIERS
SCH	THOMAS	Xavier	BLAINVILLE - DAMELEVIERS
CCH	AUBRY	Kévin	BRIEY
SGT	COMMUNAL	Dimitri	BRIEY
ADJ	DEMOGEOT	Sebastien	BRIEY
ADJ	ESCUДИER	Adrien	BRIEY
ADJ	GANGLOFF	Edwige	BRIEY
ACH	GARIN	Denis	BRIEY
ACH	GEGOUX	Catherine	BRIEY
ACH	GILLANT	Cedric	BRIEY
ACH	MARCHESE	Antoine	BRIEY
ACH	MARSOL	Laurent	BRIEY
SGT	MOLINA	Alain	BRIEY
SA1	NAGEL	Patrick	BRIEY
SA1	NARDET	Jean-François	BRIEY
CAP	OLIVIER	Dimitri	BRIEY
ACH	PANIGHINI	Marc	BRIEY
ADJ	PAYEUR	Philippe	BRIEY
SCH	PETREMENT	Jérôme	BRIEY
ACH	THIRY	Gilles	BRIEY
SGT	THOMAS	Julien	BRIEY
SGT	TINOUILINE	Laïd	BRIEY
ADJ	BERTEAU	Francois	Centre de Formation SP
SCH	CLAUDE	Sylvain	Centre de Formation SP
ADJ	HANESSE	Dominique	Centre de Formation SP
ACH	WEIDMANN	Christophe	Centre de Formation SP
CCH	FIFRE	Grégory	CHANTEHEUX
ACH	EPPE	Francis	CIREY SUR VEZOUZE
SA1	FERRON	Stephane	CIREY SUR VEZOUZE
SGT	STRICHER	Dimitri	CIREY SUR VEZOUZE
CCH	CREACH	Mathieu	CODIS-CTA

**Echelier (conducteur)**

Grade	Nom	Prénom	Affectation
SCH	FRANIATTE	Jerome	CODIS-CTA
LTN1	LOISON	Thomas	CODIS-CTA
ADJ	PAPIRER	Dominique	CODIS-CTA
SCH	THOUVENIN	Hervé	CODIS-CTA
SCH	USTUN	Metin	CODIS-CTA
LTN1	MANGIN	David	GRPT PAM-TOUL
LTN1	MICHY	Marc	GRPT PAYS HAUT
ADJ	VIAL	Gerald	Grpt Prévention des Risques Incendie
CDT	MARTET	Olivier	Grpt Soutien Technique Logistique
SGT	ADAM	Yannick	JARNY
SGT	ALLARD	Eric	JARNY
ACH	BERTIN	Thierry	JARNY
SGT	BIAGINI	Michel	JARNY
SCH	CLARENNE	Robin	JARNY
LTN	CORNOLTI	Jérôme	JARNY
ACH	GENOT	Denis	JARNY
ACH	GRAFF	Frederic	JARNY
ACH	GRAFF	Patrick	JARNY
SGT	GRANDCHAMP	Frederic	JARNY
CCH	PERIN	Olivier	JARNY
ACH	ROBIN	Philippe	JARNY
CNE	SONZOGNI	Andre-Francois	JARNY
SGT	SZYMCZAK	Jordan	JARNY
SGT	TONIOLO	Mickaël	JARNY
CCH	COQUEAU	Davy	LONGUYON
CCH	DUTOT	Marcel	LONGUYON
CCH	LAURANT	Geoffray	LONGUYON
CAP	LORCIN	Romain	LONGUYON
CAP	PELLISSIER	Cédric	LONGUYON
CCH	AIROLDI	Damien	LONGWY
SCH	ANKI	Nadjim	LONGWY
CCH	AUBRY	Gervais	LONGWY
CCH	BELLET	Nicolas	LONGWY
CCH	BLUMENFELD	Thibaut	LONGWY
SCH	BONVIN	Vincent	LONGWY
CAP	BUCHAILLOT	Maxime	LONGWY
SCH	CHANTEUR	Patrice	LONGWY
SGT	DANLOUX	Alain	LONGWY
ACH	DENISET	Stephane	LONGWY
LTN1	DOELSCH	Pascal	LONGWY
ADJ	DUVAL	Christophe	LONGWY
CAP	FENICE	Ludovic	LONGWY
SGT	FOUCHET	Fabien	LONGWY
CAP	GODEFROY	Thibaut	LONGWY
CAP	GUYOT	Jérémy	LONGWY
CAP	GWIZDZ	Benoit	LONGWY



**Echelier (conducteur)**

Grade	Nom	Prénom	Affectation
ACH	HOLLARD	Philippe	LONGWY
SGT	JAHIER	Julien	LONGWY
CAP	LABONNE	Benjamin	LONGWY
ADJ	LAHURE	Jérôme	LONGWY
ADJ	LAMBERTI	Raphael	LONGWY
ADJ	LEMERCIER	Mathieu	LONGWY
SCH	LEROY	Arnaud	LONGWY
SCH	LEROY	Bernard	LONGWY
ADJ	LILLE	Xavier	LONGWY
ADJ	MATHEY	James	LONGWY
ADJ	NEMEC	David	LONGWY
CCH	PETHE	Philippe	LONGWY
CAP	RAELE	Mickael	LONGWY
ACH	RAMPAZZO	Christophe	LONGWY
CAP	RENEAUX	Raphaël	LONGWY
SCH	ROTHONG	Olivier	LONGWY
SGT	SAVARIAU	Nicolas	LONGWY
SCH	STEPHANO	Michael	LONGWY
SGT	TREPOUT	Cédric	LONGWY
SCH	WARGA	Sylvain	LONGWY
SA1	WOJTRZYK	Guillaume	LONGWY
SCH	BARBERIS	Cyrille	LUNEVILLE
SCH	BAROTTE	Olivier	LUNEVILLE
SGT	BASTER	Maxime	LUNEVILLE
CCH	BELCOUR	Aurélié	LUNEVILLE
SGT	CAMINATI	Francois	LUNEVILLE
ACH	CARLY	Samuel	LUNEVILLE
CAP	CEREJO	Thibaut	LUNEVILLE
CCH	CHAFFIN	Gérôme	LUNEVILLE
SCH	CLEMENT	Geraud	LUNEVILLE
SGT	CLEMENT	Julien	LUNEVILLE
SCH	COLIN	Stephane	LUNEVILLE
SCH	COLSON	Cyril	LUNEVILLE
CCH	DESCHAMPS	Stéphane	LUNEVILLE
SCH	GARNIER	Jerome	LUNEVILLE
ACH	GIRONDE	Gregory	LUNEVILLE
ADJ	GRANDJEAN	Bastien	LUNEVILLE
SCH	GUYOT	Mickael	LUNEVILLE
ACH	HAENEL	Laurent	LUNEVILLE
ADJ	JANIN	Christophe	LUNEVILLE
SCH	LALLEMANT	Laurent	LUNEVILLE
CCH	LEBOUBE	Christophe	LUNEVILLE
ACH	LITAIZE	Sebastien	LUNEVILLE
ACH	MALGRAS	Eric	LUNEVILLE
SCH	MARIN	Michael	LUNEVILLE
CCH	OBRECHT	Mathieu	LUNEVILLE

## Echelier (conducteur)

Grade	Nom	Prénom	Affectation
SCH	THOUVENIN	Geoffrey	LUNEVILLE
ADJ	VALLI	Arnaud	LUNEVILLE
SCH	VIRY	Laurent	LUNEVILLE
SCH	VISINE	Gauthier	LUNEVILLE
SCH	WAGENFUHR	Eric	LUNEVILLE
SCH	LAURENT	Stephane	MANCIEULLES
SCH	MERCKX	Herve	MANCIEULLES
CNE	PRIBYL	Jean-Marc	MANCIEULLES
SCH	BERTRAND	Loïs	NANCY GENTILLY
SCH	BONNEL	Stéphane	NANCY GENTILLY
SCH	BOURGUIGNON	Bertrand	NANCY GENTILLY
SCH	CAPITOLIN	James	NANCY GENTILLY
SCH	CAPUT	Stéphane	NANCY GENTILLY
ACH	CISTERNINO	Frederic	NANCY GENTILLY
CCH	CORNU	Julien	NANCY GENTILLY
SCH	DEFAUX	Raphael	NANCY GENTILLY
SCH	DELBE	Teddy	NANCY GENTILLY
ACH	DEMARCHE	Vincent	NANCY GENTILLY
ADJ	DE POLI	Guillaume	NANCY GENTILLY
ADJ	DIDELOT	Cyril	NANCY GENTILLY
CCH	GOUEPO	Mesnil Alou	NANCY GENTILLY
CCH	GRUY	Stéphane	NANCY GENTILLY
ACH	JAMIN	Emmanuel	NANCY GENTILLY
SCH	LEMAIRE	Yannick	NANCY GENTILLY
SCH	LOURDEAU	Aurelia	NANCY GENTILLY
SCH	MARANGE	Thibaut	NANCY GENTILLY
CCH	MAUJEAN	Olivier	NANCY GENTILLY
CCH	POIROT	Ludovic	NANCY GENTILLY
ACH	RENAULT	Jacques	NANCY GENTILLY
CAP	REPPERT	William	NANCY GENTILLY
ACH	SEVRIN	Christophe	NANCY GENTILLY
SCH	STUTZMANN	Thomas	NANCY GENTILLY
ADJ	VENTRELLA	Arnaud	NANCY GENTILLY
CCH	WARIN	Cyrille	NANCY GENTILLY
ADJ	BIZE	Cyril	NANCY JOFFRE
SCH	BOLLE	Stephane	NANCY JOFFRE
SCH	CASSE	Elvis	NANCY JOFFRE
SCH	CHAFFIN	Ludovic	NANCY JOFFRE
SCH	CLAUDE	Gregory	NANCY JOFFRE
ADJ	COLLOT	Florent	NANCY JOFFRE
SCH	FAGOT	Geoffrey	NANCY JOFFRE
SGT	FOUCHET	Thomas	NANCY JOFFRE
CCH	GERMOND	Jérôme	NANCY JOFFRE
LTN1	HABERT	Michel	NANCY JOFFRE
SCH	HAUSWALD	Jean-Baptiste	NANCY JOFFRE
SCH	JOURDAIN	Vincent	NANCY JOFFRE



**Echelier (conducteur)**

Grade	Nom	Prénom	Affectation
CAP	KATANCEVIC	Nicolas	NANCY JOFFRE
ACH	KECH	Martial	NANCY JOFFRE
ADJ	LAUGRAND	Thomas	NANCY JOFFRE
CAP	LE GALL	Sébastien	NANCY JOFFRE
CCH	MARTIN	Nicolas-Eric	NANCY JOFFRE
SCH	MARTIN	Philippe	NANCY JOFFRE
SCH	MOUGIN	Michael	NANCY JOFFRE
SCH	OUDARD	Nicolas	NANCY JOFFRE
SCH	PAILLON	Gregory	NANCY JOFFRE
SCH	PERRIN	Cédric	NANCY JOFFRE
CCH	PINNA	Maxime	NANCY JOFFRE
CCH	PLANCHAIS	Mickaël	NANCY JOFFRE
CAP	SELLIER	Yoann	NANCY JOFFRE
SCH	VANOT	Guillaume	NANCY JOFFRE
SCH	VITU	Fabien	NANCY JOFFRE
SCH	BELCOUR	Emilien	NANCY TOMBLAINE
CAP	BERGERON	Patrice	NANCY TOMBLAINE
SGT	CHABIN	Yannick	NANCY TOMBLAINE
CAP	CHEVRIER	Aurélien	NANCY TOMBLAINE
SCH	CLAVEL	Sebastien	NANCY TOMBLAINE
SCH	COLIN	Laurent	NANCY TOMBLAINE
SCH	DELOY	Cyrille	NANCY TOMBLAINE
CCH	DELVITTO	Cyrille	NANCY TOMBLAINE
ADJ	GELLENONCOURT	Benoit	NANCY TOMBLAINE
SCH	GOURDANGE	Thierry	NANCY TOMBLAINE
SA1	HERIAT	Thibault	NANCY TOMBLAINE
ACH	KEMPF	Patrick	NANCY TOMBLAINE
SCH	KLEIN	Cyril	NANCY TOMBLAINE
SCH	MAMBER	Karine	NANCY TOMBLAINE
SCH	MEDINA	Gabriel	NANCY TOMBLAINE
CCH	MILITCH	Florian	NANCY TOMBLAINE
CCH	PETITCOLIN	Mathieu	NANCY TOMBLAINE
SCH	PYRKA	Jérôme	NANCY TOMBLAINE
ACH	RITZ	Teddy	NANCY TOMBLAINE
CCH	ROLLE	Matthieu	NANCY TOMBLAINE
SCH	SCHLOSSER	Paul-Andre	NANCY TOMBLAINE
SCH	THEVENON	Yannick	NANCY TOMBLAINE
CCH	WEBER	Alexandre	NANCY TOMBLAINE
SGT	BARBE	Grégory	NANCY VANDOEUVRE
CCH	CURULLA	Marco	NANCY VANDOEUVRE
SCH	DUFOUR	Philippe	NANCY VANDOEUVRE
SCH	ESNAULT	David	NANCY VANDOEUVRE
CCH	GONCALVES	Cédric	NANCY VANDOEUVRE
ADJ	GOUJON	Xavier	NANCY VANDOEUVRE
CCH	GRANDJEAN	Ludovic	NANCY VANDOEUVRE
SCH	HENON	Eddy	NANCY VANDOEUVRE

## Echelier (conducteur)

Grade	Nom	Prénom	Affectation
SCH	HERBAIN	Julien	NANCY VANDOEUVRE
CCH	JACQUOT	Rémi	NANCY VANDOEUVRE
SCH	LECOSSOIS	Sebastien	NANCY VANDOEUVRE
CAP	LHOSPITAL	Grégory	NANCY VANDOEUVRE
CCH	MEAZZA	Damien	NANCY VANDOEUVRE
ACH	MOUGEOT	Pierre	NANCY VANDOEUVRE
CCH	ORLANDI	Fabrice	NANCY VANDOEUVRE
ADJ	PARISSET	Arnaud	NANCY VANDOEUVRE
SCH	PETITDEMANGE	Alexandre	NANCY VANDOEUVRE
CCH	PINOT	Mathilde	NANCY VANDOEUVRE
SCH	PLONGUE	Sebastien	NANCY VANDOEUVRE
CCH	ROLLET	Geoffrey	NANCY VANDOEUVRE
SCH	SIMON	Marc	NANCY VANDOEUVRE
SCH	STAUDT	Vincent	NANCY VANDOEUVRE
SCH	THIBONNET	Yann	NANCY VANDOEUVRE
SCH	ARCOBA	Robert	NEUVES MAISONS
ADJ	BASTIEN	Pascal	NEUVES MAISONS
SCH	BERG	Renald	NEUVES MAISONS
SA1	BIJEARD	Philippe	NEUVES MAISONS
CCH	BOUCHER	Sébastien	NEUVES MAISONS
ACH	CHALVET	Thierry	NEUVES MAISONS
SCH	COERINI	Jean-Patrick	NEUVES MAISONS
SCH	CONREUX	Damien	NEUVES MAISONS
ACH	DUEZ	Jean-Marie	NEUVES MAISONS
ADJ	GAUME	Bruno	NEUVES MAISONS
ACH	GONCALVES	Bernard	NEUVES MAISONS
LTN2	HAINOT	Christophe	NEUVES MAISONS
CAP	KNOBLAUCH	Marc	NEUVES MAISONS
SCH	MALTON	Francis	NEUVES MAISONS
ADJ	MARCHAL	Patrick	NEUVES MAISONS
SCH	MICHEL	Marc	NEUVES MAISONS
SGT	MOINIER	Nicolas	NEUVES MAISONS
ACH	PALINIEWICZ	Michel	NEUVES MAISONS
ADJ	PESNEAU	Jimmy	NEUVES MAISONS
SCH	THOUVENOT	Yann	NEUVES MAISONS
ADJ	BERBAIN	Christophe	POMPEY
ADJ	CITE	Emmanuel	POMPEY
SGT	DORVAUX	Alexis	POMPEY
ACH	DURAND	Frederic	POMPEY
ACH	ENSMINGER	Lionel	POMPEY
SCH	ESCRICH	Jeremy	POMPEY
SCH	GENAY	William	POMPEY
SCH	GUIGUES	David	POMPEY
SGT	HARDOUIN	Remy	POMPEY
ACH	HOFFMANN	Christian	POMPEY
CCH	JADOT	David	POMPEY



**Echelier (conducteur)**

Grade	Nom	Prénom	Affectation
SGT	MARIN	Frederic	POMPEY
CCH	MOTTES	Alexandre	POMPEY
SCH	MURATORE	Jeremy	POMPEY
CCH	NICOLEN	Philippe	POMPEY
ACH	NOEL	Didier	POMPEY
SCH	PIGNATELLI	Georges	POMPEY
ACH	RAVAL	Nicolas	POMPEY
SCH	REMICHIUS	Vincent	POMPEY
SCH	RICHARD	Jean-Pascal	POMPEY
SCH	ROUSSEAU	Frantz	POMPEY
SCH	AIROLDI	Aurélien	PONT A MOUSSON
ADJ	BAUDELLOT	Yannick	PONT A MOUSSON
ACH	BAYETTE	Michel	PONT A MOUSSON
ACH	BERKA	Arnaud	PONT A MOUSSON
SCH	BOYER	Sebastien	PONT A MOUSSON
ADJ	BRAUSCH	Didier	PONT A MOUSSON
SGT	CABRET	Aurelie	PONT A MOUSSON
CCH	CHRETIEN	Pascal	PONT A MOUSSON
SCH	COLIN	Christophe	PONT A MOUSSON
CNE	DISSE	Fabien	PONT A MOUSSON
SGT	DOMPTAIL	Nicolas	PONT A MOUSSON
SCH	FLOSSE	Nicolas	PONT A MOUSSON
SCH	FRANCOIS	Cyril	PONT A MOUSSON
CAP	GENIN	Clément	PONT A MOUSSON
SA1	GOYEZ	Anthony	PONT A MOUSSON
CAP	GROLIER	Nicolas	PONT A MOUSSON
SCH	JACQUOT	Patrick	PONT A MOUSSON
CCH	MAFFEIS	Patrick	PONT A MOUSSON
ACH	MANNEVILLE	Benoit	PONT A MOUSSON
CCH	MARLY	Jocelyn	PONT A MOUSSON
ACH	MEGLIOLI	Michel	PONT A MOUSSON
ADJ	MONTEIRO	Jean-Louis	PONT A MOUSSON
CAP	NOEL	Christophe	PONT A MOUSSON
ADJ	PETIT	Jean-Francois	PONT A MOUSSON
CCH	STCHERBININE	Jérémy	PONT A MOUSSON
SGT	STEPHAN	Hervé	PONT A MOUSSON
SCH	TANNEUR	Anthony	PONT A MOUSSON
CCH	WELTZ	Gilbert-Gilles	PONT A MOUSSON
ADJ	XHAARD-BOLLON	Sabine	PONT A MOUSSON
CCH	DE SOUSA	Aurélien	RICHARDMENIL
SCH	AMBUHL	Joel	SAINT NICOLAS DE PORT
CCH	ANTOINE	Benoit	SAINT NICOLAS DE PORT
ACH	BECKER	Didier	SAINT NICOLAS DE PORT
LTN	CHERRIER	Cyril	SAINT NICOLAS DE PORT
SCH	CREMA	Antoni	SAINT NICOLAS DE PORT
CCH	CRETEAU	Christian	SAINT NICOLAS DE PORT

## Echelier (conducteur)

Grade	Nom	Prénom	Affectation
CCH	DURAND	Francis	SAINT NICOLAS DE PORT
ACH	EPAULAIS	Didier	SAINT NICOLAS DE PORT
ADJ	GIRARDOT	Philippe	SAINT NICOLAS DE PORT
ADJ	IUNCKER	Alain	SAINT NICOLAS DE PORT
SGT	LECLERC	Thierry	SAINT NICOLAS DE PORT
SCH	LEROY	Patrick	SAINT NICOLAS DE PORT
LTN	MIFSUD	Sebastien	SAINT NICOLAS DE PORT
ADJ	PICART	Cyrille	SAINT NICOLAS DE PORT
SCH	ROUYER	Cyril	SAINT NICOLAS DE PORT
SGT	SOLIWADA	Philippe	SAINT NICOLAS DE PORT
CCH	THESE	Lionel	SAINT NICOLAS DE PORT
SCH	VANHOEYLANDT	Dominique	SAINT NICOLAS DE PORT
SGT	VAUTRIN	Sylvain	SAINT NICOLAS DE PORT
SCH	VILLERMIN	Olivier	SAINT NICOLAS DE PORT
SCH	BARON	Laurent	TOUL
ADJ	BIEBER	Alexandre	TOUL
SCH	BIGEREL	Clément	TOUL
SCH	DEHAN	Olivier	TOUL
CAP	DEMARD	Damien	TOUL
ACH	DEMOUGIN	Laurent	TOUL
SCH	DE SANTIS	Fabrice	TOUL
ADJ	DUMANOIS	Yann	TOUL
SCH	FABREGA	Thierry	TOUL
SCH	FELICANI	Nicolas	TOUL
ACH	GAILLARD	Olivier	TOUL
CAP	GALL	Jean-Baptiste	TOUL
LTN1	GARNIER	David	TOUL
CAP	HOUSSEON	Mathieu	TOUL
LTN2	JACOB	Christophe	TOUL
SCH	JEANDEL	Philippe	TOUL
ADJ	KAPPES	Olivier	TOUL
SCH	KRISNER	Claude	TOUL
SCH	LUCKO	Mickael	TOUL
CCH	MAJCSAK	Jean-Claude	TOUL
ACH	MARTIN	Franck	TOUL
CCH	MAZOYER	Olivier	TOUL
SCH	NOEL	Romain	TOUL
SCH	TAGNON	Pascal	TOUL
SCH	TALFOURNIER	Guillaume	TOUL
ACH	BONIFACI	Noel	VAL DE L'ORNE
SCH	DILLENSEGER	Alexandre	VAL DE L'ORNE
SGT	FROMENT	Loic	VAL DE L'ORNE
ACH	HUGY	Jose	VAL DE L'ORNE
CCH	METZELER	Eric	VAL DE L'ORNE
SCH	SCHAFFHAUSER	Patrick	VAL DE L'ORNE
CCH	TORNIERI	Dominique	VAL DE L'ORNE

**Echelier (conducteur)**

Grade	Nom	Prénom	Affectation
LTN	LAMBERT	Jean-Marc	VAL DE SEILLE
CNE	CLAUSE	Norbert	VILLERUPT
CCH	FERRARA	Jean-Pierre	VILLERUPT
SGT	LIEGEOIS	Arnaud	VILLERUPT
SCH	MUCCIARELLI	Mario	VILLERUPT
LTN	SCASELLATI	Denis	VILLERUPT
SCH	SWOROWSKI	Joshua	VILLERUPT
SGT	TEODORO	Tony	VILLERUPT
SCH	RIBALT	Emilien	VITERNE
SGT	CARVALHO	Kévin	VIVIERS SUR CHIERS

Année	Mois	Nombre de personnes	Sexe	Statut
2016	Jan	1	M	Étudiant
2016	Fév	1	F	Étudiant
2016	Mars	1	M	Étudiant
2016	Avr	1	F	Étudiant
2016	Mai	1	M	Étudiant
2016	Jun	1	F	Étudiant
2016	Juillet	1	M	Étudiant
2016	Août	1	F	Étudiant
2016	Sept	1	M	Étudiant
2016	Oct	1	F	Étudiant
2016	Nov	1	M	Étudiant
2016	Déc	1	F	Étudiant
2017	Jan	1	M	Étudiant
2017	Fév	1	F	Étudiant
2017	Mars	1	M	Étudiant
2017	Avr	1	F	Étudiant
2017	Mai	1	M	Étudiant
2017	Jun	1	F	Étudiant
2017	Juillet	1	M	Étudiant
2017	Août	1	F	Étudiant
2017	Sept	1	M	Étudiant
2017	Oct	1	F	Étudiant
2017	Nov	1	M	Étudiant
2017	Déc	1	F	Étudiant







ARRETE DDSIS 2017-1239 FIXANT LA LISTE D'APTITUDE A L'ENCADREMENT DES ACTIVITES PHYSIQUES ET SPORTIVES DES SAPEURS-POMPIERS DU DEPARTEMENT DE MEURTHE-ET-MOSELLE POUR L'ANNEE 2017

## LE PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU S.D.I.S.

**VU** le code général des collectivités territoriales (parties législative et réglementaire) ;

**VU** le code de la sécurité intérieure (parties législatives et réglementaires) ;

**VU** l'arrêté du 6 décembre 2013 relatif à l'encadrement des activités physiques chez les sapeurs-pompiers ;

**SUR PROPOSITION** de Monsieur le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours de Meurthe et-Moselle.

## ARRETE

**ARTICLE 1 :** La liste d'aptitude à l'encadrement des activités physiques des sapeurs-pompiers du département de Meurthe-et-Moselle pour l'année 2016 est abrogée.

**ARTICLE 2 :** La liste d'aptitude à l'encadrement des activités physiques des sapeurs-pompiers du département de Meurthe-et-Moselle, **pour l'année 2017**, est annexée à cet arrêté (3 pages).

**ARTICLE 3 :** Cette liste est valable un an à compter du **1er janvier 2017**.

**ARTICLE 4 :** Il est notifié que les niveaux figurant dans l'annexe 1 de cet arrêté évolueront courant 2016 conformément à l'arrêté du 06 décembre 2013.

**ARTICLE 5 :** La juridiction administrative peut être saisie par une personne lésée par voie de recours formé contre une décision :

- directement dans les deux mois à partir de la notification ou de la publication de la décision attaquée (article 1 du décret n° 65-29 du 11 janvier 1965 modifié) ;
- par l'intermédiaire du représentant de l'Etat dans le département (article 4 de la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée) dans les deux mois à partir de la notification ou de la publication de la décision attaquée et, pour les actes visés à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée, de sa transmission au représentant de l'Etat.

**ARTICLE 6 :** Le Directeur Départemental des services d'incendie et de secours est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs du service départemental d'incendie et de secours de Meurthe-et-Moselle.

NANCY, le

Le Président du CASDIS,

Gauthier BRUNNER

**Destinataires :**

Original : Registre Central DDSIS

Ampliation : Dossier

Recueil des Actes Administratifs

**Annexe 1 au 01/01/2017****Conseiller des activités physiques****5**

Niveau de Formation	Grade	Nom	Prénom	Affectation
EAP	CNE	FRANZETTI	Yoann	Grpt Prévention des Risques Ince
EAP	ACH	RAMPAZZO	Christophe	LONGWY
EAP	LTN2	VAGNE	Emmanuel	LUNEVILLE
EAP	ACH	RITZ	Teddy	NANCY TOMBLAINE
EAP	ACH	NOEL	Didier	POMPEY

**Educateur des activités physiques****13**

Niveau de Formation	Grade	Nom	Prénom	Affectation
EAP	CCH	GEGOUT	Samuel	BRIEY
EAP	ACH	MILLEY	Jerome	CODIS-CTA
EAP	LTN1	PUTINO	Yannick	GRPT LUNEVILLOIS
EAP	ADJ	JANIN	Christophe	LUNEVILLE
EAP	SCH	BOURGUIGNON	Bertrand	NANCY GENTILLY
EAP	ADJ	KUEHN	Sebastien	NANCY GENTILLY
EAP	CCH	DELVITTO	Cyrille	NANCY TOMBLAINE
EAP	SCH	RICHARD	Landry	NANCY TOMBLAINE
EAP	SCH	ARCOBA	Robert	NEUVES MAISONS
EAP	ADJ	BASTIEN	Pascal	NEUVES MAISONS
EAP	SGT	CHRETIEN	Thomas	PONT A MOUSSON
EAP	ADJ	KAPPES	Olivier	TOUL
EAP	ACH	SARGIS	Jean-Yves	TOUL

**Opérateur des activités physiques****108**

Niveau de Formation	Grade	Nom	Prénom	Affectation
EAP	CCH	ZEITLER	Christophe	ARNAVILLE
EAP	ADJ	BLAISE	Lionel	AZERAILLES
EAP	SA1	MARSAL	Anaïs	BADONVILLER
EAP	SA1	MEHLY	Emmanuel	BAYON
EAP	SCH	METADJER	Adrien	BLENOD LES TOUL
EAP	ADJ	BELLIVIER	Nicolas	BRIEY
EAP	ACH	GEGOUX	Catherine	BRIEY
EAP	ACH	JORANT	Jean-Luc	BRIEY
EAP	SGT	MOLINA	Alain	BRIEY
EAP	CAP	OLIVIER	Dimitri	BRIEY
EAP	ACH	PANIGHINI	Marc	BRIEY
EAP	SA1	SOURDIN	Kévin	BRIEY
EAP	ADJ	THIRION	Clement	BULLIGNY
EAP	SCH	MOTAIS	Alexandre	Centre de Formation SP
EAP	SA1	SKRZYPCZAK	Marjorie	CHAMBLEY BUSSIERES
EAP	CCH	LOUIS	Jérémy	CHENEVIERES
EAP	CCH	MARTIN	Jean-Pierre	CHENEVIERES

**Opérateur des activités physiques**

Niveau de Formation	Grade	Nom	Prénom	Affectation
EAP	CAP	MARTET	Valentin	NANCY JOFFRE
EAP	SA1	TOUSSAINT	Donovan	NANCY JOFFRE
EAP	CAP	BERGERON	Patrice	NANCY TOMBLAINE
EAP	SCH	COLIN	Laurent	NANCY TOMBLAINE
EAP	SCH	FORAY	David	NANCY TOMBLAINE
EAP	CCH	HARBIL	Jamal	NANCY TOMBLAINE
EAP	ACH	INGRESSI	Corine	NANCY TOMBLAINE
EAP	SCH	KLEIN	Cyril	NANCY TOMBLAINE
EAP	SCH	PYRKA	Jérôme	NANCY TOMBLAINE
EAP	LTN1	ROUX	Nicolas	NANCY TOMBLAINE
EAP	CCH	GONCALVES	Cédric	NANCY VANDOEUVRE
EAP	CCH	GRANDJEAN	Ludovic	NANCY VANDOEUVRE
EAP	CCH	GROSDIDIER	Jerome	NANCY VANDOEUVRE
EAP	CCH	ORLANDI	Fabrice	NANCY VANDOEUVRE
EAP	ADJ	PARISET	Arnaud	NANCY VANDOEUVRE
EAP	CAP	SALZARD	Alexis	NANCY VANDOEUVRE
EAP	CCH	BOUCHER	Sébastien	NEUVES MAISONS
EAP	ACH	CHALVET	Thierry	NEUVES MAISONS
EAP	CCH	DA SILVA	Arnaud	NEUVES MAISONS
EAP	SCH	ENGEL	Jerome	NEUVES MAISONS
EAP	ADJ	TOURE	Thierry	NEUVES MAISONS
EAP	CAP	CANET	Gilbert	PAGNY SUR MOSELLE
EAP	SGT	FRONTCAK	Jérémy	PIENNES
EAP	SGT	DORVAUX	Alexis	POMPEY
EAP	SA1	GEOFFROY	Laurent	POMPEY
EAP	SGT	MATHIEU	Sébastien	POMPEY
EAP	ACH	TANNER	Christophe	POMPEY
EAP	SCH	AIROLDI	Aurélien	PONT A MOUSSON
EAP	ADJ	BAUDELLOT	Yannick	PONT A MOUSSON
EAP	SCH	COLIN	Christophe	PONT A MOUSSON
EAP	SA1	GOYEZ	Anthony	PONT A MOUSSON
EAP	CCH	COLOMBANI	Alexandre	SAINT NICOLAS DE PORT
EAP	ADJ	GIRARDOT	Philippe	SAINT NICOLAS DE PORT
EAP	CCH	GOUPIL	Jessy-Lee	SAINT NICOLAS DE PORT
EAP	SA1	HACKLINGER	Vincent	SAINT NICOLAS DE PORT
EAP	SGT	VASSART	Christophe	SAINT NICOLAS DE PORT
EAP	CCH	FONTAINE	Jonathan	THIAVILLE SUR MEURTHE
EAP	CCH	LAHAROTTE	Patrice	TONNOY
EAP	CCH	DOFFIN	Willy	TOUL
EAP	ACH	GAILLARD	Olivier	TOUL
EAP	CAP	HOUSSON	Mathieu	TOUL
EAP	CCH	SONTOT	Frederic	TRIEUX-TUCQUEGNIEUX
EAP	SCH	DILLENSEGER	Alexandre	VAL DE L'ORNE
EAP	CCH	VISSE	Kevin	VAL DE L'ORNE
EAP	SGT	MARGUIER	Sebastien	VEZELISE